

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N°3**

**DECISION MODIFICATIVE N° 3**

Date de convocation :	06/12/2022	<b>VOTES</b>	
Nombre de membres en exercice :	43	Pour :	32
Nombre de membres présents :	28	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	32	Abstention :	0

L'an 2022, le 12 décembre, Le conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON Patrick FANTON

Présents : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, Mmes DUBOSQ Dominique, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM DESBARATS Jean-Marc, ORTHOLAN Jean Jacques, FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mme MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DOUBRERE Jean-Paul, DRUSSEL Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, MONBERNARD Joël, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane.

Procurations : Mme LARRIEU Muriel a donné procuration à M MONBERNARD Joël ; M GATELET Claude a donné procuration à M CABOS Christian ; Mme PICCIN Colette a donné procuration à M FORGUES Gérard ; Mme BUREL Marie-Jo a donné procuration à M ARENOU Jean-Loup.

Absents :

Excusés : MM ABADIE Bruno, LABORDERE Gérard, LECLERC Gaëtan, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, LIBAROS Bruno, Mmes SAHUGUEDE Nathalie, ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline, CHABBERT Stéphanie, CAPDECOMME Marie-Pierre,

Secrétaire de séance : M Michel RAFFIN

Objets : Virement de crédit

**INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
		021 (021) - 01 : Virement de la section de f	-20 841,00
		28135 (040) - 01 : Install.géné.,agencement,a	20 841,00
			<b>0,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
023 (023) - 01 : Virement à la section d'inv	-20 841,00		
6811 (042) - 01 : Dot.aux amort.des immo.i	20 841,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>0,00</b>

A MIRANDE, le 14/12/2022

Ont signé les membres présents pour extrait conforme

Le Président

Le secrétaire

Patrick FANTON

Michel RAFFIN



**COMMUNAUTE de COMMUNES – CŒUR d'ASTARAC en GASCOGNE****DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 12 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 6 décembre 2022 sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

**Etaient présents** : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, Mmes DUBOSQ Dominique, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM DESBARATS Jean-Marc, ORTHOLAN Jean Jacques, FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mme MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DOUBRERE Jean-Paul, DRUSSEL Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, MONBERNARD Joël, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane.

**Absents ayant donné procuration** : Mme LARRIEU Muriel a donné procuration à M MONBERNARD Joël ; M GATELET Claude a donné procuration à M CABOS Christian ; Mme PICCIN Colette a donné procuration à M FORGUES Gérard ; Mme BUREL Marie-Jo a donné procuration à M ARENOU Jean-Loup.

**Absents excusés** : MM ABADIE Bruno, LABORDERE Gérard, LECLERC Gaëtan, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, LIBAROS Bruno, Mmes SAHUGUEDE Nathalie, ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline, CHABBERT Stéphanie, CAPDECOMME Marie-Pierre,

M Michel RAFFIN est désigné comme secrétaire de séance.

**OBJET : Délibération autorisant le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)**

M. le Président rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

*Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)*

*Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.*

*Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.*

*Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.*

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L. 4312-6.

**Il en résulte que pour le budget principal de la Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne, les crédits proposés sont les suivants :**

Affectation (article)	Montants 2022	Montant maximum (25% de 2022)	Proposition	Opération
2135	159 363 €	39 840 €	28 634 €	- Réfection des margelles à Ludina (11 000 €) - Remplacement des éclairages intérieurs et armoire électrique des bureaux CIAS / ST (3 225 €) - Réfection toiture et lambris bâtiment ancienne DDT (14 409 €)
2158	12 127 €	3 031 €	2 539 €	- Achat d'un robot nettoyeur pour Ludina (2 148 €) - Achat d'un pulvérisateur électrique (391 €)
2184	41 285 €	10 321 €	7 650 €	- Remplacement de tables et chaises dans les cantines Phase 2 (5 276 €) - Etagères de rangement Services techniques (2 374 €)

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

Monsieur le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de communes.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noulibos – Cours Lyautey – 64010 PAU CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat par envoi sur papier au tribunal, dépôt sur place au tribunal ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) de la requête.

Fait à MIRANDE, le 13 décembre 2022

Le Président  
Patrick FANTON



Le Secrétaire  
Michel RAFFIN

## DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 6 décembre 2022 sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

**Étaient présents** : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, Mmes DUBOSQ Dominique, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM DESBARATS Jean-Marc, ORTHOLAN Jean Jacques, FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mme MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DOUBRERE Jean-Paul, DRUSSEL Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, MONBERNARD Joël, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane.

**Absents ayant donné procuration** : Mme LARRIEU Muriel a donné procuration à M MONBERNARD Joël ; M GATELET Claude a donné procuration à M CABOS Christian ; Mme PICCIN Colette a donné procuration à M FORGUES Gérard ; Mme BUREL Marie-Jo a donné procuration à M ARENOU Jean-Loup.

**Absents excusés** : MM ABADIE Bruno, LABORDERE Gérard, LECLERC Gaëtan, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, LIBAROS Bruno, Mmes SAHUGUEDE Nathalie, ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline, CHABBERT Stéphanie, CAPDECOMME Marie-Pierre,

M Michel RAFFIN est désigné comme secrétaire de séance.

### OBJET : AVANCE DE TRESORERIE AU CIAS

Lors de sa séance en date du 13 janvier 2022, le Conseil Communautaire approuvait le versement d'une avance de trésorerie d'un montant maximum de 200 000 € au CIAS conditionné à un remboursement au 31 décembre 2022 sauf délibération contraire.

Compte tenu des difficultés de trésorerie que rencontre le CIAS, il n'est pas possible de rembourser au 31 décembre les sommes perçues en avance de trésorerie à la Communauté de Communes.

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de délibérer afin de reporter au 31 décembre 2023 le remboursement de l'avance de trésorerie d'un montant maximum de 200 000 € que la Communauté de Communes pourra verser au CIAS.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.  
Monsieur le Président
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de communes.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noulibos – Cours Lyautey – 64010 PAU CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat par envoi sur papier au tribunal, dépôt sur place au tribunal ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) de la requête.

Fait à MIRANDE, le 13 décembre 2022

Le Président  
Patrick FANTON



Le Secrétaire  
Michel RAFFIN

**COMMUNAUTE de COMMUNES – CŒUR d'ASTARAC en GASCOGNE****DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 12 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 6 décembre 2022 sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

**Étaient présents** : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, Mmes DUBOSQ Dominique, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM DESBARATS Jean-Marc, ORTHOLAN Jean Jacques, FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mme MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DOUBRERE Jean-Paul, DRUSSEL Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, MONBERNARD Joël, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane.

**Absents ayant donné procuration** : Mme LARRIEU Muriel a donné procuration à M MONBERNARD Joël ; M GATELET Claude a donné procuration à M CABOS Christian ; Mme PICCIN Colette a donné procuration à M FORGUES Gérard ; Mme BUREL Marie-Jo a donné procuration à M ARENOU Jean-Loup.

**Absents excusés** : MM ABADIE Bruno, LABORDERE Gérard, LECLERC Gaëtan, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, LIBAROS Bruno, Mmes SAHUGUEDE Nathalie, ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline, CHABBERT Stéphanie, CAPDECOMME Marie-Pierre,

M Michel RAFFIN est désigné comme secrétaire de séance.

**OBJET : DETR 2023 – Les équipements sportifs**

L'éclairage de la salle de gymnastique et du terrain du gymnase d'Artagnan nécessite d'être rénové ainsi que les Chéneaux zinc, les Poteaux métalliques et les descentes EP du Gymnase Artagnan.

Les travaux comprennent :

**Pour l'éclairage :****Terrain du Gymnase**

- Mise en place de projecteur LED 1Mod.opt ASY 320W 43500LM 4K.
- Petites fournitures.
- Pose et Raccordement

**Salle de Gymnastique du Gymnase**

- Mise en place de projecteur LED 1Mod.opt ASY 320W 43500LM 4K.
- Petites fournitures.
- Pose et Raccordement

**Pour les chéneaux zinc, les Poteaux métalliques et les descentes EP :****Façade Sud :****Echafaudages :**

- montage-démontage

**Peinture :**

- Grattage, décapage, dérochage, lavage haute pression, primaire, peinture de finition sur chéneaux zinc
- Grattage, décapage, dérochage, lavage haute pression, primaire, peinture de finition sur chéneaux zinc

- Peinture sur poteaux métalliques
- Peinture sur descente EP

Façade Nord :

Echafaudages :

- montage-démontage

Peinture :

- Grattage, dérochage, lavage haute pression, primaire, peinture de finition sur chéneaux zinc.
- Grattage, lavage haute pression, primaire, peinture de finition sur lisse
- Peinture sur poteaux métalliques
- Peinture sur descente EP

Gestion, évacuation et traitement des déchets de chantier.

#### Financement de cette opération :

DEPENSES		RECETTES	
Montant HT Electricité	17 718,00 €	Subvention DETR	12 864,40 €
Montant HT Ravalement	14 473,00 €	Emprunt	19 296,60 €
Montant TVA 20%	6 432,20 €	Emprunt relais	6 432,20 €
Montant TTC	38 593,20 €	Recettes totales	38 593,20 €

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

Monsieur le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de communes.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noulibos – Cours Lyautey – 64010 PAU CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat par envoi sur papier au tribunal, dépôt sur place au tribunal ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) de la requête.

Fait à MIRANDE, le 14 décembre 2022

**Le Président**  
Patrick FANTON

**Le Secrétaire**  
Michel RAFFIN



**COMMUNAUTE de COMMUNES – CŒUR d'ASTARAC en GASCOGNE****DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 12 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 6 décembre 2022 sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

**Étaient présents** : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, Mmes DUBOSQ Dominique, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM DESBARATS Jean-Marc, ORTHOLAN Jean Jacques, FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mme MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DOUBRERE Jean-Paul, DRUSSEL Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, MONBERNARD Joël, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane.

**Absents ayant donné procuration** : Mme LARRIEU Muriel a donné procuration à M MONBERNARD Joël ; M GATELET Claude a donné procuration à M CABOS Christian ; Mme PICCIN Colette a donné procuration à M FORGUES Gérard ; Mme BUREL Marie-Jo a donné procuration à M ARENOU Jean-Loup.

**Absents excusés** : MM ABADIE Bruno, LABORDERE Gérard, LECLERC Gaëtan, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, LIBAROS Bruno, Mmes SAHUGUEDE Nathalie, ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline, CHABBERT Stéphanie, CAPDECOMME Marie-Pierre,

M Michel RAFFIN est désigné comme secrétaire de séance.

**OBJET : DETR 2023 - Les investissements favorisant le développement touristique**

Il conviendra de mettre en place une barrière tournante télescopique pour la mise en sécurité du complexe aquatique de Ludina et de remplacer une vitrine réfrigérée défectueuse au Snack.

De plus, les margelles bordant les bassins très abîmées devront être remplacées.

**Barrière tournante télescopique avec pied pivot :**

- Mise en sécurité de la zone d'intervention
- Réalisation de 3 plots béton avec fixation sur platine
- Pose d'une barrière tournante télescopique avec pied pivot
- Nettoyage de fin de chantier
- Largeur modulable de 3000 à 5000 mm, blocage par vis
- Fermeture sécurisée par cadenas
- Finition laqué blanc sur galva avec bandes rouges rétro-réfléchissante

**Vitrine réfrigérée :**

- Fourniture d'une vitrine réfrigérée service arrière Marque CODIGEL modèle CVED-8-15-R
- Travaux de raccordement aux alimentations placées au droit des appareils

**Margelles :**

- Piquage des bordures jusqu'à la maçonnerie.
- Evacuation et traitement des gravats.
- Ponçage au disque tungstène des surfaces.
- Application d'un fixateur de fond.
- Réfection des enduits de bordures
- Protection et nettoyage du chantier

## Financement de cette opération :

DEPENSES		RECETTES	
Montant HT Barrière	2 344,00 €	Subvention DETR	1 760,00 €
Montant HT Vitrine	2 056,00 €	Emprunt	11 600,00 €
Montant HT Margelles	8 960,00 €		
Montant TVA 20%	880,00 €	Emprunt relais	880,00 €
Montant TTC	14 240,00 €	Recettes totales	14 240,00 €

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

Monsieur le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de communes.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noulibos – Cours Lyautey – 64010 PAU CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat par envoi sur papier au tribunal, dépôt sur place au tribunal ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) de la requête.

Fait à MIRANDE, le 14 décembre 2022

Le Président  
Patrick FANTON

Le Secrétaire  
Michel RAFFIN



**COMMUNAUTE de COMMUNES – CŒUR d'ASTARAC en GASCOGNE****DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 12 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 6 décembre 2022 sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

**Etaient présents** : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, Mmes DUBOSQ Dominique, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM DESBARATS Jean-Marc, ORTHOLAN Jean Jacques, FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mme MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DOUBRERE Jean-Paul, DRUSSEL Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, MONBERNARD Joël, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane.

**Absents ayant donné procuration** : Mme LARRIEU Muriel a donné procuration à M MONBERNARD Joël ; M GATELET Claude a donné procuration à M CABOS Christian ; Mme PICCIN Colette a donné procuration à M FORGUES Gérard ; Mme BUREL Marie-Jo a donné procuration à M ARENOU Jean-Loup.

**Absents excusés** : MM ABADIE Bruno, LABORDERE Gérard, LECLERC Gaëtan, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, LIBAROS Bruno, Mmes SAHUGUEDE Nathalie, ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline, CHABBERT Stéphanie, CAPDECOMME Marie-Pierre,

M Michel RAFFIN est désigné comme secrétaire de séance.

**OBJET : DETR 2023 – Les investissements favorisant le développement touristique**

La couverture existante de Bâtiment de l'accueil du Camping de l'Ile du Pont nécessite d'être rénovée ainsi que la terrasse en bois du Bâtiment d'animation.

**Couverture du bâtiment d'accueil :**

Mise en sécurité du chantier :

- Déplacement et intervention d'élévateur télescopique
- Mise en place et dépose d'un échafaudage sur pieds.

Dépose :

- D'ouvrage bâti.
- Des tuiles romanes anciennes (tri et stockage sur palettes pour ré-emploi).
- Du vieux zinc (noue) et enlèvement.

Dépose et repose des tuiles de bordure

Fourniture et Pose :

- D'écran sous toiture microporeux, y compris contre-liteaunage
- De tuiles Médiannes Edilians neuves, sur liteaux (3x4).
- De tuiles de ventilation.
- De tuiles à douille avec chapeau ajouré en terre cuite.
- Noue et zinc sur plancher bois
- Closoir zinc-plomb (à sec) avec tuiles canals lisses

Nettoyage du chantier et enlèvement de gravats

**La terrasse en bois du Bâtiment d'animation :**

Mise en sécurité du chantier :

- Déplacement et intervention d'élévateur télescopique

Dépose :

- Des éléments existants du garde-corps et balustre (pour ré-emploi).
- De lames de terrasse ancienne.
- De poutres porteuses.
- De treille existante au contour (pour ré-emploi)
- Des pièces de bois de structure porteuse et solivage
- Des sabots métalliques-20 unités

Nettoyage du chantier et enlèvement de gravats

Mise en œuvre de pièces de charpente non assemblée

Plus-value pour bois traité autoclave marron CL 4

Fourniture et Pose :

- De sabots métalliques à ailes extérieures.
- De lames de terrasse en mélèze, compris fixation par vis inox.

Application en surface de traitement hydrofuge autoclave sur bois autoclave anciens (surface 27 m<sup>2</sup>)

Remise en place des éléments anciens du garde-corps et balustres

Fourniture et pose de tirefonds bois.

#### Financement de cette opération :

DEPENSES		RECETTES	
Montant HT Toiture	15 889,00 €	Subvention DETR	20 912,00 €
Montant HT Terrasse	36 391,00 €	Emprunt	31 368,00 €
Montant TVA 20%	10 456,00 €	Emprunt relais	10 456,00 €
Montant TTC	62 736,00 €	Recettes totales	62 736,00 €

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

Monsieur le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de communes.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noulibos – Cours Lyautey – 64010 PAU CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat par envoi sur papier au tribunal, dépôt sur place au tribunal ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) de la requête.

Fait à MIRANDE, le 14 décembre 2022

**Le Président**  
Patrick FANTON



**Le Secrétaire**  
Michel RAFFIN

**COMMUNAUTE de COMMUNES – CŒUR d'ASTARAC en GASCOGNE****DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 12 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 6 décembre 2022 sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

**Etaient présents** : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, Mmes DUBOSQ Dominique, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM DESBARATS Jean-Marc, ORTHOLAN Jean Jacques, FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mme MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DOUBRERE Jean-Paul, DRUSSEL Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, MONBERNARD Joël, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane.

**Absents ayant donné procuration** : Mme LARRIEU Muriel a donné procuration à M MONBERNARD Joël ; M GATELET Claude a donné procuration à M CABOS Christian ; Mme PICCIN Colette a donné procuration à M FORGUES Gérard ; Mme BUREL Marie-Jo a donné procuration à M ARENOU Jean-Loup.

**Absents excusés** : MM ABADIE Bruno, LABORDERE Gérard, LECLERC Gaëtan, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, LIBAROS Bruno, Mmes SAHUGUEDE Nathalie, ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline, CHABBERT Stéphanie, CAPDECOMME Marie-Pierre,

M Michel RAFFIN est désigné comme secrétaire de séance.

**OBJET : DETR 2023 – Les projets favorisant le maintien des services publics**

Les travaux consistent à la mise en place d'un traitement acoustique du Bâtiment du « Centre Intercommunal d'Action Sociale » (CIAS) afin de faciliter le dialogue avec les utilisateurs, optimiser le son à l'intérieur de la pièce, améliorer la concentration du personnel et respecter les lois du bruit au travail.

De plus, cinq portes d'entrée des bureaux du bâtiment du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) sont usagées et doivent être remplacées.

**Isolation phonique :**

- 14 panneaux EFFICIENCE – simple absorbant - suspendu
- 21 panneaux SYMPHONY :- simple absorbant - mural
- 3 panneaux SYMPHONY – simple absorbant – mural et suspendu

**Portes d'entrée des bureaux**

Fourniture et pose de 5 portes d'entrée en aluminium Gamme 65, Profils Dormant et Ouvrant à rupture de pont thermique vitrée 65 pour cloisons 1 vantail ouvrant vers l'intérieur, Haut : 2090 mm\* larg 900 mm.

Financement de cette opération :

## DEPENSES

Montant HT Portes	8 869,00 €
Montant HT Isolement acoustique	16 295,00 €
Montant TVA 20%	5 032,80 €
Montant TTC	30 196,80 €

## RECETTES

Subvention DETR	10 065,60 €
Emprunt	15 098,40 €
Emprunt relais	5 032,80 €
Recettes totales	30 196,80 €

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

Monsieur le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de communes.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noulibos – Cours Lyautey – 64010 PAU CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat par envoi sur papier au tribunal, dépôt sur place au tribunal ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) de la requête.

Fait à MIRANDE, le 14 décembre 2022

Le Président  
Patrick FANTON

Le Secrétaire  
Michel RAFFIN



**COMMUNAUTE de COMMUNES – CŒUR d'ASTARAC en GASCOGNE****DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 12 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 6 décembre 2022 sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

**Étaient présents** : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, Mmes DUBOSQ Dominique, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM DESBARATS Jean-Marc, ORTHOLAN Jean Jacques, FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mme MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DOUBRERE Jean-Paul, DRUSSEL Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, MONBERNARD Joël, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane.

**Absents ayant donné procuration** : Mme LARRIEU Muriel a donné procuration à M MONBERNARD Joël ; M GATELET Claude a donné procuration à M CABOS Christian ; Mme PICCIN Colette a donné procuration à M FORGUES Gérard ; Mme BUREL Marie-Jo a donné procuration à M ARENOU Jean-Loup.

**Absents excusés** : MM ABADIE Bruno, LABORDERE Gérard, LECLERC Gaëtan, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, LIBAROS Bruno, Mmes SAHUGUEDE Nathalie, ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline, CHABBERT Stéphanie, CAPDECOMME Marie-Pierre,

M Michel RAFFIN est désigné comme secrétaire de séance.

**OBJET : DETR 2023 – Les équipements sportifs**

L'éclairage de la salle de gymnastique et du terrain du gymnase d'Artagnan nécessite d'être rénové ainsi que les Chéneaux zinc, les Poteaux métalliques et les descentes EP du Gymnase Artagnan.

Les travaux comprennent :

**Pour l'éclairage :****Terrain du Gymnase**

- Mise en place de projecteur LED 1Mod.opt ASY 320W 43500LM 4K.
- Petites fournitures.
- Pose et Raccordement

**Salle de Gymnastique du Gymnase**

- Mise en place de projecteur LED 1Mod.opt ASY 320W 43500LM 4K.
- Petites fournitures.
- Pose et Raccordement

**Pour les chéneaux zinc, les Poteaux métalliques et les descentes EP :****Façade Sud :****Echafaudages :**

- montage-démontage

**Peinture :**

- Grattage, décapage, dérochage, lavage haute pression, primaire, peinture de finition sur chéneaux zinc
- Grattage, décapage, dérochage, lavage haute pression, primaire, peinture de finition sur chéneaux zinc

- Peinture sur poteaux métalliques
- Peinture sur descente EP

Façade Nord :

Echafaudages :

- montage-démontage

Peinture :

- Grattage, dérochage, lavage haute pression, primaire, peinture de finition sur chéneaux zinc.
- Grattage, lavage haute pression, primaire, peinture de finition sur lisse
- Peinture sur poteaux métalliques
- Peinture sur descente EP

Gestion, évacuation et traitement des déchets de chantier.

#### Financement de cette opération :

DEPENSES		RECETTES	
Montant HT Electricité	17 718,00 €	Subvention DETR	12 864,40 €
Montant HT Ravalement	14 473,00 €	Emprunt	19 296,60 €
Montant TVA 20%	6 432,20 €	Emprunt relais	6 432,20 €
Montant TTC	38 593,20 €	Recettes totales	38 593,20 €

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

Monsieur le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de communes.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noulibos – Cours Lyautey – 64010 PAU CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat par envoi sur papier au tribunal, dépôt sur place au tribunal ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) de la requête.

Fait à MIRANDE, le 14 décembre 2022

**Le Président**  
Patrick FANTON

**Le Secrétaire**  
Michel RAFFIN



## COMMUNAUTE de COMMUNES – CŒUR d'ASTARAC en GASCOGNE

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SÉANCE DU 11 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du cinq octobre 2022 sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

**Etaient présents** : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOREY Bernard, Mmes PICCIN Colette, DUBOSQ Dominique, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM ORTHOLAN Jean Jacques, FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mme MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DOUBRERE Jean-Paul, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, MONBERNARD Joël, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mme ABADIE Alexandra.

**Conseiller suppléant ayant droit de vote** : Mme DUTOYA Anne-Marie (suppléante de M DESBARATS Jean-Marc).

**Absents ayant donné procuration** : M LABORDERE Gérard a donné procuration à M VERRET Etienne ; Mme BUREL Marie-Jo donne pouvoir à M ARENOU Jean-Loup ; M LAPREBENDE Benoît donne pouvoir à M LIBAROS Bruno ; Mme GABARROT Pauline donne pouvoir à Mme ABADIE Alexandra.

**Absents excusés** : MM GAYE Jacques, BALECH Régis, YELMA Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, Mmes CHABBERT Stéphanie, CAPDECOMME Marie-Pierre, M ABADIE Bruno, Mme SAHUGUEDE Nathalie.

M Michel RAFFIN est désigné comme secrétaire de séance.

**OBJET : Multi accueil Lous Pitchous – plan de financement tranche 2**

Monsieur le président indique que dans le cadre du projet de création du nouveau bâtiment du multi-accueil Lous Pitchous à Mirande, il convient de déposer des demandes de subventions complémentaires. Le plan de financement suivant est donc proposé à l'assemblée :

DEPENSES		RECETTES	
Montant du projet Tranche 2 HT	419 470 €	CAF	78 847.00 €
		Etat (DETR)	102 966.00 €
		Conseil Régional	29 314.00 €
		MSA	22 273.00 €
		CD 32	100 157.00 €

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir :

- valider le plan de financement proposé,
- autoriser Monsieur le Président à déposer les demandes correspondantes,
- donner tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer :

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve le plan de financement du Multi accueil Lous Pitchous,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus

Monsieur le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de communes.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noulibos – Cours Lyautey – 64010 PAU CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat par envoi sur papier au tribunal, dépôt sur place au tribunal ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) de la requête.

Fait à MIRANDE, le 12 décembre 2022

**Le Président**  
**Patrick FANTON**



**Le Secrétaire**  
**Michel RAFFIN**

**COMMUNAUTE de COMMUNES – CŒUR d'ASTARAC en GASCOGNE****DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 12 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 6 décembre 2022 sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

**Etaient présents** : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, Mmes DUBOSQ Dominique, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM DESBARATS Jean-Marc, ORTHOLAN Jean Jacques, FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mme MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DOUBRERE Jean-Paul, DRUSSEL Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, MONBERNARD Joël, Mmes CHABBERT Stéphanie, CAPDECOMME Marie-Pierre, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane.

**Absents ayant donné procuration** : Mme LARRIEU Muriel a donné procuration à M MONBERNARD Joël ; M GATELET Claude a donné procuration à M CABOS Christian ; Mme PICCIN Colette a donné procuration à M FORGUES Gérard ; Mme BUREL Marie-Jo a donné procuration à M ARENOU Jean-Loup.

**Absents excusés** : MM LABORDERE Gérard, LECLERC Gaëtan, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, Mme SAHUGUEDE Nathalie, M LIBAROS Bruno, Mmes ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline.

M Michel RAFFIN est désigné comme secrétaire de séance.

**OBJET : CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes ainsi que les communes de Miélan, Mirande et Montesquiou se sont portées candidates au programme Petites Villes de Demain dont la convention-cadre vaut Opération de Revitalisation du territoire. Cette convention-cadre dans sa version définitive, sera proposée aux différents signataires (Région, Département, Préfecture, PETR du Pays d'Auch, Caisse des dépôts). Au préalable, chaque collectivité doit donc approuver les termes de ce contrat.

Monsieur le Président donne lecture de la convention-cadre transmise avec la convocation.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **approuve** les termes de la convention cadre PVD ci-jointe,
- **autorise** Monsieur Michel RAFFIN, Vice-Président chargé du suivi du dispositif PVD, à la signer.

Monsieur le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de communes.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noulbos – Cours Lyautey – 64010 PAU CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat par envoi sur papier au tribunal, dépôt sur place au tribunal ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) de la requête.

Fait à MIRANDE, le 13 décembre 2022

Le Président  
Patrick FANTON

Le Secrétaire  
Michel RAFFIN



# CONVENTION CADRE « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Pour la Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne et les communes de Miélan, Mirande et Montesquiou



**Pour la commune de Miélan**

Représentée par son Maire, Monsieur Jean-Loup ARENOU, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du xxx

**Pour la commune de Mirande**

Représentée par son Maire, Monsieur Patrick FANTON, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du xxx

**Pour la commune de Montesquiou**

Représenté par son Maire, Monsieur Etienne VERRET, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du xxx

**Pour la Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne**

Représentée par son Vice-Président, Monsieur Michel RAFFIN, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 12 Décembre 2022.

Ci-après désigné par les « Collectivités Bénéficiaires »,

**ET**

**L'État,**

Représenté par Monsieur Xavier BRUNETIERE, préfet du Gers.

Ci-après désigné par « l'État » ;

**La Région OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE**

Représentée par sa présidente, Madame Carole DELGA

Ci-après désignée par l'assemblée plénière ou la Commission Permanente du XX/XX/XX

**Le Département du GERS**

Représenté par son Président, Monsieur Philippe DUPOUY

Ci-après désignée par l'assemblée plénière ou la Commission Permanente du XX/XX/XX

**Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Auch**

Représenté par sa Présidente, Madame Céline SALLES

Ci-après désignée par l'assemblée plénière ou la Commission Permanente du XX/XX/XX

**La Caisse des Dépôts et Consignations**

Représentée par sa Directrice régionale, Madame Annabelle VIOLLET

Ci-après désignée par l'assemblée plénière ou la Commission Permanente du XX/XX/XX

D'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

# Préambule

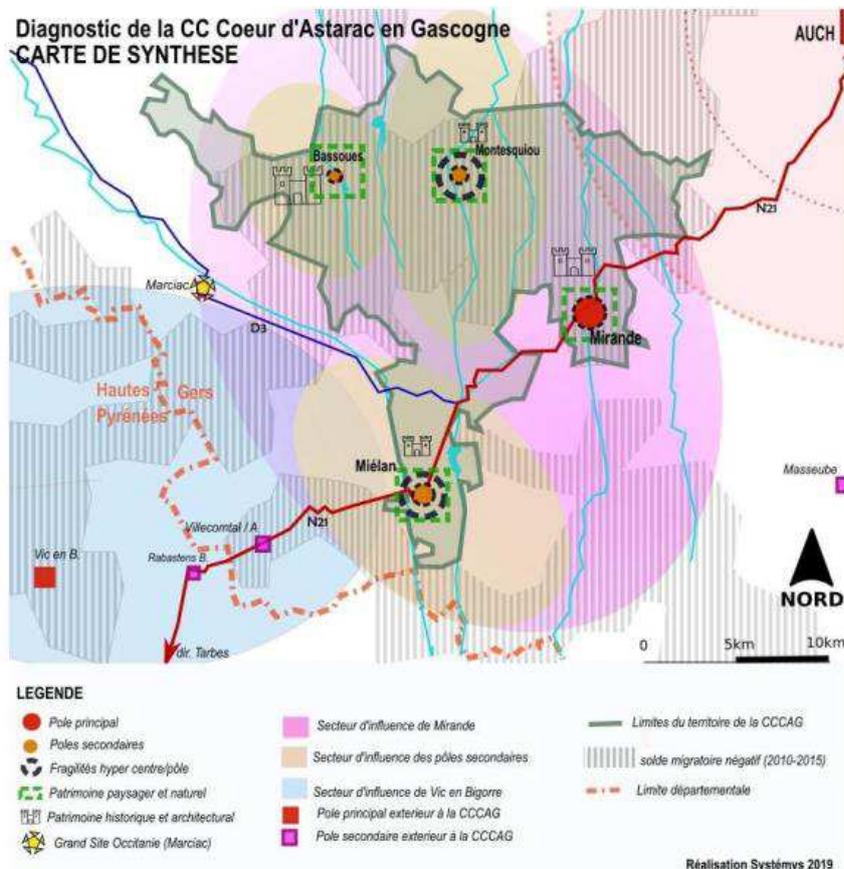
Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l’environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s’inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l’ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l’État et des partenaires financiers du programme.

Le territoire de la Communauté de Communes Cœur d’Astarac en Gascogne se caractérise par ses 19 communes pour une population totale de 8082 habitants. Le SCOT identifie la ville de Mirande comme pôle structurant, les communes de Miélan et Montesquiou comme pôles relais.



## Sommaire

Préambule .....	4
Sommaire.....	5
Article 1 - Objet de la convention cadre.....	6
Article 2 – Présentation du territoire signataire .....	7
Article 3 – Les documents cadres concourant à la définition du projet de territoire .....	10
Article 4 – Les ambitions du territoire.....	11
Article 5 – Les orientations stratégiques .....	14
Article 6 – Le plan d’action .....	15
Article 7 – Présentation des périmètres des secteurs d’intervention ORT .....	22
Article 8 – Modalités d’accompagnement en ingénierie .....	24
Article 9 - Engagements des partenaires.....	25
Article 10 : Complémentarité entre le programme « Petites Villes de Demain et la politique de contractualisation « Bourgs Centres Occitanie » .....	33
Article 11 - Gouvernance du programme Petites Villes de Demain .....	34
Article 12 - Suivi et évaluation du programme.....	35
Article 13 - Résultats attendus du programme .....	36
Article 14 – Utilisation des logos .....	38
Article 15 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité.....	39
Article 16 – Evolution et mise à jour du programme .....	40
Article 17 - Résiliation du programme.....	41
Article 18 – Traitement des litiges.....	42
Sommaire des annexes.....	43
Annexe 1 - Orientations stratégiques.....	44
Annexe 2 – Fiches action .....	46
Annexe 3 – Listes des projets en maturation .....	151
Annexe 4 – Périmètres d’intervention détaillés.....	156
Annexe 5 – Maquette financière .....	159
Annexe 6 – Synthèse du diagnostic territorial.....	181
7. Sources .....	215
Annexe 7 – Contribution spécifique à la convention des établissements publics et opérateurs .....	216
Table des matières .....	217

# Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La présente convention et ses annexes est reconnue comme valant Opération de Revitalisation de Territoire au sens de l'article L.303-02 du Code de la construction et de l'habitation, et précise les éléments suivants :

- Durée de mise en œuvre,
- Les secteurs d'intervention,
- Le contenu et le calendrier des actions prévues,
- Le plan de financement des actions prévues et leur répartition dans des secteurs d'intervention délimités,
- Le Comité de Projet associant l'ensemble des partenaires publics et privés concernés.

Les communes de Miélan, Mirande et Montesquiou ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 31 mars 2021.

## Article 2 – Présentation du territoire signataire

### 2.1. La Communauté de communes Cœur d’Astarac en Gascogne

La Communauté de communes « Cœur d’Astarac en Gascogne » est une zone rurale vallonnée du sud du Gers, située sur l’axe Auch-Tarbes et à mi-chemin entre ces deux agglomérations. Cette Communauté de Communes possède des caractéristiques assez représentatives des espaces ruraux dits fragiles. Ses compétences relèvent de l’environnement et cadre de vie, le sanitaire et social, le développement et aménagement économique, le développement et l’aménagement social et culturel, l’aménagement de l’espace, la voirie, le développement touristique, ainsi que le logement et l’habitat.

#### Panorama sociologique

Le territoire est touché par une certaine fragilité démographique : la population baisse lentement mais de manière inexorable et l’âge moyen de la population augmente ; en effet, le solde migratoire ne compense pas le solde naturel négatif ce qui montre une insuffisance d’attractivité du territoire. Le déclin démographique pèse sur l’emploi notamment sur l’emploi de la sphère résidentielle ; 292 emplois de la sphère résidentielle ont ainsi disparu de 2010 à 2015 sur le territoire.

#### Panorama économique

La Communauté de Communes est également touchée par un phénomène sociologique : le desserrement des familles qui induit de fait une proportion plus importante des ménages d’une seule personne. Dans le cas de notre territoire, les ménages d’une seule personne sont le public le plus présent avec des proportions plus importantes que dans le département du Gers. La faiblesse des revenus est aussi une des caractéristiques du territoire. Le pôle d’emplois de Mirande fixe les deux tiers des actifs qui ont choisi de vivre et travailler sur la Communauté de Communes. L’entreprise Gers Équipement est un vecteur attractif d’emploi qui fait d’ailleurs partie du Top 10 des entreprises du département et qui se trouve à Mirande.

À l’échelle de la Communauté de Communes, on retrouve une présence très affirmée des emplois agricoles et un tissu composé de petites et très petites entreprises. Le maintien des marchés dans les communes permet de concrétiser la correspondance des intérêts entre agriculture de proximité et appareil commercial. Ils peuvent contribuer à populariser un modèle de vie autour d’une ruralité réinvestie et donc être réidentifiés comme des enjeux de développement.

Notons que la Communauté des Communes au niveau de la production d’énergies renouvelables possède un taux production/consommation de 53.50 % en 2019 (source : ENEDIS, bilan de mon territoire 2019) et est le plus élevé des communautés de communes du Gers.

Par ailleurs, l’offre de service sur la communauté de communes est relativement importante. Tout d’abord, en matière de scolarité, les 3 petites villes de demain ont une école maternelle et primaire ; Miélan et Mirande ont un collège ; Mirande à un lycée général et professionnel ainsi qu’un lycée agricole. En outre, en matière de santé, les 3 petites villes de demain ont développé des structures qui répondent aux besoins de leurs administrés ainsi qu’à ceux des habitants des communes avoisinantes.

En termes de services et de commerces, un certain nombre de services à la population sont souvent polarisés sur la commune centralisatrice (Mirande) bien que Miélan soit également équipé en commerces intermédiaires et que Montesquiou puisse répondre aux besoins de ses habitants grâce à ses commerces et services de proximité.

## Patrimoine et tourisme

Il est important de souligner que les 3 petites villes de demain possèdent des atouts en matière de patrimoine historique (histoire médiévale et cœurs historiques recelant un patrimoine bâti remarquable) et un écrin paysager de collines et vallées, de petites rivières et de grands plans d'eau notamment illustrés par les lacs de chacune des 3 communes. Ainsi, Miélan, Mirande et Montesquiou possèdent des atouts exceptionnels en termes de cadre de vie et de patrimoine.

De plus, la Communauté de Communes « Cœur d'Astarac en Gascogne » s'inscrit dans le projet fédérateur et attractif de création d'un P.N.R Astarac avec les EPCI de Val de Gers et Astarac Arros en Gascogne. Le projet de PNR est fortement porteur de développement local avec une spécificité : la préservation du patrimoine (naturel, culturel et humain) est à la base du développement du PNR.

Par rapport à l'attractivité touristique, la Communauté de Communes « Cœur d'Astarac en Gascogne » s'inscrit dans le « slow tourisme » en mettant en avant ses nombreux atouts : cadre de vie, qualité environnementale, forte politique de festivals. L'agrotourisme est en plein essor sur le territoire et laisse présager un renouveau pour ce secteur primordial. Toutefois, il convient de souligner que l'absence d'infrastructure de mobilité (ni gare, ni autoroute) participe à un certain enclavement du territoire qui contraint à l'utilisation inconditionnelle d'un moyen de locomotion motorisé.

## 2.2. La commune de Miélan

La commune de Miélan, située assez loin des principaux pôles urbains tend à renforcer sa fonction de bourg-centre par rapport aux communes rurales situées en continuité.

Miélan joue incontestablement un rôle de bourg centre rural notamment auprès des communes de son ancien canton de par ses équipements. En effet, la commune propose la quasi-totalité des services de proximité ainsi que les principaux services et structures d'éducation de niveau intermédiaire avec, notamment, un pôle scolaire allant de la maternelle au collège ainsi que pour les personnes âgées avec la résidence Lagrange. Mais l'état dégradé et la forte vacance de logements, notamment sur la RN 21, masquent la qualité du patrimoine du cœur de bastide et la perception de l'offre notamment commerciale et de services. Miélan est en légère décroissance démographique et 40 % de sa population en nombre de ménages est constituée par un mono ménage. Nous soulignons également un revenu médian par U.C relativement bas et une dégradation du nombre d'emplois de la commune avec une perte de 83 emplois de 2010 à 2015. D'un point de vue touristique, le lac de Miélan et ses équipements sont un atout indéniable mais le camping restaurant du lac est en attente de reprise ce qui fragilise la situation actuelle.

Le maintien de la place de pôle structurant dans le système territorial du sud de la Communauté de Communes « Cœur d'Astarac en Gascogne » suppose que Miélan conserve une attractivité démographique et touristique avec pour enjeu la remise en valeur de son cœur de bourg et la pérennisation de son appareil commercial et de services. En mars 2021, la rénovation du centre-bourg commence et le réaménagement du centre de la bastide est donc en cours. Les travaux concernent notamment la mise en place d'un plan d'accessibilité de la voirie, le traitement des eaux pluviales, l'effacement des réseaux aériens d'électricité et de téléphonie. Ces travaux visent à mettre en valeur le patrimoine historique de Miélan et à rendre la commune plus attractive et conviviale. Ce projet fait donc corps avec le programme des Petites Villes de Demain.

## 2.3. La commune de Mirande

Sous-préfecture du Gers, Mirande (3 468 habitants – INSEE 2017) joue un rôle structurant à l'échelle de la communauté de communes « Cœur d'Astarac en Gascogne », et plus largement pour le sud du Gers. La présence d'équipements publics majeurs (collège, lycée, hôpital local, ...) et l'attractivité de son tissu commercial et administratif lui permettent de rayonner sur un large territoire, situé à mi-chemin entre les agglomérations d'Auch et de Tarbes.

Première ville labélisée Cittaslow en France, et reconnue station verte, Mirande accorde une importance particulière au cadre de vie et au développement durable conformément aux critères de ce label.

Toutefois, malgré ces atouts, Mirande fait face un déclin démographique et une augmentation importante des logements vacants concentrées au cœur de la bastide. Ce cœur de bastide constitue aujourd'hui un enjeu majeur de reconquête, pour permettre de retrouver à la fois de l'attractivité résidentielle pour la population mais également d'assurer l'animation et le dynamisme commercial. C'est notamment dans ce cadre que la commune s'est engagée, avec 3 autres bourgs de la communauté de communes, dans la démarche bourg-centre de la région Occitanie.

## 2.4. La commune de Montesquiou

La commune de Montesquiou, d'une superficie de 4680 hectares, est la 1<sup>re</sup> commune par sa superficie et la 3<sup>e</sup> par le nombre d'habitants de la Communauté de Communes « Cœur d'Astarac en Gascogne ». Montesquiou est desservie à partir d'un axe de communication important, la route départementale n°943 qui relie Auch à Pau. Chef-lieu de canton, elle est située à une dizaine de kilomètres de Mirande et constitue un bourg centre dont l'activité économique majeure est l'agriculture notamment avicole (20 à 30 poulaillers).

En matière de commerces et services, la commune propose la majorité des commerces et services de proximité avec notamment un pôle santé adossé à la pharmacie qui répond aux besoins des habitants de Montesquiou mais aussi de Bassoues et de L'Isle de Noé. Les commerces restent fragiles malgré l'apport touristique des pèlerins du chemin de Saint Jacques de Compostelle et la présence sur la commune d'hébergements touristiques de qualité.

Les caractéristiques géologiques de la commune contraignent le centre-bourg historique construit sur un éperon rocheux ; la commune, pour consolider sa fonction de bourg-centre ne peut se développer que de manière excentrée. Mais la commune est confrontée à une montée en puissance de la vacance des immeubles de ce centre historique, principalement autour et aux abords de la place. Cette situation justifie de conduire rapidement la requalification des espaces publics et prioritairement de la place.

La commune possède sur son territoire des espaces inventoriés Natura 2000 et notamment autour et à proximité d'une partie du lac du Lizet. La volonté de la mairie est d'inclure l'ensemble du lac dans cet inventaire (74ha) et de le valoriser par une signalétique et un itinéraire de randonnée identifié.

Plus globalement, Montesquiou affirme l'approche environnementale et l'innovation comme parti pris de développement et d'aménagement de la commune.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et

des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

## Article 3 – Les documents cadres concourant à la définition du projet de territoire

Cette convention cadre s'inscrit dans un ensemble de documents cadres et de dispositifs présents à une échelle plus large et à l'échelle locale et qui guident également le projet de territoire comme notamment :

- Compte-rendu - Petites Villes de Demain : commune de Montesquiou (GERS) – Cerema, 2022
- Etude de condition de portage de locaux à vocation commerciale – SCET / Banque des Territoires, 2022
- Etude impact crise commerce – volet 2 – CC Cœur d'Astarac en Gascogne, 2022
- Observatoire des territoires, Insee, 2018
- Plans d'actions pour le commerce, CC Cœur d'Astarac en Gascogne – Synthèse de l'atelier de co-construction avec les commerçants, 2022
- Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019
- Projet de territoire du Pays d'Auch, 2018

## Article 4 – Les ambitions du territoire

### 4.1. La commune de Mirande

Le projet de territoire de la commune de **Mirande**, pôle structurant de niveau 2 du bassin de vie du territoire du SCOT de Gascogne, s’articule autour d’un certain nombre d’éléments visant notamment à :

- Engager une politique d’habitat qualitative de manière à préserver l’identité de la commune par un travail sur la densification urbaine en lien avec les dispositions législatives et avec le souhait d’être économe et à optimiser les choix au regard des équipements notamment des réseaux.
- Mettre en œuvre une stratégie globale en matière de développement économique de commerce et de services afin de prolonger l’activité économique de la commune avec le souci d’être économe en espace et d’organiser le projet en fonction des réflexions de la Communauté de Communes Cœur d’Astarac en Gascogne.
- Maîtriser et organiser son développement urbain en étant attentif à la préservation des espaces naturels, agricoles de son territoire et à la gestion des espaces conformément aux différentes dispositions législatives.

**Compte tenu de ces éléments, les ambitions de la commune de Mirande, pôle structurant du territoire, s’affichent donc dans 5 domaines prioritaires :**

- Préserver le cadre de vie des Mirandais et protéger le capital environnemental.
- Assurer le renouvellement de la population et répondre aux besoins de logement tout en structurant durablement le développement urbain.
- Favoriser le développement de l’activité économique en assurant le dynamisme du centre-bourg et la mixité des fonctions.
- Accompagner le développement urbain en confortant le niveau d’équipement et de services publics et en améliorant les déplacements.
- Lutter contre le changement climatique, réduire les émissions de gaz à effet de serre, économiser les ressources fossiles, maîtriser l’énergie et assurer une production énergétique à partir de sources renouvelables.

## 4.2. La commune de Miélan

Le projet de territoire de la commune de **Miélan**, pôle relais de niveau 3 ayant pour rôle d'appuyer le pôle structurant identifié par le SCOT de Gascogne, s'articule autour d'un certain nombre d'éléments consistant à :

- Prendre la mesure du fonctionnement du territoire, composé du milieu naturel et de l'activité agricole.
- Instaurer un développement resserré sur le village, garant de la lutte contre l'étalement urbain.
- Assurer le développement économique de la commune, essentiel à la vie du village.
- Engager le territoire dans un renouveau énergétique.

**Compte tenu de ces éléments, les ambitions de la commune de Miélan, pôle relais du territoire, s'affichent dans 5 domaines prioritaires :**

- Protéger les espaces naturels et forestiers de tout développement, tout en assurant les continuités écologiques identifiées et pérenniser l'activité agricole à très long terme en limitant son émiettement.
- Sauvegarder le patrimoine bâti et paysager du village qui forme la singularité du territoire.
- Accueillir une évolution démographique compatible avec le fonctionnement du village en la contenant sur les secteurs véritablement stratégiques au sein du village, de manière à rationaliser ainsi les équipements publics et les déplacements.
- Veiller au maintien et au renforcement des services à la population : équipement commercial, administratif, sportif, touristique et de loisirs, poursuivre le développement des communications numériques.
- Lutter contre le changement climatique, réduire les émissions de gaz à effet de serre, économiser les ressources fossiles, maîtriser l'énergie et assurer une production énergétique à partir de sources renouvelables.

### 4.3. La commune de Montesquiou

Le projet de territoire de la commune de **Montesquiou**, pôle relais de niveau 3 ayant pour rôle d'appuyer le pôle structurant identifié par le SCOT de Gascogne, s'appuie sur les programmes Petites Villes de Demain et Bourgs-Centres, dont ce dernier prévoit la mise en place d'un PLU dont le PADD pièce essentielle de la politique d'aménagement et du projet de territoire est en cours d'élaboration. Toutefois dans le cadre de son projet de territoire la commune de Montesquiou s'oriente sur 4 axes, visant à :

- Renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune.
- Préserver les ressources naturelles et réduire la dépendance aux énergies non renouvelables.
- Maintenir une offre plurielle de commerces et services, favoriser l'innovation.
- Mettre en place une politique de logements et services répondant aux attentes et besoins de la population locale et néorurale.

**Compte tenu de ces éléments, les ambitions du projet de territoire de la commune de Montesquiou, pôle relais du territoire, s'affichent dans 4 domaines prioritaires :**

- Mettre en valeur le cœur historique du Castelnau et rénover son patrimoine bâti.
- Valoriser les espaces naturels et paysagers du territoire et préserver ses ressources.
- Veiller au maintien de l'offre en commerces et services pour l'économie locale et touristique, soutenir le développement de modèles innovants, renforcer les équipements, sportifs, de loisirs et de tourisme.
- Agir sur le parc de logements existants en l'améliorant et promouvoir sa diversification, garantir à la population un accès aux services à l'échelle du bassin de vie, s'engager dans le renouveau énergétique et le développement de liaisons multimodales.

## Article 5 – Les orientations stratégiques

La présente convention fixe les orientations stratégiques, déclinées à l'échelle intercommunale et aux trois communes membres du programme « Petites Villes de Demain » :

**Orientation 1** : Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune.

**Orientation 2** : Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables.

**Orientation 3** : Soutenir la vitalité du territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services et par le pari de l'innovation.

**Orientation 4** : Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant (point suivant).

## Article 6 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant de la présente convention. La définition d'un ou de plusieurs secteurs d'intervention de l'ORT incluant le centre-ville de la ville principale de l'EPCI, figure parmi les secteurs d'intervention présentés à l'annexe 4.

### 6.1 Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action selon le modèle figurant en annexe 2 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées. Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de pilotage, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

Pour que la convention vaille ORT, les actions prévues dans le ou les secteurs d'intervention précités doivent à minima concerner l'amélioration de l'habitat (selon le contexte : lutte contre l'habitat dégradé ou indigne et contre la vacance ; production de logements attractifs et adaptés). Leur plan de financement est présenté.

## 6.2. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Légende du tableau ci-dessous :

- En maturation : action dont le plan de financement n'est pas encore établi.
- En projet : action définie et arrêtée. L'action doit être affinée avant d'être mise en œuvre.
- En cours : action dont la mise en œuvre a débuté.

Axe	N°	Orientation	Nom	MOA	Calendrier prévi.	Estimation HT	Statut
Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune	1.1	Valoriser l'image du cœur historique en agissant sur son organisation urbaine et son patrimoine bâti	Embellir des cœurs historiques par une opération façade dans le cadre de périmètres prédéfinis	Commune de Miélan / privés  Commune de Mirande / privés	2022-2026	10 000€/an pour la commune	
			Rendre accessible et organiser le partage de l'espace public ordinaire : Axe Tulipier, Cubet, Berroy et Place du Padouen	Commune de Miélan, SIVOM	2022-2026	400 000€	
			Requalifier les espaces de centralité : place Adrien Pérez (désimperméabilisation, îlot de fraîcheur)	Commune de Mirande	2025	150 000€	
			Rendre accessible et organiser le partage de l'espace public	Commune de Mirande	2022-2026	Rue de l'Evêché ( en cours ) 100.000€, Place Durieux 90 000€ ; Rue Laffitte 90.000€, rue Laplagne 90.000€	
			Établir des chartes visuelles harmonisées	Commune de Mirande	2023	25 000€	
			Réhabilitation de la tour de Rohan et aménagement de son square	Commune de Mirande	2026		
			Réhabilitation de l'Église Sainte-Marie	Commune de Mirande	2024	250 000€	
			Requalifier les espaces de centralité	Commune de Montesquiou	2023-2025	600 000€	
			Requalifier et sécuriser l'entrée de Bourg : sécurisation de la RD 943	Commune de Montesquiou, Conseil départemental	2022-2026	445.000€ HT ; Arrêt de bus : 5000€	
	1.2	Rénover, mettre en valeur le patrimoine historique	Rénovation d'un bâtiment public	Commune de Miélan	2024-2025	160 000€	
			Rénovation et accessibilité de l'intérieur de l'église.	Commune de Miélan	2023-2026	130 000€	
Rendre accessible au public le patrimoine historique			Commune de Miélan	2023-2026	120 000€		

		vernaculaire					
Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement de énergies renouvelables	2.1	Valoriser les espaces naturels et paysages du territoire	Valorisation des vestiges du Château	Commune de Montesquiou	2023-2026	350 000€	
			Rénovation de l'église	Fondation du Patrimoine	2023-2026	250 000€	
			Rénovation des réseaux d'assainissement	Commune de Miélan	2023-2024	Chiffrage en cours	
			Créer un comité d'animation des usages des plans d'eau de l'intercommunalité	Communauté de Communes	2025	5000€	
			Mailler les parcours de découverte	Communauté de Communes	2025		
			Développer une communication auprès du public sur les mesures de protection de la ressource hydrique	Communauté de Communes	2023	3 000€	
			Référencer les chemins ruraux pouvant constituer un circuit de chemin de randonnée	Commune de Mirande	2025	12 000€ (480h)	
			Rénovation des réseaux d'assainissement	Commune de Mirande	2024-2026	800 000€	
			Aménagements des entrées de ville aux abords de la RN21	Commune de Mirande	2026	entrée Nord 120.000€ ; entrée Sud 120.000€	
			Valorisation du lac du Lizet	Commune de Montesquiou	2023-2026	676 170€	
			Rénovation des réseaux d'assainissement	Commune de Montesquiou	2022-2023	463 000€	
Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement de énergies renouvelables	2.2	Préserver les ressources et engager le territoire dans un nouveau développement énergétique visant le rang de commune à énergie positive	Rénovation de l'éclairage public	Commune de Miélan	2024	150 000€	
			Rénovation énergétique d'un bâtiment public	Commune de Miélan	2023-2024	120 000€	
			Couverture par ombrière photovoltaïque des stationnements	Commune de Miélan	2024	Tiers investisseur	
			Mise en œuvre chaufferies éco-responsables sur les équipements sportifs et logements	Commune de Miélan	2024-2025		
			Rénovation de l'éclairage public	Commune de Mirande/Syndicat d'énergie	2022-2026	20 000€/an	
			Isolation thermique de l'Hôtel de Ville	Commune de Mirande	2024	36 000€	
			Créer des unités de production énergétiques sur les bâtiments publics	Commune de Mirande	2023-2026	290 000€	
			Isolation thermique de l'école maternelle	Commune de Mirande	2023-2024	315 000€	
			Créer des unités de production énergétique sur les équipements sportifs et stationnements	Commune de Montesquiou	2023-2026	Tiers investisseur	
			Créer des unités de production énergétique sur les bâtiments publics	Commune de Montesquiou	2022-2024		
			Rénovation énergétique d'un bâtiment scolaire	Commune de Montesquiou	2022-2023	30 000€	
Isolation thermique du parc de logements locatifs	Commune de Montesquiou	2022-2023	15 000€				
2.3	Développer les liaisons multimodales	Création d'un pôle d'échange multimodal	Commune de Mirande	2025	30 000€		
		Création d'itinéraires d'un	Commune de Mirande	2024	50 000€		

			circuit de mobilité douce entre la ville haute et le secteur du Batardeau (Projet Bajon-Batardeau)					
			Finalisation du circuit de mobilité douce Nord/Sud de la commune	Commune de Mirande	2026	80 000€		
			Développer en partenariat avec la Région (AOM) les services de déplacement entre Communautés de Communes et entre communes de la communauté	Commune de Mirande	2026	10 000€		
			Développer le service de bus desservant les différents quartiers de la commune les jours de marché de plein vent	Commune de Mirande	2022-2026	5 000€/an		
Soutenir la vitalité d territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services et par le pari de l'innovation	3.1	Conserver l'offre en commerces et services comme vecteur d'une économie locale et touristique.	Soutenir les circuits courts et l'agrotourisme	Commune de Miélan/Communauté de Communes  Commune de Mirande/Communauté de Communes	2026			
			Communiquer sur l'offre en équipements et services sur la commune	Commune de Miélan	2022-2024	80 000€		
			Recrutement d'un manager développeur économique	Communauté de Communes	2022-2026	Recrutement du manager de commerce : 45.000€ ; Achat d'un local : 60.000€ et aménagements/équipement : 50.000€ ; Développer le concept de boutique à l'essai : 50.000€, Développer le concept de tiers-lieu : 100.000€		
			Soutenir la réhabilitation de locaux commerciaux vacants	Communauté de Communes	2023-2026	10 000€		
			Communiquer sur l'offre en équipements et services présents sur la commune.	Commune de Mirande	2022-2025	15 000€		
			Promouvoir le label Cittaslow	Office du Tourisme Communautaire / Commune de Mirande	2022-2026	5 000€		
			Communiquer sur l'offre en équipements et services sur la commune	Commune de Montesquiou	2022-2024	15 000€		
			Soutenir les circuits courts et l'agrotourisme	Commune de Montesquiou/Communauté de Communes	2026	1 000€		
			Faciliter la reprise de l'auberge-restaurant	Commune de Montesquiou et Communauté de Communes	2022-2026	250 000€		
	Extension de la zone d'activité	Communauté de Communes et Commune de Montesquiou	2022-2024	500 000€				
	3.2	Soutenir les modèles économiques innovants	Création d'un tiers lieu	Commune de Montesquiou	2022-2026	20 000€		
Concevoir une politique de logement et services adaptés à demande et réponses	4.1	Améliorer le parc de logements existants et	Soutenir la réhabilitation de logements vacants dans le Centre-Bourg (OPAH/OPAH-RU)	Commune de Miélan  Commune de Mirande	2023-2026	20 000€/an à Mirande		

aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.	promouvoir une diversification du parc.		Commune de Montesquiou				
		Diversifier le parc de logements en fonction des attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.	Commune de Miélan Commune de Mirande	2022-2026			
		Réhabilitation des logements HLM	Bailleurs sociaux, Commune de Miélan	2022-2026			
		Création d'un éco-quartier	Commune de Miélan, Promoteurs	2023-2026			
		Soutenir la réhabilitation et la mise aux normes de logements adaptés (OPAH)	Commune de Miélan Commune de Mirande Commune de Montesquiou	2023			
		Réhabilitation du parc locatif communal vacant	Commune de Miélan	2023-2024	150 000€		
		Réhabilitation de la résidence Lagrange sur la commune de Miélan	Communauté de Communes/CIAS	2023-2026	400 000€		
		Instauration de mesures incitatives en vue de la résorption de la vacance de logements	Commune de Mirande	2023-2026			
		Soutenir l'installation de structures intergénérationnelles	Commune de Mirande	2022-2026			
		Diversifier le parc de logements en fonction des attentes des nouveaux arrivants en milieu rural:	Commune de Montesquiou	2022-2026	400 000€		
		Instauration de mesures incitatives en vue de la résorption de la vacance	Commune de Montesquiou	2023-2026			
		Soutenir l'installation de structures intergénérationnelles	Commune de Montesquiou/Promoteur privé	2022-2024			
		Création de logements locatifs : Maison "Descat" et granges de l'auberge-restaurant	Commune de Montesquiou	2022-2026	Maison Descat : 250.000€ ; Logements auberge-restaurant : 180.000€		
	4.2	Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.	Création d'une crèche familiale	Commune de Miélan	2023		
			Rénovation et requalification des locaux associatifs	Commune de Miélan	2023-2024	75 000€	
			Accessibilité du terrain d'honneur de rugby et équipements du local du club de rugby	Commune de Miélan	2023-2024	150 000€	
			Réaménagement d'un vestiaire du terrain d'entraînement du rugby	Commune de Miélan	2025-2026	45 000€	
			Rénovation des deux courts de tennis	Commune de Miélan	2024-2025	30 000€	
			Changer les tatamis du Dojo	Commune de Miélan	2023	20 000€	
			Aménagement de la Médiathèque	Commune de Miélan	2025-2026	100 000€	
Création d'une salle socio-culturelle			Commune de Miélan	2026			
Poursuite de l'aménagement du musée des pompiers et d'une salle d'exposition			Commune de Miélan	2022-2024	25 000€		
Construction d'une nouvelle gendarmerie			Commune de Miélan	2023-2026	1 500 000€		

		Transfert des locaux administratifs de la communauté de communes dans des locaux adaptés	Communauté de Communes		600.000€	
		Mise en place d'un Contrat Local de Santé sur le territoire de la communauté	Communauté de Communes	2023-2024	30 000€	
		Création d'un bassin de natation à usage des scolaires et de l'apprentissage	Communauté de Communes	2026	1 500 000€	
		Transfert et agrandissement de la structure "Ious Pitchous"	Communauté de Communes	2022-2023	700 000€	
		Création de locaux par aménagement de locaux vacants pour accueillir le siège social du Parc Naturel régional de l'Astarac	Commune de Mirande	2025-2026	800 000€	
		Mise en place d'un Schéma Directeur Immobilier Énergétique	Commune de Mirande	2023-2024	20 000€	
		Mise aux normes des équipements du Parc municipal des sports (Tennis, Rugby)	Commune de Mirande	2023-2025	50 000€	
		Construction d'un DOJO pour les associations d'art martial	Commune de Mirande	2024-2025	320 000€	
		Construction d'un bâtiment d'animation associative au parc Municipal des sports	Commune de Mirande	2024-2025	350 000€	
		Aménagement du terrain de jeu à destination de la pala (pelote basque)	Commune de Mirande	2023	22 000€	
		Création et fermeture du stade d'athlétisme à usage des scolaires et associatifs	Commune de Mirande	2023-2024	20 000€	
		Aménagement des locaux/vestiaires de l'ancienne Piscine du batardeau	Commune de Mirande	2024	600 000€	
		Installation de système de vidéo destiné à assurer la protection des personnes et des biens	Commune de Mirande	2023-2024	80 000€	
		Création d'un espace de glisse urbaine	Commune de Mirande	2023	190 000€	
		Transfert des ateliers municipaux	Commune de Montesquiou	2022-2026	150 000€	
		Réhabilitation du second terrain de tennis	Commune de Montesquiou	2022-2025	15 000€	
		Finalisation du programme d'éclairage public	Commune de Montesquiou	2022-2023	15 000€	
		Adressage de la commune	Commune de Montesquiou	2023	10 000/15 000€	
		Transfert et construction de la caserne des pompiers	SDIS	2022-2023	850 000€	
		Requalifier l'aire de camping-car	Commune de Miélan	2026	20 000€	
	4.3	Renforcer les équipements touristiques et de loisirs	Office du Tourisme/Communauté de Communes	2023-2026	20 000€	
		Développement d'animations facilitant la	Office du Tourisme/Communauté de	2022-2026	2 000€	

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le 21/12/2022



ID : 032-243200425-20221212-2022196-DE

			visite du territoire	Communes			
			<b>Mise en place d'une signalétique d'interprétation du patrimoine touristique</b>	<b>Office du Tourisme/Communauté de Communes</b>	<b>2023-2026</b>	152 000€	

## Article 7 – Présentation des périmètres des secteurs d'intervention ORT

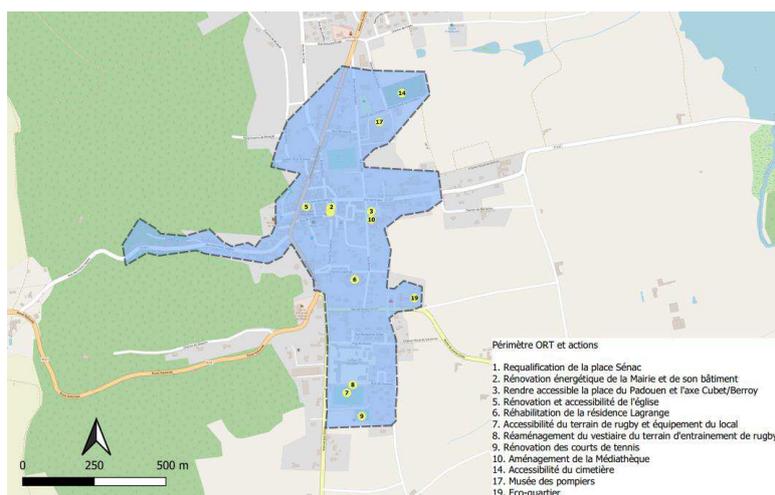
Les projets de périmètres d'intervention opérationnels ont été délimités de la manière suivante :

- Une analyse territoriale portant sur un ensemble de thématiques et notamment sur l'offre commerciale et de logement ;
- La concentration de l'offre commerciale et de services ;
- La localisation des projets en cours et futurs (immobilier, espaces publics, commerce, équipements publics, ...) ;
- La prise en compte du diagnostic habitat produit par l'opérateur OPAH

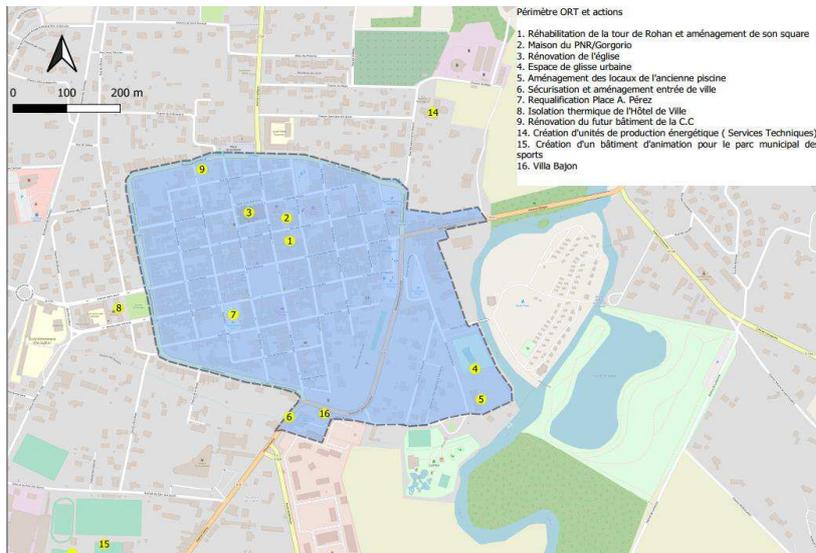
Ainsi, ces éléments font émerger un périmètre pour chacune des communes Petites Villes de Demain de la Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne.

Les périmètres des secteurs d'intervention ORT des trois communes sont présentés ci-après et en annexe 4.

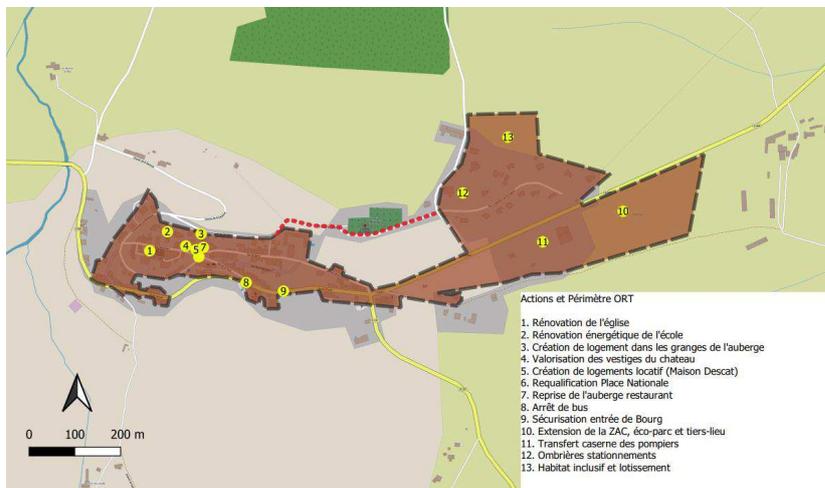
### 1. Périmètre ORT – Commune de Miélan



## Périmètre ORT– Commune de Mirande



## 2. Périmètre ORT - Commune de Montesquiou



## Article 8 – Modalités d’accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l’ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l’Ademe...), services déconcentrés de l’État, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d’urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu’il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L’activation de cet accompagnement s’effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

La Communauté de communes Cœur d’Astarac en Gascogne bénéficie de « l’Assistance à Management de Projet », dispositif encadré par la Caisse des Dépôts, par l’intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires.

## Article 9 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 9.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas un accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré.

Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### 9.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, les communes de Miélan, Mirande et Montesquiou assument leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Les communes et l'intercommunalité signataires s'engagent à désigner dans ses services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

Les communes signataires et/ou l'intercommunalité s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (PETR, collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

### 9.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient le cofinancement de postes de chefs de projet en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial -conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.
- D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

### **Engagement du PETER Pays d'Auch :**

Porteur de la stratégie de territoire dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du PETER du Pays d'Auch et dans lequel s'inscrit le dispositif « Petites Villes de Demain », le PETER mettra à disposition des communes de Miélan, Mirande et Montesquiou :

- Des moyens financiers au travers des dispositifs contractuels et des programmes qu'il met en œuvre ;
- De l'ingénierie, notamment dans les domaines de la transition énergétique et des mobilités.

*Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 7.*

**Les projets seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat de Relance et de Transition Ecologique dont ils relèvent.**

## **9.4. Engagements de la Région Occitanie**

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme, dans le cadre des objectifs fixés par le Pacte Vert Occitanie 2040.

Elle mobilisera, dans cette perspective, les moyens en ingénierie nécessaires et adaptés pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Elle soutiendra, en outre, les actions et projets du programme, compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention définis pour l'accompagnement de la nouvelle génération de politiques de contractuelles territoriales 2022-2028.

Pour cela, les porteurs de projet déposeront un dossier complet pour instruction et répondront aux sollicitations éventuelles de la collectivité dans le cadre de l'instruction du dossier

Les actions soutenues par la Région devront s'inscrire dans les objectifs du PACTE VERT OCCITANIE, ainsi que des Schémas Régionaux en vigueur tels que le Plan Vélo, le Plan Arbre Occitanie, le Plan Régional pour la Qualité Alimentaire, etc....

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre.

**Les projets seront examinés dans le respect des dispositifs et des taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants et seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat**

**Territorial dont ils relèvent.**

## 9.5. Engagements du Département du Gers

Le Département, en signant la convention en tant que partenaire de la commune, s'engage à accompagner cette dernière dans la mise en œuvre des projets de territoire par la mobilisation, sur sollicitation, de ses dispositifs d'ingénierie territoriale et de soutiens financiers, tels que définis ci-après.

En charge des solidarités humaines et territoriales, le Département, dans l'exercice de ses compétences, agit en complémentarité avec les communes et intercommunalités, notamment les communes exerçant des fonctions de centralité.

Garant de la cohésion sociale, la collectivité départementale mène une politique sociale inclusive œuvrant pour un égal accès aux services sociaux, éducatifs et favorisant le développement culturel, sportif et touristique.

Ses actions favorisent l'ancrage des populations et l'attractivité du territoire par des politiques visant un développement soutenable :

- Développement et entretien des infrastructures de mobilités (routes départementales, chemins de grande randonnée du PDIPR – Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, Vélo routes et Voie Verte, piste cyclable, chemin de halage) ;
- Déploiement numérique ;
- Action en matière d'habitat ;
- Accompagnement d'une alimentation et d'une agriculture durable ;
- Stratégie et actions en matière d'énergies renouvelables ;
- Préservation de la ressource en eau ;
- ...

S'agissant de la solidarité territoriale, le Département a conforté depuis 2017 son soutien aux communes et intercommunalités pour favoriser l'aboutissement des projets par deux dispositifs d'accompagnement complémentaires :

### L'ingénierie territoriale de solidarité :

Le Département met à disposition des communes et intercommunalités une équipe de juristes et d'ingénieurs pour apporter une expertise de manière réactive et coordonnée, en partenariat étroit avec le CAUE.

Cet accompagnement consiste en l'apport de conseils techniques, administratifs et juridiques dans les domaines suivants :

- Aménagement et Bâtiments ;
- Assainissement, milieux aquatiques ;
- Voirie.

Les conseils proposés visent, selon le besoin, à :

- Aider à la définition des besoins et des acteurs à mobiliser ;

- Rechercher les financements mobilisables ;
- Étudier la faisabilité technique et juridique du projet ;
- Guider les maîtres d'ouvrage dans le montage juridique et administratif du projet (incluant l'accompagnement à la passation des marchés publics avec insertion de clauses sociales).

### La mobilisation de financements :

Le Département peut aussi accompagner financièrement les projets de territoire portés par la collectivité bénéficiaire qui relèvent des thématiques définies comme prioritaires par le Département et en accord avec ses politiques à savoir notamment dans les domaines :

- Des énergies renouvelables, de la rénovation énergétique des logements communaux ;
- De la restauration du patrimoine inscrit et classé ;
- Des mobilités douces et de la voirie ;
- De l'eau et de l'assainissement,
- Du développement d'une restauration scolaire favorisant l'approvisionnement bio et local,
- De l'amélioration de l'accessibilité au public des services et commerces de proximité.

Selon la nature du projet et son éligibilité au regard des critères de financement, le Département pourra alors recourir au fonds le plus approprié, en complémentarité des cofinancements mobilisables auprès des autres partenaires.

En matière d'Habitat, par délibération du 24 juin 2022, le Conseil départemental du Gers continue d'inscrire son action, dans la durée, en faveur d'un habitat adapté et de qualité pour tous les publics. La nouvelle politique de l'habitat couvre la période 2022 à 2028 et vise une plus grande performance des logements qui s'inscrit dans une dynamique de transition énergétique et environnementale, de lutte contre l'habitat indigne ou de maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap face aux enjeux climatiques et sociaux actuels. Le Département accompagne par des soutiens financiers, les propriétaires occupants ou bailleurs sociaux en vue de rénover un parc gersoises qui nécessite des réponses adaptées (vieillesse, performances énergétiques, habitat inclusif, etc.).

Le Département affiche plusieurs priorités :

- **Le parc privé** : poursuite des aides à destination des propriétaires occupants à travers la prime complémentaire à l'ANAH – *Agence Nationale de l'Habitat*, la prise en charge de l'ingénierie des dossiers Habitat du secteur diffus et l'animation du guichet de la rénovation énergétique : le Guichet Rénov'Occitanie du Gers.
- **Le parc public** : aide en faveur de la politique de construction et de réhabilitation des logements des bailleurs sociaux avec un soutien spécifique à l'Office Public de l'Habitat (dans le cadre du projet NPRU - *Nouvelle Politique de Renouvellement Urbain*) et une attention à l'utilisation des énergies renouvelables, de matériaux bio-sourcés, la revitalisation des centres-bourgs, l'habitat inclusif ou la prise en compte des besoins du public prioritaire du Département.
- **Les territoires** : via une politique habitat transversale au cœur des enjeux territoriaux en accompagnant l'émergence des politiques Habitat locales (appui financier aux études petites villes de demain ou d'OPAH – *Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat*) mais aussi par le biais de l'animation de l'Observatoire de l'Habitat.

## 9.6. Engagements des autres opérateurs publics et opérateurs spécifiques

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

### 9.6.1. La Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

### 9.6.2. L'Établissement Public Foncier Occitanie

L'Établissement public foncier (EPF) accompagne les collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle de leur projet par le biais de conventions foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains

nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention.  
Ainsi, l'EPF sera le partenaire des collectivités d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens.

### 9.6.3. Action Logement

Action Logement pourra mobiliser ses dispositifs de droit commun sur les Petites villes de demain présentant un intérêt pour les salariés et le développement des emplois salariés.

## 9.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

## 9.8 Maquette financière

La maquette financière annuelle est établie à la signature de la convention cadre.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet du département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD à l'ANCT en même temps que la convention cadre.

La maquette financière figure en annexe 5.

*Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.*

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le 21/12/2022



ID : 032-243200425-20221212-2022196-DE

## Article 10 : Complémentarité entre le programme « Petites Villes de Demain et la politique de contractualisation « Bourgs Centres Occitanie »

Pour les Communes concernées par « Petites Villes de Demain » et « Bourgs Centres Occitanie » **et compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs** (phasage et calendrier, contenu opérationnel, ...), l'État et la Région décident d'engager un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre des Contrats Bourgs Centres Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

**Pour les Communes/EPCI lauréats dont les Contrats Bourgs Centres Occitanie ont été approuvés ou sont en cours d'élaboration, ou dont l'avenant est en cours d'élaboration**, l'État et la Région conviennent de s'appuyer sur les réflexions engagées et les stratégies définies par les acteurs locaux.

### **Le Comité de pilotage :**

Un seul Comité de pilotage, a minima à l'échelle de l'EPCI, assure le pilotage, le suivi et la mise en œuvre des projets de développement et de revitalisation de « Petites Villes de Demain » et du « Contrat Bourg Centre », et propose les programmes opérationnels.

Ainsi, la composition du Comité de pilotage déjà installé au titre du dispositif Bourgs Centres pourra être complétée le cas échéant par l'intégration de nouveaux partenaires ou opérateurs. Ce Comité associe en particulier la structure du Territoire de projet porteur du Contrat de relance et de transition écologique et du Contrat territorial Occitanie.

## Article 11 - Gouvernance du programme Petites Villes de Demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'État, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de pilotage les représentants de l'exécutif, des services de l'État, du Conseil régional, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

**Organisation du comité de projet :**

Le Comité de projet se réunit à minima de façon semestrielle et v

- Le Comité de projet est présidé par le Président de l'intercommunalité,
  - L'État représenté par le préfet de département et/ou le « référent départemental de l'Etat » désigné par le préfet y participent nécessairement.
  - Les communes seront représentées par leur Maire ou leur élu référent.
  - Les Partenaires financiers et les Partenaires techniques locaux y sont invités et représentés : l'EPF Occitanie, la Banque des Territoires, le CAUE, l'ANAH, le PETR Pays d'Auch.
- Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

## Article 12 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'État et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

## Article 13 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Indicateur	Référence	Objectif
Augmentation de la population en centre-ville	INSEE + OPAH	Accueillir une nouvelle population dans le Centre-Bourg (périmètre ORT)
Réalisation des travaux sur les bâtiments publics	Aide des partenaires pour les travaux réalisés sur les bâtiments historiques	Conservation du patrimoine de la commune

*Orientation n°1*

Indicateur	Référence	Objectif
Actions réalisées dans le domaine de protection, découverte et mise en valeur de la nature	Etudes réalisées par les partenaires naturalistes	Protection et conservation du patrimoine naturel
Nombre de sites d'énergies renouvelable en fonctionnement	Enedis rapport consommation/production	Devenir une commune à énergie positive
Circuits mis en place, développement d'un partenariat avec la région	Nombre de circuits réalisés et partenariat avec la Région dans le cadre d'actions ciblées	Développer des liaisons multimodales

*Orientation n°2*

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre d'entreprises installées, nombre d'emplois créés, nombre de commerces installés	Evolution des études INSEE et chambres consulaires	Répondre aux besoins de la population en accueillant des activités et développer les emplois

*Orientation n°3*

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre de logements vacants	Opérateur OPAH, étude de terrain des services municipaux	Accueillir de nouveaux habitants et réduction des logements vacants
Nombre de logements améliorés	Opérateur OPAH, étude de terrain des services municipaux, CIAS	Améliorer les logements existant en matière de performance énergétique, insalubrité et adaptés aux besoins de la population
Nombre de nouveaux services mis en place et satisfaction des utilisateurs concernant les services existants	Etude de terrain par les services, besoin des associations	Répondre aux besoins de la population en matière de services
Nombre de touristes accueillis, fréquentation des lieux touristiques	Rapport d'activité de L'OT et des BIT, rapport du CDT	Développer l'accueil des touristes

*Orientation n°4*

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

## Article 14 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- Identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention  
« L'État s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne) ;
- Ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

## Article 15 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

## Article 16 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

## Article 17 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

## Article 18 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de la ville de Pau à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Pau.

Signé à xxxx le xxx

<b>L'Etat</b>	<b>La Commune de Miélan</b>
<b>Le Préfet du Gers</b> <b>Monsieur Xavier BRUNETIERE</b>	<b>Le Maire</b> <b>Monsieur Jean-Loup ARENOU</b>
<b>La Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne</b>	<b>La Commune de Mirande</b>
<b>Le Vice-Président</b> <b>Monsieur Michel RAFFIN</b>	<b>Le Maire</b> <b>Monsieur Patrick FANTON</b>
<b>La Commune de Montesquiou</b>	<b>Le Département du Gers</b>
<b>Le Maire</b> <b>Monsieur Etienne VERRET</b>	<b>Le Président</b> <b>Monsieur Philippe DUPOUY</b>
<b>La Région Occitanie Pyrénées Méditerranée</b>	<b>Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Auch</b>
<b>La Présidente</b> <b>Madame Carole DELGA</b>	<b>La Présidente</b> <b>Madame Céline SALLES</b>
<b>La Caisse des Dépôts et Consignations</b>	
<b>La Directrice régionale</b> <b>Madame Annabelle VIOLLET</b>	

# Sommaire des annexes

**Annexe 1 – Orientations stratégiques**

**Annexe 2 – Fiches action**

**Annexe 3 – Liste des projets en maturation**

**Annexe 4 – Périmètres d'intervention détaillés**

**Annexe 5 – Maquette financière**

**Annexe 6 – Synthèse diagnostic**

**Annexe 7 – Contribution spécifique à la convention des établissements publics et opérateurs [annexe facultative]**

4-1 ANCT

4-2 Caisse des dépôts et Consignations

4-3 Anah

4-4 Cerema

4-5 ADEME

4-6 XXX

## Annexe 1 - Orientations stratégiques

- **L'orientation stratégique n°1** vise à concevoir une politique d'aménagement du cœur historique de la commune : il s'agit de valoriser l'image du cœur historique en agissant sur son organisation urbaine et son patrimoine bâti, mettre en œuvre une rénovation et une mise en valeur du patrimoine historique.
  
- **L'orientation stratégique n°2** consiste à engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables : il s'agit de valoriser les espaces naturels et paysagers du territoire, préserver les ressources, engager le territoire vers un renouveau énergétique et développer les liaisons multimodales.
  
- **L'orientation n°3** vise à soutenir la vitalité du territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services et par le pari de l'innovation : Il s'agit de conserver l'offre en commerces et services comme vecteur d'une économie locale et touristique et soutenir des modèles innovants.
  
- **L'orientation n°4** vise à concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural : il s'agit d'améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc, garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population et renforcer les équipements touristiques et de loisirs.

## Annexe 2 – Fiches action

Envoyé en préfecture le 21/12/2022  
Reçu en préfecture le 21/12/2022  
Publié le 21/12/2022  
ID : 032-243200425-20221212-2022196-DE



MIÉLAN

<b>Orientation stratégique N°1</b>	<b>Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune</b>
<b>Action 1.1</b>	<b>Valoriser l'image du cœur historique en agissant sur son organisation urbaine et son patrimoine bâti</b>
<b>Action n°</b>	Embellir des cœurs historiques par une opération façade dans le cadre de périmètres prédéfinis (OPAH, places, voie charretières, voies traversières, chemin de ronde)
<b>Statut</b>	En projet
<b>Niveau de priorité</b>	Faible
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Miélan, privés
<b>Description de l'action</b>	Participer à la rénovation des façades et de leurs éléments du centre historique de Miélan avec pour objectifs d'inciter les propriétaires au respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant lors des opérations d'amélioration de l'habitat (OPAH) ou lors de travaux de modification de façade visible de la voie publique.
<b>Partenaires</b>	Région Occitanie, CC CAG, UDAP, CAUE 32
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	Pour la commune 10 000€/an sur la base d'une subvention de 30% du montant des travaux plafonnée à 1500€
<b>Plan de financement</b>	60% communs 40% Région
<b>Calendrier</b>	2022 à 2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de façades réalisées
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Protection et harmonisation du patrimoine architectural, favoriser la réduction de la vacance
<b>Annexes</b>	Plan de situation des rues concernées par cette opération

<b>Orientation stratégique N°1</b>	<b>Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune</b>
<b>Action 1.1</b>	<b>Valoriser l'image du cœur historique en agissant sur son organisation urbaine et son patrimoine bâti</b>
<b>Action n°</b>	Rendre accessible et organiser le partage de l'espace public ordinaire : Axe Tulipier, Cubet, Berroy et Place du Padouen
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Miélan, SIVOM
<b>Description de l'action</b>	Améliorer la qualité paysagère des rues, harmonisation de la signalétique urbaine ainsi que le mobilier urbain, faciliter les déplacements doux et le partage de la voirie, et rationaliser le stationnement automobile.
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : CAUE ; <b>Financier</b> : État, Région, Département
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	400.000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2022-2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux, retour des usagers ( riverains, touristes, commerçant )
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Organisation du partage de l'espace public et mise en accessibilité
<b>Annexes</b>	

<b>Orientation stratégique N°1</b>	<b>Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune</b>
<b>Action 1.2</b>	<b>Rénover, mettre en valeur le patrimoine historique</b>
<b>Action n°</b>	Rénovation d'un bâtiment public
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	Médian
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Miélan
<b>Description de l'action</b>	Rénovation du bâtiment de la Mairie : rénovation des façades et piliers de la mairie
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : CAUE, ABF, Artisans <b>Financier</b> : Commune
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	160.000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2024-2025
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Mise en valeur du patrimoine et des bâtiments publics
<b>Annexes</b>	

<b>Orientation stratégique N°1</b>	<b>Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune</b>
<b>Action 1.2</b>	<b>Rénover, mettre en valeur le patrimoine historique</b>
<b>Action n°</b>	Rénovation et accessibilité de l'intérieur de l'église
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Miélan
<b>Description de l'action</b>	Rénovation de l'intérieur de l'église pour raison sécuritaire et poursuite de la mise en accessibilité
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : CAUE, UDAP <b>Financier</b> : État, Région, Département, Fondation du patrimoine
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	130.000 €
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2023-2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Mise en valeur du centre historique, protection du patrimoine, développement touristique
<b>Annexes</b>	

<b>Orientation stratégique N°1</b>	<b>Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune</b>
<b>Action 1.2</b>	<b>Rénover, mettre en valeur le patrimoine historique</b>
<b>Action n°</b>	Rendre accessible au public le patrimoine historique vernaculaire
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	Médian
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Miélan
<b>Description de l'action</b>	Rendre accessible et sécuriser au public le patrimoine historique vernaculaire en particulier les chapelles de Barbast, St Jean, Gouts, Forcets et le cimetière du bourg.
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : UDAP, CAUE <b>Financier</b> : Commune
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	120.000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2023-2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Développement touristique, mise en valeur et protection du patrimoine et de ses usagers
<b>Annexes</b>	

<b>Orientation stratégique N°2</b>	<b>Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables</b>
<b>Action 2.1</b>	<b>Valoriser les espaces naturels et paysagers du territoire</b>
<b>Action n°</b>	Rénovation des réseaux d'assainissement
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Miélan
<b>Description de l'action</b>	Étude en cours visant à déterminer les coûts et le phasage des travaux de rénovation du réseau de collecte et des deux stations d'épuration, suivie de la rénovation urgente de trois secteurs d'assainissements
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : Bureau d'étude, entreprise privée <b>Financier</b> : Agence de l'eau
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	3 secteurs : 350 000€ ; chiffrage en cours pour la totalité de l'action
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	Trois tranches : 2023-2024 / Chiffrage en 2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation de l'étude, réalisation des travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	
<b>Annexes</b>	

<b>Orientation stratégique N°2</b>	<b>Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables</b>
<b>Action 2.2</b>	<b>Préserver les ressources et engager le territoire dans un renouveau énergétique visant le rang de commune à énergie positive</b>
<b>Action n°</b>	Rénovation de l'éclairage public
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	Médian
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Miélan
<b>Description de l'action</b>	Rénovation du parc lumineux communal afin de réduire le coût et la consommation énergétique par l'utilisation de LED, dont une partie sont alimentées par un système photovoltaïque.
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : SDEG <b>Financier</b> SDEG, Commune
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	150.000€/4e tranche
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2024
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Réduction de la dépense énergétique
<b>Annexes</b>	

<b>Orientation stratégique N°2</b>	<b>Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables</b>
<b>Action 2.2</b>	<b>Préserver les ressources et engager le territoire dans un renouveau énergétique visant le rang de commune à énergie positive</b>
<b>Action n°</b>	Rénovation énergétique d'un bâtiment public
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Miélan
<b>Description de l'action</b>	Rénovation énergétique du bâtiment de la Mairie : isolation en sous-face des planchers, remplacement des 17 fenêtres, amélioration du mode de chauffage
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : <b>Financier</b> : Commune
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	120.000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2023-2024
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Mise en valeur du patrimoine et des bâtiments publics
<b>Annexes</b>	

<b>Orientation stratégique N°2</b>	<b>Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables</b>
<b>Action 2.2</b>	<b>Préserver les ressources et engager le territoire dans un renouveau énergétique visant le rang de commune à énergie positive</b>
<b>Action n°</b>	Couverture par ombrière photovoltaïque des stationnements
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	Médian
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Miélan
<b>Description de l'action</b>	Couverture par ombrière photovoltaïque des stationnements
<b>Partenaires</b>	<b>Technique : SDEG Financier : SDEG</b>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	
<b>Plan de financement</b>	Tiers-investisseur
<b>Calendrier</b>	2024
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Production énergétique, transition écologique
<b>Annexes</b>	

<b>Orientation stratégique N°2</b>	<b>Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables</b>
<b>Action 2.2</b>	<b>Préserver les ressources et engager le territoire dans un renouveau énergétique visant le rang de commune à énergie positive</b>
<b>Action n°</b>	Mise en œuvre chaufferies éco-responsables sur les équipements sportifs et logements
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Miélan
<b>Description de l'action</b>	Remplacer les sources d'énergies ( Gaz, Fioul et électricité ) par des chaufferies au granulés sur les logements municipaux, salles de réunions, équipements sportifs
<b>Partenaires</b>	<b>Technique : Financier :</b>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2024-2025
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Réduction des dépenses énergétiques, transition écologique
<b>Annexes</b>	

<b>Orientation stratégique N°3</b>	<b>Soutenir la vitalité du territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services et par le pari de l'innovation</b>
<b>Action 3.1</b>	<b>Conserver l'offre en commerces et services comme vecteur d'une économie locale et touristique.</b>
<b>Action n°</b>	Soutenir les circuits courts et l'agrotourisme
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	Faible
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Miélan/Communauté de Communes
<b>Description de l'action</b>	Mise en place de projets favorisant les circuits-courts et l'agrotourisme en fonction des besoins communautaires
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : CCI, Office du Tourisme, associations, chambre d'agriculture <b>Financier</b> : Commune et Communauté de Communes
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de circuits courts développés, nombre de touristes culinaires
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Renforcement de l'agrotourisme et des circuits courts, développement économique et touristique
<b>Annexes</b>	

<b>Orientation stratégique N°3</b>	<b>Soutenir la vitalité du territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services et par le pari de l'innovation</b>
<b>Action 3.1</b>	<b>Conserver l'offre en commerces et services comme vecteur d'une économie locale et touristique.</b>
<b>Action n°</b>	Communiquer sur l'offre en équipements et services sur la commune
<b>Statut</b>	En cours
<b>Niveau de priorité</b>	Médian
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Miélan
<b>Description de l'action</b>	Mettre en place une Signalisation d'Information Locale (SIL) - Outils de communication - Signalétique - Charte des enseignes commerciales
<b>Partenaires</b>	<b>Technique : Financier :</b>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	80.000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2022-2024
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Développement des mobilités douces
<b>Annexes</b>	

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.1</b>	<b>Améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc.</b>
<b>Action n°</b>	Soutenir la réhabilitation de logements vacants dans le CentreS Bourg (OPAH/OPAH-RU)
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Miélan
<b>Description de l'action</b>	Inciter à la création de logements locatifs adaptés aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées tout en engageant une démarche d'économie d'énergie.
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : Opérateur OPAH <b>Financier</b> : ANAH, Commune, privés
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2023-2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de logements réhabilités, DPE
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Réduction du nombre de logements vacants, mise aux normes PMR, réduction de la consommation énergétique, amélioration de la qualité de vie
<b>Annexes</b>	Fiches actions OPAH / Maison du Logement

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.1</b>	<b>Améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc.</b>
<b>Action n°</b>	Diversifier le parc de logements en fonction des attentes des nouveaux arrivants en milieu rural: appartements de ville et maisons individuelles, lotissements
<b>Statut</b>	En projet
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Miélan
<b>Description de l'action</b>	Proposer différents types d'habitats en fonction des souhaits des demandeurs
<b>Partenaires</b>	<b>Technique : Financier :</b>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2022-2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Croissance démographique, développement de l'habitat
<b>Annexes</b>	Fiches actions OPAH / Maison du Logement

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.1</b>	<b>Améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc.</b>
<b>Action n°</b>	Réhabilitation des logements HLM
<b>Statut</b>	En cours
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Maître d'ouvrage</b>	Bailleurs sociaux, Commune de Miélan
<b>Description de l'action</b>	Réhabilitation du parc locatif HLM
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : Toit Familial de Gascogne, OPH32? <b>Financier</b> : État, Région, Département
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2022-2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Développement de l'habitat
<b>Annexes</b>	

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.1</b>	<b>Améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc.</b>
<b>Action n°</b>	Création d'un éco-quartier
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Miélan, Promoteurs
<b>Description de l'action</b>	La commune identifie dans son PLU un secteur d'extension urbaine d'environ 3,7 ha afin de réaliser un éco-hameau entre le cœur historique et les quartiers périphériques.
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : CAUE, Bureau d'études (urbaniste/paysagiste) <b>Financier</b> : État, Département
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2023-2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux et aménagements
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Développement de l'habitat, transition écologique
<b>Annexes</b>	

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.1</b>	<b>Améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc.</b>
<b>Action n°</b>	Soutenir la réhabilitation et la mise aux normes de logements adaptés (OPAH)
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Miélan
<b>Description de l'action</b>	Promouvoir la création de logements locatifs adaptés aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées avec une démarche d'économie d'énergie.
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : Opérateur OPAH <b>Financier</b> : ANAH
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	?
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux et aménagements
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Développement de l'habitat, mise aux normes PMR, réduction de la consommation énergétique
<b>Annexes</b>	Fiches actions OPAH / Maison du Logement

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.1</b>	<b>Améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc.</b>
<b>Action n°</b>	Réhabilitation du parc locatif communal vacant
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Miélan
<b>Description de l'action</b>	Rénover un ensemble de 10 logements communaux, vacants et vétustes afin de réhabiliter le parc locatif communal
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : CAUE <b>Financier</b> : État, Région, Département
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	150.000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2023-2024
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux et aménagements, remise sur le marché
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Développement de l'habitat et résorption de la vacance
<b>Annexes</b>	

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.2</b>	<b>Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.</b>
<b>Action n°</b>	Création d'une crèche familiale
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	Médian
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Miélan
<b>Description de l'action</b>	Création d'une crèche familiale afin de garantir un accès aux services par la population
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : PMI <b>Financier</b> : État, Région, Département, CAF
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Garantir l'accès aux services
<b>Annexes</b>	

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.2</b>	<b>Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.</b>
<b>Action n°</b>	Rénovation et requalification des locaux associatifs
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	Faible
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Miélan
<b>Description de l'action</b>	Rénovation et requalification des équipements de plusieurs locaux d'associations disséminés dans le bourg
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : Associations <b>Financier</b> : État, Région, Département, Fondation du Patrimoine
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	75.000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2023-2024
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Mise aux normes d'un équipement sportif
<b>Annexes</b>	

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.2</b>	<b>Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.</b>
<b>Action n°</b>	Accessibilité du terrain d'honneur de rugby et équipements du local du club de rugby
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Miélan
<b>Description de l'action</b>	Mise en accessibilité de l'ensemble des équipements (tribunes, sanitaires, club-house)
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : Club de rugby <b>Financier</b> : DETR
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	150.000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2023-2024
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Développement des équipements sportifs
<b>Annexes</b>	

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.2</b>	<b>Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.</b>
<b>Action n°</b>	Réaménagement d'un vestiaire du terrain d'entraînement du rugby
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	Médian
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Miélan
<b>Description de l'action</b>	Réaménagement et sécurisation du vestiaire sur le terrain d'entraînement de rugby
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : Club de rugby, services techniques <b>Financier</b> : Commune
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	45.000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2025-2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Développement des équipements sportifs
<b>Annexes</b>	

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.2</b>	<b>Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.</b>
<b>Action n°</b>	Rénovation des deux courts de tennis
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	Faible
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Miélan
<b>Description de l'action</b>	Rénovation de sols des terrains de tennis suite à des dégâts d'origine naturelle
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : Club de Tennis <b>Financier</b> : Commune
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	30.000€ HT
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2024-2025
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Rénovation d'équipements sportifs
<b>Annexes</b>	

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.2</b>	<b>Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.</b>
<b>Action n°</b>	Changer les tatamis du Dojo
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Miélan
<b>Description de l'action</b>	Changer les tatamis du Dojo afin de garantir une pratique sportive plus sécuritaire
<b>Partenaires</b>	<b>Technique : Financier :</b> Commune, Fédération ?
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	20.000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Sécurisation de la pratique sportive
<b>Annexes</b>	

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.2</b>	<b>Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.</b>
<b>Action n°</b>	Aménagement de la Médiathèque
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	Médian
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Miélan
<b>Description de l'action</b>	Transformation d'un bâtiment propriété de la commune en une Médiathèque
<b>Partenaires</b>	<b>Technique : Financier :</b> Département
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	100.000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2025-2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Garantir l'accès aux équipements culturels
<b>Annexes</b>	

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.2</b>	<b>Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.</b>
<b>Action n°</b>	Création d'une salle socio-culturelle
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	Faible
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Miélan
<b>Description de l'action</b>	Création d'une salle socio-culturelle en remplacement de la salle polyvalente suite à une restructuration et un agrandissement de cette dernière
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : CAUE, Architecte <b>Financier</b> : État, Région, Département
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Développement des activités culturelles et sociales
<b>Annexes</b>	

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.2</b>	<b>Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.</b>
<b>Action n°</b>	Poursuite de l'aménagement du musée des pompiers et d'une salle d'exposition
<b>Statut</b>	Engagée
<b>Niveau de priorité</b>	Faible
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Miélan
<b>Description de l'action</b>	Poursuite de l'aménagement du musée des pompiers et d'une salle d'exposition sur le site des anciens abattoirs afin d'accueillir des artistes peintres, potiers et spectacles vivants.
<b>Partenaires</b>	<b>Technique :</b> État, Région, Département, <b>Financier :</b> Fondation du Patrimoine
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	25.000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2022-2024
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Développement des activités culturelles
<b>Annexes</b>	

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.2</b>	<b>Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.</b>
<b>Action n°</b>	Construction d'une nouvelle gendarmerie
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Miélan
<b>Description de l'action</b>	Construction d'une nouvelle gendarmerie par obligation légale
<b>Partenaires</b>	<b>Technique : Financier :</b>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	1.500.000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2023-2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Développement des services et équipements publics
<b>Annexes</b>	

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.3</b>	<b>Renforcer les équipements touristiques et de loisirs</b>
<b>Action n°</b>	Requalifier l'aire de camping-car
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	Faible
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Miélan
<b>Description de l'action</b>	Rénovation de l'aire de repos des campings-cars, unique à l'échelle communautaire, d'une capacité d'environ 10 places et constituant une halte pour les touristes allant vers les Pyrénées. Mise en place d'un système payant marquant la fin de la gratuité.
<b>Partenaires</b>	<b>Technique : Financier :</b>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	20 000,00 €
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux, nombre d'entrée
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Développement des équipements touristiques
<b>Annexes</b>	

MIRANDE

<b>Orientation stratégique N°1</b>	<b>Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune</b>
<b>Action 1.1</b>	<b>Valoriser l'image du cœur historique en agissant sur son organisation urbaine et son patrimoine bâti</b>
<b>Action n° 1</b>	Embellir des cœurs historiques par une opération façade dans le cadre de périmètres prédéfinis (OPAH, places, voie charretières, voies traversières, chemin de ronde)
<b>Statut</b>	En projet
<b>Niveau de priorité</b>	2
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mirande, privés
<b>Description de l'action</b>	Participer a la rénovation des façades et de leurs éléments du centre historique de Mirande avec pour objectifs d'inciter les propriétaires au respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant lors des opérations d'amélioration de l'habitat (OPAH) ou lors de travaux de modification de façade visible de la voie publique.
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : UDAP, CAUE 32 <b>Financier</b> : Région Occitanie, CC CAG
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	Pour la commune 10 000€/an sur la base d'une subvention de 30% du montant des travaux plafonnée a 1500€
<b>Plan de financement</b>	60% communs 40% Région
<b>Calendrier</b>	2022 à 2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de façades réalisées
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Protection et harmonisation du patrimoine architectural, favoriser la réduction de la vacance au centre historique
<b>Annexes</b>	Plan de situation des rues concernées par cette opération

## MIRANDE

<b>Orientation stratégique N°1</b>	<b>Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune</b>
<b>Action 1.1</b>	<b>Valoriser l'image du cœur historique en agissant sur son organisation urbaine et son patrimoine bâti</b>
<b>Action n° 2</b>	Requalifier les espaces de centralité : place Adrien Pérez (désimperméabilisation, îlot de fraîcheur )
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mirande
<b>Description de l'action</b>	Permettre une meilleure insertion paysagère ainsi qu'une meilleure perméabilité des sols afin de répondre à l'obligation légale de lutte contre le réchauffement climatique. Aménagement de l'espace public avec des sanitaires, fontaines à eau, bancs et signalisations informatives.
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : UDAP, CAUE, État, <b>Financier</b> : Région, Département
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	150.000 €
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2025
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux ; Retour des usagers (touristes, commerçants, riverains)
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Lutter contre les îlots de chaleur et optimiser l'aménagement de l'espace public.
<b>Annexes</b>	

## MIRANDE

<b>Orientation stratégique N°1</b>	<b>CONCEVOIR UNE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT VISANT À RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU CŒUR HISTORIQUE DE LA COMMUNE</b>
<b>Action 1.1</b>	<b>Valoriser l'image du cœur historique en agissant sur son organisation urbaine et son patrimoine bâti</b>
<b>Action n° 3</b>	Rendre accessible et organiser le partage de l'espace public
<b>Statut</b>	En cours
<b>Niveau de priorité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mirande
<b>Description de l'action</b>	Améliorer la qualité paysagère des rues, harmonisation de la signalétique urbaine ainsi que le mobilier urbain, faciliter les déplacements doux, le partage de la voirie et rationaliser le stationnement automobile.
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : UDAP, CAUE <b>Financier</b> : État, Région, Département
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	Rue de l'Evêché ( en cours ) 100.000€, Place Durieux 90 000€ ; Rue Laffitte 90.000€, rue Laplagne 90.000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2022-2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux, retour des usagers (riverains, touristes, commerçant)
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Organisation du partage de l'espace public et mise en accessibilité, désimperméabilisation et îlot de fraîcheur
<b>Annexes</b>	

## MIRANDE

<b>Orientation stratégique N°1</b>	<b>Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune</b>
<b>Action 1.1</b>	<b>Valoriser l'image du cœur historique en agissant sur son organisation urbaine et son patrimoine bâti</b>
<b>Action n° 4</b>	Établir des chartes visuelles harmonisées : Charte chromatique des façades et devantures commerciales en fonction des époques et typologie du bâti
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mirande
<b>Description de l'action</b>	Rédaction d'une charte patrimoniale prenant en compte les spécificités historiques de Mirande. Définition d'un cadre à des préconisations sur les opérations d'aménagements des facades, d'embellissement et de restructuration de leurs éléments.
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : UDAP, CAUE ; <b>Financier</b> : État
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	25.000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Appropriation de la charte par le public
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Protection du patrimoine local
<b>Annexes</b>	

## MIRANDE

<b>Orientation stratégique N°1</b>	<b>Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune</b>
<b>Action 1.2</b>	<b>Rénover et mettre en valeur le patrimoine historique</b>
<b>Action n° 1</b>	Réhabilitation de la tour de Rohan et aménagement de son square
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mirande
<b>Description de l'action</b>	Mise en place d'un échafaudage périphérique sur la tour du Rohan afin de réhabiliter le toit et les façades et aménager son square en constituant un îlot de fraîcheur afin de lutter contre le réchauffement climatique.
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : UDAP, CAUE, Région <b>Financier</b> : État, Région, Département, Fondation du patrimoine
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	Travaux tour du Rohan 170.000€ HT Aménagement du square du Rohan 35.000€ HT
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Protection et mise en valeur du patrimoine local, création d'un îlot de fraîcheur
<b>Annexes</b>	

**MIRANDE**

<b>Orientation stratégique N°1</b>	<b>Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune</b>
<b>Action 1.2</b>	<b>Rénover, mettre en valeur le patrimoine historique</b>
<b>Action n° 3</b>	Réhabilitation de l'Église Sainte-Marie
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mirande
<b>Description de l'action</b>	Rénover la couverture du toit de la nef de l'église sujette à infiltrations, mise en place du plancher du Beffroi
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : UDAP, CAUE, Région <b>Financier</b> : État, Région, Département, Fondation du Patrimoine
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	250.000 € HT
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2024
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Mise en valeur du patrimoine religieux local
<b>Annexes</b>	

## MIRANDE

<b>Orientation stratégique N°2</b>	<b>Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables</b>
<b>Action 2.1</b>	<b>Valoriser les espaces naturels et paysagers du territoire</b>
<b>Action n°</b>	Référencer les chemins ruraux pouvant constituer un circuit de chemin de randonnée
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mirande
<b>Description de l'action</b>	Référencer les chemins ruraux pouvant constituer un circuit de chemin de randonnée afin d'élaborer un maillage en cohérence avec le territoire des communes.
<b>Partenaires</b>	<b>Technique :</b> <b>Financier :</b>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	12000€ 480h
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2025
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Cartographie et ouverture de sentiers
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Développement touristique
<b>Annexes</b>	

## MIRANDE

<b>Orientation stratégique N°2</b>	<b>Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables</b>
<b>Action 2.1</b>	<b>Valoriser les espaces naturels et paysagers du territoire</b>
<b>Action n°</b>	Rénovation des réseaux d'assainissement
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mirande
<b>Description de l'action</b>	Étude diagnostic sur l'état des réseaux des communes et des stations d'épurations afin d'établir une feuille de route des travaux à réaliser. L'objectif étant la protection de la ressource hydrique et la protection de l'environnement.
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : Commune, Bureau d'étude, SATESE Département et Agence de l'Eau <b>Financier</b> : Agence de l'Eau, État, Département
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	800.000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2024-2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Diagnostic et réalisation des travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Protection de la ressource hydrique et de l'environnement
<b>Annexes</b>	

## MIRANDE

<b>Orientation stratégique N°2</b>	<b>Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables</b>
<b>Action 2.1</b>	<b>Valoriser les espaces naturels et paysagers du territoire</b>
<b>Action n°</b>	Aménagements des entrées de ville aux abords de la RN21
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mirande
<b>Description de l'action</b>	Aménagements des entrées de Ville, vitrines de cette dernière, afin d'améliorer à la fois la sécurité routière et la qualité de vie ainsi que l'attractivité touristique comme levier de développement économique. Intervenir sur les espaces sensibles et dégradés ou se développe la marginalité.
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : CAUE, UDAP, cabinet d'urbanisme <b>Financier</b> : État, Région, Département
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	entrée Nord 120.000€ ; entrée Sud 120.000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des études et travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Valorisation des entrées de ville, amélioration du cadre de vie, sécurisation des flux de mobilité
<b>Annexes</b>	

## MIRANDE

<b>Orientation stratégique N°2</b>	<b>Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables</b>
<b>Action 2.2</b>	<b>Préserver les ressources et engager le territoire dans un renouveau énergétique visant le rang de commune à énergie positive</b>
<b>Action n°</b>	Rénovation de l'éclairage public
<b>Statut</b>	En cours
<b>Niveau de priorité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mirande/Syndicat d'énergie
<b>Description de l'action</b>	Rénovation du parc lumineux communal afin de réduire le coût et la consommation énergétique par l'utilisation de LED.
<b>Partenaires</b>	<b>Technique : Financier :</b>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	20.000€/an
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2022-2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre, Projet de Territoire PETR Pays d'Auch
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Réduction de la consommation et du coût énergétique
<b>Annexes</b>	

## MIRANDE

<b>Orientation stratégique N°2</b>	<b>Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables</b>
<b>Action 2.2</b>	<b>Préserver les ressources et engager le territoire dans un renouveau énergétique visant le rang de commune à énergie positive</b>
<b>Action n°</b>	Isolation thermique de l'Hôtel de Ville (fenêtres façade Est)
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mirande
<b>Description de l'action</b>	Réduire la consommation d'énergie en améliorant l'isolation thermique de l'Hôtel de Ville par le remplacement des huisseries de la façade Est.
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : Département/CAUE <b>Financier</b> : Etat, Région, Département, CCAG.
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	36.000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2024
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Travaux réalisés
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Réduction des dépenses énergétiques
<b>Annexes</b>	

## MIRANDE

<b>Orientation stratégique N°2</b>	<b>Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables</b>
<b>Action 2.2</b>	<b>Préserver les ressources et engager le territoire dans un renouveau énergétique visant le rang de commune à énergie positive</b>
<b>Action n°</b>	Créer des unités de production énergétiques sur les bâtiments publics
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mirande
<b>Description de l'action</b>	Mise en place d'une production énergétique sur les stationnements, le stade d'athlétisme, la station d'épuration et les bâtiments publics : école élémentaire, gymnases à l'échelle intercommunale, salle des fêtes A. Baudran et services techniques.
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : Bureau d'études ; ADEME ; AREC (Région) ; SDEG <b>Financier</b> : État, Région, Département, CCCAG.
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	Station d'épuration 60.000€, école élémentaire 30.000€, services techniques 20.000€, stade d'athlétisme 60.000€, chaufferie biomasse au bois pour les équipements publics 120.000€
<b>Plan de financement</b>	État, Région, Département
<b>Calendrier</b>	2023-2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Réduction des dépenses énergétiques, transition écologique
<b>Annexes</b>	

## MIRANDE

<b>Orientation stratégique N°2</b>	<b>ENGAGER LE TERRITOIRE DANS LA PRESERVATION DES RESSOURCES, LA REDUCTION DE LA DEPENDANCE AUX ENERGIES FOSSILES, LA SECURISATION DES APPROVISIONNEMENTS ET LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES</b>
<b>Action 2.2</b>	<b>Préserver les ressources et engager le territoire dans un renouveau énergétique visant le rang de commune à énergie positive</b>
<b>Action n°</b>	Isolation thermique de l'école maternelle
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mirande
<b>Description de l'action</b>	Isolation des façades et changements des huisseries de l'école maternelle
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : Département/CAUE <b>Financier</b> : État, Région, Département, CCAG.
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	315.000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2023-2024
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Diminution de la consommation d'énergie
<b>Annexes</b>	

**MIRANDE**

<b>Orientation stratégique N°2</b>	<b>Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables</b>
<b>Action 2.3</b>	<b>Développer des liaisons multimodales</b>
<b>Action n°</b>	Création d'un pôle d'échange multimodal
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mirande
<b>Description de l'action</b>	Création en partenariat avec la Région (AOM) d'un pôle d'échange multimodal permettant de faciliter les correspondances tout en offrant des services adaptés aux besoins des usagers (bus, circulations douces, aire de covoiturage, auto partage parcs à vélos, borne de recharges électrique...)
<b>Partenaires</b>	<b>Technique : Financier :</b>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	30.000€
<b>Plan de financement</b>	État, Région
<b>Calendrier</b>	2025
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Développement des mobilités douces et transports publics, favoriser la transition écologique
<b>Annexes</b>	

## MIRANDE

<b>Orientation stratégique N°2</b>	<b>Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables</b>
<b>Action 2.3</b>	<b>Développer des liaisons multimodales</b>
<b>Action n°</b>	Création d'itinéraires d'un circuit de mobilité douce entre la ville haute et le secteur du Batardeau (Projet Bajonv Batardeau)
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mirande
<b>Description de l'action</b>	Sécuriser l'accès du public entre le secteur habité et la zone de loisirs par la création d'un itinéraire pour mobilité douce permettant l'accès entre la ville haute et la ville basse.
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : Bureau d'étude, État, Région <b>Financier</b> : État, Région
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	50.000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2024
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Développement des mobilités douces, sécurisation des mobilités
<b>Annexes</b>	

## MIRANDE

<b>Orientation stratégique N°2</b>	<b>Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables</b>
<b>Action 2.3</b>	<b>Développer des liaisons multimodales</b>
<b>Action n°</b>	Finalisation du circuit de mobilité douce Nord/Sud de la commune
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mirande
<b>Description de l'action</b>	Finalisation du circuit de mobilité douce Nord/Sud de la commune afin de sécuriser les flux entre le secteur de valentes et le centre-ville.
<b>Partenaires</b>	<b>Technique : Financier :</b>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	80.000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Renforcement des mobilités douces
<b>Annexes</b>	Plan

## MIRANDE

<b>Orientation stratégique N°2</b>	<b>Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables</b>
<b>Action 2.3</b>	<b>Développer des liaisons multimodales</b>
<b>Action n°</b>	Développer en partenariat avec la Région (AOM) les services de déplacement entre Communautés de Communes et entre communes de la communauté
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mirande
<b>Description de l'action</b>	Répondre en partenariat avec la Région (AOM) à la lutte contre les gaz à effet de serre en développant les services de transport entre Communautés de Communes et entre communes de la communauté.
<b>Partenaires</b>	<b>Technique : Financier :</b>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	10.000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Mise en place des services de transport, nombre d'usagers
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Développement des mobilités et transport publics, lutte contre les gaz à effet de serre
<b>Annexes</b>	

## MIRANDE

<b>Orientation stratégique N°2</b>	<b>Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables</b>
<b>Action 2.3</b>	<b>Développer des liaisons multimodales</b>
<b>Action n°</b>	Développer le service de bus desservant les différents quartiers de la commune les jours de marché de plein vent
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mirande
<b>Description de l'action</b>	Développer le service de bus existant desservant les différents quartiers de la commune les jours de marché de plein vent afin de réduire l'émission des gazs à effet de serre et améliorer l'accessibilité du marché pour les personnes âgées et/ou à mobilité réduite
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : commune <b>Financier</b> : commune
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	5000€/an
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2022-2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Développement du transport en commun, réduction des émissions et du transport individuel
<b>Annexes</b>	

## MIRANDE

<b>Orientation stratégique N°3</b>	<b>Soutenir la vitalité du territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services et par le pari de l'innovation</b>
<b>Action 3.1</b>	<b>Conserver l'offre en commerces et services comme vecteur d'une économie locale et touristique.</b>
<b>Action n°</b>	Communiquer sur l'offre en équipements et services présents sur la commune.
<b>Statut</b>	projet
<b>Niveau de priorité</b>	moyen
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mirande
<b>Description de l'action</b>	Afin d'accueillir une nouvelle population sur Mirande, mettre en exergue les équipements et services disponibles par la mise en place d'outils de communication, une signalétique et une charte des enseignes commerciales en mettant en place une Signalisation d'Information Locale (SIL)
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : État pour la RN, Conseil Départemental, UDAP <b>Financier</b> : Commune
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	15.000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2022-2025
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Mise en place d'outils de communication ; mise en place d'une charte des enseignes commerciales et d'une signalétique, réalisation d'un portail web et mise en place de la SIL
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Développement des outils de communication et de signalétique, harmonisation des enseignes commerciales
<b>Annexes</b>	

## MIRANDE

<b>Orientation stratégique N°3</b>	<b>Soutenir la vitalité du territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services et par le pari de l'innovation</b>
<b>Action 3.1</b>	<b>Conserver l'offre en commerces et services comme vecteur d'une économie locale et touristique.</b>
<b>Action n°</b>	Soutenir les circuits courts et l'agrotourisme
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mirande/Communauté de Communes
<b>Description de l'action</b>	Développer le tourisme culinaire en soutenant les circuits courts et l'agrotourisme en fonction des besoins communautaires
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : CCI, Office du Tourisme, associations, chambre d'agriculture <b>Financier</b> : Commune et Communauté de Commune
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de circuits courts développés, nombre de touristes culinaires
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Renforcement de l'agrotourisme et des circuits courts, développement économique et touristique
<b>Annexes</b>	

## MIRANDE

<b>Orientation stratégique N°3</b>	<b>Soutenir la vitalité du territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services et par le pari de l'innovation</b>
<b>Action 3.1</b>	<b>Conserver l'offre en commerces et services comme vecteur d'une économie locale et touristique.</b>
<b>Action n°</b>	Promouvoir le label Cittaslow
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	<b>fort</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Office du Tourisme Communautaire / Commune de Mirande
<b>Description de l'action</b>	Promouvoir dans le cadre d'actions annuelles le label Cittaslow auprès de la population locale et touristique, inciter les producteurs à développer le label cittaslow et intégrer les critères du label pour faire évoluer les actions existantes et élaborer les projets économiques
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : Office du Tourisme, associations, organisateurs de manifestations, entreprises, C.C.I, communes. <b>Financier</b> : Communes, Communauté de communes
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	5000€ HT
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2022-2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Prise en compte des critères du label au sein des actions privées et publiques
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Conforter la labellisation Cittaslow
<b>Annexes</b>	

## MIRANDE

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.1</b>	<b>Améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc.</b>
<b>Action n°</b>	Soutenir la réhabilitation et la mise aux normes de logements adaptés (OPAH)
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mirande
<b>Description de l'action</b>	Promouvoir la création de logements locatifs adaptés aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées avec une démarche d'économie d'énergie
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : Opérateur OPAH <b>Financier</b> : ANAH, privés
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2023-2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux et aménagements
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Développement de l'habitat, mise aux normes PMR, réduction de la consommation énergétique
<b>Annexes</b>	Fiches actions OPAH / Maison du Logement

## MIRANDE

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.1</b>	<b>Améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc.</b>
<b>Action n°</b>	Soutenir la réhabilitation de logements vacants dans le Centre Bourg (OPAH/OPAH-RU)
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	1
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mirande ; Privés
<b>Description de l'action</b>	Inciter à la création de logements locatifs adaptés aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées tout en engageant une démarche d'économie d'énergie.
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : Opérateur OPAH Maître d'oeuvre <b>Financier</b> : ANAH, Commune, privés
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	20.000€/an
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2023-2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de logements réhabilités, DPE
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Réduction du nombre de logements vacants, mise aux normes PMR, réduction de la consommation énergétique, amélioration de la qualité de vie
<b>Annexes</b>	Fiches actions OPAH / Maison du Logement

## MIRANDE

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.1</b>	<b>Améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc.</b>
<b>Action n°</b>	Instauration de mesures incitatives en vue de la résorption de la vacance de logements
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	1
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mirande
<b>Description de l'action</b>	Inciter les propriétaires de logements vacants à remettre sur le marché leur bien
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : Commune, Opérateur OPAH, agences immobilières <b>Financier</b> : Commune
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2023-2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de logements remis sur le marché
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Résorption de la vacance
<b>Annexes</b>	Fiches actions OPAH / Maison du Logement

## MIRANDE

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.1</b>	<b>Améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc.</b>
<b>Action n°</b>	Diversifier le parc de logements en fonction des attentes des nouveaux arrivants en milieu rural: appartements de ville et maisons individuelles, lotissements
<b>Statut</b>	En cours
<b>Niveau de priorité</b>	1
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mirande
<b>Description de l'action</b>	Mettre en œuvre dans le cadre de la planification urbaine différents types d'habitats en fonction des souhaits des demandeurs
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : Commune , bureau d'études en urbanisme <b>Financier</b> :
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2022-2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Création du zonage dans le PLU
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Accueil de la population
<b>Annexes</b>	

## MIRANDE

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.1</b>	<b>Améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc.</b>
<b>Action n°</b>	Soutenir l'installation de structures intergénérationnelles
<b>Statut</b>	En cours
<b>Niveau de priorité</b>	1
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mirande
<b>Description de l'action</b>	Développer des structures d'habitats inclusifs afin de répondre aux attentes d'une population vieillissante notamment sur la qualité de vie et une alternative à un placement en EHPAD.
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : Bureau d'études, DDT, CIAS <b>Financier</b> : État, Communes
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2022-2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux, nombre de structures créées, nombre de résidents
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Développement de l'habitat, mixité de la population et rapprochement de la population vers le centre de service
<b>Annexes</b>	Fiches actions OPAH / Maison du Logement

## MIRANDE

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.2</b>	<b>Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.</b>
<b>Action n°</b>	Création de locaux par aménagement de locaux vacants pour accueillir le siège social du Parc Naturel régional de l'Astarac
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	1
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mirande
<b>Description de l'action</b>	Création du siège social du PNR de l'Astarac au sein de locaux situés en Bourg-Centre, anciennement vacants et aménagés pour son installation
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : Etablissement Public Foncier <b>Financier</b> : Commune de Mirande, services du PNR
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	800 000,00 €
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2025-2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Améliorer la qualité du service public du PNR
<b>Annexes</b>	

## MIRANDE

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.2</b>	<b>Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.</b>
<b>Action n°</b>	Mise en place d'un Schéma Directeur Immobilier Énergétique
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	1
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mirande
<b>Description de l'action</b>	Mettre en place un SDIE afin de développer une feuille de route en terme de sobriété énergétique concernant les bâtiments publics de la commune
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : Bureau d'études, services municipaux <b>Financier</b> : ADEME, Banque des Territoires
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	20.000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2023 - 2024
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Mise en place d'une vision stratégique long terme, mise en place d'actions à court et moyen terme
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Optimiser la performance énergétique
<b>Annexes</b>	

## MIRANDE

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.2</b>	<b>Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.</b>
<b>Action n°</b>	Mise aux normes des équipements du Parc municipal des sports (Tennis, Rugby)
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	1
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mirande
<b>Description de l'action</b>	Mise aux normes des équipements des clubs de tennis et rugby du Parc municipal des sports afin de répondre à l'obligation légale d'accès aux équipements sportifs
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : Services techniques, DDT <b>Financier</b> : État, Région
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	50.000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2023-2025
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Attestation de conformité des bâtiments
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Mise aux normes d'un équipement sportif
<b>Annexes</b>	

## MIRANDE

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.2</b>	<b>Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.</b>
<b>Action n°</b>	Construction d'un DOJO pour les associations d'art martial
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	1
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mirande
<b>Description de l'action</b>	Transfert des activités sportives en lien avec les arts martiaux vers un bâtiment répondant aux conditions légales de sécurité et d'accessibilité
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : Service des sports, Fédération des sports de combat et d'arts martiaux, association <b>Financier</b> : État, Région, Département, Fédération des sports de combat et d'arts martiaux
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	320.000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2024, 2025
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux, nombre de licenciés
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Développement des équipements sportifs
<b>Annexes</b>	

## MIRANDE

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.2</b>	<b>Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.</b>
<b>Action n°</b>	Construction d'un bâtiment d'animation associative au parc Municipal des sports
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	1
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mirande
<b>Description de l'action</b>	Création d'un bâtiment multifonctionnel pour l'animation associative au parc municipal des sports
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : Service communaux, commission des associations, délégués des associations <b>Financier</b> : État Région, Département
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	350.000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2024, 2025
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Répondre aux besoins associatifs
<b>Annexes</b>	

## MIRANDE

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.2</b>	<b>Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.</b>
<b>Action n°</b>	Aménagement du terrain de jeu à destination de la pala (pelote basque)
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	1
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mirande
<b>Description de l'action</b>	Restauration du terrain de jeu à destination du pala pour raisons de normes de sécurité
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : Fédération, service des sports <b>Financier</b> : État, Fédération
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	22.000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Mise aux normes d'un équipement sportif
<b>Annexes</b>	

## MIRANDE

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.2</b>	<b>Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.</b>
<b>Action n°</b>	Création et fermeture du stade d'athlétisme à usage des scolaires et associatifs
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	1
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mirande
<b>Description de l'action</b>	Clôturer pour raisons sécuritaires et sanitaires le stade de la Poudrière utilisé par l'association d'athlétisme et les établissements scolaires de second degré, création d'une piste d'athlétisme.
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : Services communaux, établissement scolaire <b>Financier</b> : État, Région, Département
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	20.000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2023, 2024
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Sécuriser un équipement sportif à destination de la jeunesse
<b>Annexes</b>	

## MIRANDE

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.2</b>	<b>Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.</b>
<b>Action n°</b>	Aménagement des locaux/vestiaires de l'ancienne Piscine du batardeau
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	3
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mirande
<b>Description de l'action</b>	Répondre à la demande des associations locales pour le réaménagement des locaux/vestiaires de l'ancienne piscine batardeau
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : Commission des associations, services techniques municipaux <b>Financier</b> : État, Région, Département et associations
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	600.000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2024
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre d'associations accueillies
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Développement des équipements sportifs
<b>Annexes</b>	

## MIRANDE

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.2</b>	<b>Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.</b>
<b>Action n°</b>	Installation de système de vidéo destiné à assurer la protection des personnes et des biens
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	1
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mirande
<b>Description de l'action</b>	Installation d'un système de vidéo protection afin d'assurer la surveillance des personnes et des biens
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : CLSPD, Gendarmerie, Services techniques municipaux, police municipale <b>Financier</b> : État
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	80.000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2023, 2024
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux, nombre de caméras de protection posées, diminution de la délinquance
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Amélioration de la sécurité de l'espace public, aide aux services de Police
<b>Annexes</b>	

## MIRANDE

Orientation stratégique N°4	Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.
Action 4.2	Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.
Action n°	Création d'un espace de glisse urbaine
Statut	Projet
Niveau de priorité	1
Maître d'ouvrage	Commune de Mirande
Description de l'action	Création d'un espace de glisse urbaine afin de proposer une structure aux pratiquants ainsi que le public scolaire
Partenaires	<b>Technique</b> : Fédération Française de Roller skating, service municipal des sports, association de glisse Mirandaise, Département <b>Financier</b> : État (DETR), Agence Nationale des Sports, Conseil Régional, Conseil Départemental, Commune
Dépenses prévisionnelles	190.000€
Plan de financement	
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg-Centre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux, nombre de pratiquants
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement des équipements sportifs et scolaires
Annexes	

MONTESQUIOU	
<b>Orientation stratégique N°1</b>	<b>Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune</b>
<b>Action 1.1</b>	<b>Valoriser l'image du cœur historique en agissant sur son organisation urbaine et son patrimoine bâti</b>
<b>Action n°</b>	Requalifier les espaces de centralité
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montesquiou
<b>Description de l'action</b>	Mise en place d'un projet d'aménagement de la Place Nationale, située à l'entrée de la commune et constituant un îlot de chaleur, en réunissant les différents acteurs présents en ses abords afin d'élaborer un programme d'aménagement fédérateur au terme de la consultation de la population et d'un conseil de professionnels
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : Urbaniste-Paysagiste <b>Financier</b> : État, Région, Département
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	600.000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2023-2025
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Lutter contre les îlots de chaleur, mise en valeur de l'espace public, amélioration de l'accessibilité
<b>Annexes</b>	

## MONTESQUIOU

<b>Orientation stratégique N°1</b>	<b>Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune</b>
<b>Action 1.1</b>	<b>Valoriser l'image du cœur historique en agissant sur son organisation urbaine et son patrimoine bâti</b>
<b>Action n°</b>	Requalifier et sécuriser l'entrée de Bourg : sécurisation de la RD 943
<b>Statut</b>	En cours
<b>Niveau de priorité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montesquiou, Conseil Départemental
<b>Description de l'action</b>	Création d'une plateforme d'arrêt spécifique pour les bus et aménagement de la voirie pour sa sécurisation : création de trottoirs, passage piéton, aménagement d'un plateau traversant (effectué), installation d'un radar pédagogique
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : CD 32 - maître d'œuvre qualifié (VRD, urbaniste, paysagiste) <b>Financier</b> : État, Région, Département
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	445.000€ HT ; Arrêt de bus : 5000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2022-2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Sécurisation des flux de mobilités
<b>Annexes</b>	

## MONTESQUIOU

<b>Orientation stratégique N°1</b>	<b>Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune</b>
<b>Action 1.2</b>	<b>Rénover, mettre en valeur le patrimoine historique</b>
<b>Action n°</b>	Valorisation des vestiges du Château
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montesquiou
<b>Description de l'action</b>	Achat et valorisation des derniers vestiges du Château avec le CAUE et création d'un espace culturel et du bureau d'information tourisme sur la période estivale
<b>Partenaires</b>	<b>Technique : Financier :</b>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	350.000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2023-2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Mise en valeur du patrimoine historique local
<b>Annexes</b>	

## MONTESQUIOU

<b>Orientation stratégique N°1</b>	<b>Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune</b>
<b>Action 1.2</b>	<b>Rénover, mettre en valeur le patrimoine historique</b>
<b>Action n°</b>	Rénovation de l'église
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Fondation du Patrimoine
<b>Description de l'action</b>	État des lieux et rénovation de l'intérieur de l'église
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : CAUE, UDAP <b>Financier</b> : État, Région, Département, Fondation du patrimoine
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	250.000 €
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2023-2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Mise en valeur du patrimoine historique, développement touristique
<b>Annexes</b>	

## MONTESQUIOU

<b>Orientation stratégique N°2</b>	<b>Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables</b>
<b>Action 2.1</b>	<b>Valoriser les espaces naturels et paysagers du territoire</b>
<b>Action n°</b>	Valorisation du lac du Lizet
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montesquiou
<b>Description de l'action</b>	Aménagement d'un sentier pédagogique et ludique autour du lac du Lizet, création d'une passerelle et aménagement du parking. Création d'un bâtiment bioclimatique, la maison de la Nature et de la Biodiversité, en association avec le conseil départemental et les associations naturalistes. Mise en place d'une communication pour la zone Natura 2000 par la création de panneaux routiers et de panneaux pédagogiques.
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : Bureau d'études (paysagiste, environnementaliste), Communauté de Communes et CACG, Département <b>Financier</b> : Europe, État, Région (Education à l'environnement), Département
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	Communication de la zone natura 2000 : 5000€ HT Aménagements passerelle et parking : 271.170€ HT Maison de la nature et de la biodiversité : 400.000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2023-2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux, nombre de panneaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Développement culturel et touristique
<b>Annexes</b>	

## MONTESQUIOU

<b>Orientation stratégique N°2</b>	<b>Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables</b>
<b>Action 2.1</b>	<b>Valoriser les espaces naturels et paysagers du territoire</b>
<b>Action n°</b>	Rénovation des réseaux d'assainissement
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montesquiou
<b>Description de l'action</b>	Rénovation du réseau d'assainissement et création d'une nouvelle station d'épuration répondant aux enjeux climatiques et d'amélioration de la qualité de l'eau
<b>Partenaires</b>	<b>Technique : Financier :</b>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	463.000€
<b>Plan de financement</b>	70% Agence Adour-Garonne ; 30% Commune
<b>Calendrier</b>	2022-2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	
<b>Annexes</b>	

## MONTESQUIOU

<b>Orientation stratégique N°2</b>	<b>Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables</b>
<b>Action 2.2</b>	<b>Préserver les ressources et engager le territoire dans un renouveau énergétique visant le rang de commune à énergie positive</b>
<b>Action n°</b>	Créer des unités de production énergétique sur les équipements sportifs et stationnements
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montesquiou
<b>Description de l'action</b>	Créer en tiers-investisseur des unités de production énergétiques sur le stade, les terrains de tennis et des ombrières sur les stationnements
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : Bureau d'études ; ADEME ; AREC (Région) ; SDEG <b>Financier</b> : État, Région, Département, CCCAG
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	
<b>Plan de financement</b>	Tiers-investisseur
<b>Calendrier</b>	2023-2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Réduction des dépenses énergétiques, transition écologique
<b>Annexes</b>	

## MONTESQUIOU

<b>Orientation stratégique N°2</b>	<b>Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables</b>
<b>Action 2.2</b>	<b>Préserver les ressources et engager le territoire dans un renouveau énergétique visant le rang de commune à énergie positive</b>
<b>Action n°</b>	Créer des unités de production énergétique sur les bâtiments publics
<b>Statut</b>	En cours
<b>Niveau de priorité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montesquiou
<b>Description de l'action</b>	Créer des unités de production énergétique en autoconsommation sur l'ensemble des bâtiments communaux et création d'une communauté de coopération citoyenne pour fédérer un maximum de surface afin d'acquérir une autonomie énergétique du territoire
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : Bureau d'études ; ADEME ; AREC (Région) ; SDEG <b>Financier</b> : État, Région, Département
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2022-2024
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de bâtiments communaux équipés
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Réduction des dépenses énergétiques, transition écologique
<b>Annexes</b>	

## MONTESQUIOU

<b>Orientation stratégique N°2</b>	<b>Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables</b>
<b>Action 2.2</b>	<b>Préserver les ressources et engager le territoire dans un renouveau énergétique visant le rang de commune à énergie positive</b>
<b>Action n°</b>	Rénovation énergétique d'un bâtiment scolaire
<b>Statut</b>	En cours
<b>Niveau de priorité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montesquiou
<b>Description de l'action</b>	Isolation thermique de l'école élémentaire (effectué) et installation d'un nouveau mode de chauffage (projet).
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : Bureau d'études ; ADEME ; AREC (Région) ; SDEG <b>Financier</b> : État, Région, Département
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	30.000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2022-2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Réduction des dépenses énergétiques
<b>Annexes</b>	

## MONTESQUIOU

<b>Orientation stratégique N°2</b>	<b>Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables</b>
<b>Action 2.2</b>	<b>Préserver les ressources et engager le territoire dans un renouveau énergétique visant le rang de commune à énergie positive</b>
<b>Action n°</b>	Isolation thermique du parc de logements locatifs
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montesquiou
<b>Description de l'action</b>	Amélioration thermique du dernier logement locatif et des locaux commerciaux appartenant à la commune (Installation d'un nouveau mode de chauffage et fenêtres)
<b>Partenaires</b>	<b>Technique : Financier :</b>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	15.000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2022-2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Réduction des dépenses énergétiques
<b>Annexes</b>	

MONTESQUIOU

<b>Orientation stratégique N°3</b>	<b>Soutenir la vitalité du territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services et par le pari de l'innovation</b>
<b>Action 3.1</b>	<b>Conserver l'offre en commerces et services comme vecteur d'une économie locale et touristique.</b>
<b>Action n°</b>	Communiquer sur l'offre en équipements et services sur la commune
<b>Statut</b>	En cours
<b>Niveau de priorité</b>	moyen
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montesquiou
<b>Description de l'action</b>	Afin d'accueillir une nouvelle population sur Montesquiou, mettre en exergue les équipements et services disponibles par la mise en place d'outils de communication, une signalétique et une charte des enseignes commerciales. (SIL)
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : Chambre des métiers, CCI, Communauté de Communes <b>Financier</b> : Commune
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	15.000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2022-2024
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Mise en place d'outils de communication ; mise en place d'une charte des enseignes commerciales et d'une signalétique
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Développement des outils de communication et de signalétique, harmonisation des enseignes commerciales
<b>Annexes</b>	

## MONTESQUIOU

<b>Orientation stratégique N°3</b>	<b>Soutenir la vitalité du territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services et par le pari de l'innovation</b>
<b>Action 3.1</b>	<b>Conserver l'offre en commerces et services comme vecteur d'une économie locale et touristique.</b>
<b>Action n°</b>	Soutenir les circuits courts et l'agrotourisme
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montesquiou/Communauté de Communes
<b>Description de l'action</b>	Développer le tourisme culinaire en soutenant les circuits courts et l'agrotourisme en fonction des besoins communautaires
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : CCI, Office du Tourisme, associations, chambre d'agriculture <b>Financier</b> : Commune et Communauté de Communes
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	1 000,00 €
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de circuits courts développés, nombre de touristes culinaires
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Renforcement de l'agrotourisme et des circuits courts, développement économique et touristique
<b>Annexes</b>	

## MONTESQUIOU

<b>Orientation stratégique N°3</b>	<b>Soutenir la vitalité du territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services et par le pari de l'innovation</b>
<b>Action 3.1</b>	<b>Conserver l'offre en commerces et services comme vecteur d'une économie locale et touristique.</b>
<b>Action n°</b>	Faciliter la reprise de l'auberge-restaurant
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montesquiou et Communauté de Communes
<b>Description de l'action</b>	Faciliter la reprise de l'auberge-restaurant située au centre de la commune pour qu'un professionnel reprenne la structure, afin de la mettre aux normes et conserver une qualité de service, ou procéder à l'acquisition du bien par la commune et/ou la communauté de communes.
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : CCI, CDT <b>Financier</b> : État, Région, EPF
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	250 000,00 €
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2022-2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Reprise de l'auberge-restaurant, réalisation des travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Maintien d'un acteur du tissu économique local
<b>Annexes</b>	

## MONTESQUIOU

<b>Orientation stratégique N°3</b>	<b>Soutenir la vitalité du territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services et par le pari de l'innovation</b>
<b>Action 3.1</b>	<b>Conserver l'offre en commerces et services comme vecteur d'une économie locale et touristique.</b>
<b>Action n°</b>	Extension de la zone d'activité
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes et Commune de Montesquiou
<b>Description de l'action</b>	Extension de la zone d'activité afin de proposer une évolution des entreprises et services déjà présents à l'échelle locale, et favoriser l'installation de nouvelles entreprises
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : CCI, Virtual Concept, CEREMA <b>Financier</b> : État, Région et Communauté de Communes
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	500 000,00 €
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2022-2024
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Développement économique
<b>Annexes</b>	

## MONTESQUIOU

<b>Orientation stratégique N°3</b>	<b>Soutenir la vitalité du territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services et par le pari de l'innovation</b>
<b>Action 3.2</b>	<b>Soutenir les modèles économiques innovants</b>
<b>Action n°</b>	Création d'un tiers lieu
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montesquiou
<b>Description de l'action</b>	Aménagement en tiers-lieu d'un local alors propriété de la commune afin de créer un espace de travail partagé, avec mise à disposition d'outils numériques et un lieu d'apprentissage. Ce projet constitue une première étape afin d'identifier une évolution possible vers un tiers-lieu numérique dans l'éco-parc.
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : CCI, CDMA, CEREMA <b>Financier</b> : État, Région (travaux d'aménagement sur bâtiment)
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	20.000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2022-2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	
<b>Annexes</b>	

MONTESQUIOU

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.1</b>	<b>Améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc.</b>
<b>Action n°</b>	Soutenir la réhabilitation de logements vacants (OPAH/OPAHS RU)
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montesquiou
<b>Description de l'action</b>	Inciter à la création de logements locatifs adaptés aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées tout en engageant une démarche d'économie d'énergie.
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : Opérateur OPAH, Maître d'oeuvre ANAH, Commune, privés <b>Financier</b> :
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2023-2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de logements réhabilités, DPE
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Réduction du nombre de logements vacants, mise aux normes PMR, réduction de la consommation énergétique, amélioration de la qualité de vie
<b>Annexes</b>	Fiches action OPAH / Maison du Logement

## MONTESQUIOU

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.1</b>	<b>Améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc.</b>
<b>Action n°</b>	Diversifier le parc de logements en fonction des attentes des nouveaux arrivants en milieu rural: appartements de ville et maisons individuelles, lotissements
<b>Statut</b>	
<b>Niveau de priorité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montesquiou
<b>Description de l'action</b>	Mettre en œuvre dans le cadre de la planification urbaine (PLU en cours) différents types d'habitats en fonction des souhaits des demandeurs
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : Commune , bureau d'études en urbanisme, OPH et toit familiale de Gascogne <b>Financier</b> :
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	400 000,00 €
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2022-2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Création du zonage dans le PLU
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Accueil de la population
<b>Annexes</b>	Fiches action OPAH / Maison du Logement

## MONTESQUIOU

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.1</b>	<b>Améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc.</b>
<b>Action n°</b>	Instauration de mesures incitatives en vue de la résorption de la vacance
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montesquiou
<b>Description de l'action</b>	Inciter les propriétaires de logements vacants à remettre sur le marché leur bien
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : Commune, Opérateur OPAH, agence immobilière <b>Financier</b> : Commune
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2023-2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Résorption de la vacance
<b>Annexes</b>	Fiches action OPAH / Maison du Logement

## MONTESQUIOU

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.1</b>	<b>Améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc.</b>
<b>Action n°</b>	Soutenir l'installation de structures intergénérationnelles
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montesquiou/Promoteur privé
<b>Description de l'action</b>	Développer des structures d'habitats inclusifs afin de répondre aux attentes d'une population vieillissante notamment sur la qualité de vie et une alternative à un placement en EHPAD.
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : Bureau d'études, DDT, CIAS <b>Financier</b> : État, Communes
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2022-2024
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux, nombre de structures créées, nombre de résidents
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Développement de l'habitat, mixité de la population et rapprochement de la population vers le centre de service
<b>Annexes</b>	Fiches actions OPAH / Maison du Logement

## MONTESQUIOU

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.1</b>	<b>Améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc.</b>
<b>Action n°</b>	Soutenir la réhabilitation et la mise aux normes de logements adaptés (OPAH)
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montesquiou
<b>Description de l'action</b>	Promouvoir la création de logements locatifs adaptés aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées avec une démarche d'économie d'énergie.
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : Opérateur OPAH <b>Financier</b> : ANAH
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2023-2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux et aménagements
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Développement de l'habitat, mise aux normes PMR, réduction de la consommation énergétique
<b>Annexes</b>	Fiches actions OPAH / Maison du Logement

## MONTESQUIOU

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.1</b>	<b>Améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc.</b>
<b>Action n°</b>	Création de logements locatifs : Maison "Descat" et granges de l'auberge-restaurant
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montesquiou
<b>Description de l'action</b>	Acquisition, rénovation et mise aux normes de la maison "Descat" afin de créer des logements locatifs et un emplacement commercial. Création de deux logements locatifs dans les granges de l'auberge-restaurant.
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : Cabinet d'architecte, association <b>Financier</b> : Commune
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	Maison Descat : 250.000€ ; Logements auberge-restaurant : 180.000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2022-2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux, nombre de locataires
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Développement de l'habitat, rénovation énergétique
<b>Annexes</b>	

## MONTESQUIOU

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.2</b>	<b>Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.</b>
<b>Action n°</b>	Transfert des ateliers municipaux
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montesquiou
<b>Description de l'action</b>	Transfert des ateliers municipaux vers la futur ZAE ou sur la zone existante
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : Cabinet d'architecte <b>Financier</b> : État, Département
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	150.000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2022-2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	
<b>Annexes</b>	

## MONTESQUIOU

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.2</b>	<b>Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.</b>
<b>Action n°</b>	Réhabilitation du second terrain de tennis
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montesquiou
<b>Description de l'action</b>	Réhabiliter le second terrain de tennis pour proposer et englober sur cette zone de loisir un nouvel équipement afin de diversifier l'offre du territoire.
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : Club de tennis <b>Financier</b> :
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	15 000,00 €
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2022-2025
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Renforcement des équipements sportifs
<b>Annexes</b>	

## MONTESQUIOU

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.2</b>	<b>Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.</b>
<b>Action n°</b>	Finalisation du programme d'éclairage public
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Montesquiou
<b>Description de l'action</b>	Création d'un cheminement doux reliant le bourg historique au lotissement
<b>Partenaires</b>	<b>Technique : Financier :</b> SDEG et commune
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	15 000,00 €
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2022-2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Mise au norme d'un équipement sportif
<b>Annexes</b>	

## MONTESQUIOU

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.2</b>	<b>Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.</b>
<b>Action n°</b>	Adressage de la commune
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes
<b>Description de l'action</b>	Création sur l'ensemble du territoire communal de l'adressage postal.
<b>Partenaires</b>	<b>Technique : Financier : ?</b>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	10000€-15000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Développement des équipements sportifs
<b>Annexes</b>	

## MONTESQUIOU

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.2</b>	<b>Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.</b>
<b>Action n°</b>	Transfert et construction de la caserne des pompiers
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	SDIS
<b>Description de l'action</b>	Transfert et construction de la caserne des pompiers dans la ZAC située sur la commune
<b>Partenaires</b>	<b>Technique : Financier :</b> SDIS, État, Département, Communes
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	850 000,00 €
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2022-2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Développement des équipements sportifs
<b>Annexes</b>	

**C.C CAG**

<b>Orientation stratégique N°2</b>	<b>Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables</b>
<b>Action 2.1</b>	<b>Valoriser les espaces naturels et paysagers du territoire</b>
<b>Action n° 1</b>	Créer un comité d'animation des usages des plans d'eau de l'intercommunalité
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes
<b>Description de l'action</b>	Le comité d'animation des usages des plans d'eau de l'intercommunalité réuni l'ensemble des acteurs privés et publics chargés de la gestion et la mise en valeur de ces espaces afin de garantir une coexistence des pratiques, activités et usages des abords des lacs à l'échelle intercommunale.
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : CACG, syndicats de rivières, Service Eau du Département 32 et 65 et État <b>Financier</b> : Département, État
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	5000 € HT (200h)
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2025
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de réunions annuelles réalisé ; prises de décisions concertées ; comptes rendus validés par les membres du COPIL ; Calendrier concerté et validé d'animations et d'actions.
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	
<b>Annexes</b>	

## C.C CAG

<b>Orientation stratégique N°2</b>	<b>Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables</b>
<b>Action 2.1</b>	<b>Valoriser les espaces naturels et paysagers du territoire</b>
<b>Action n°</b>	Mailler les parcours de découverte
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes
<b>Description de l'action</b>	Relier les chemins de randonnée existants avec de nouveaux itinéraires de découverte en cohérence avec les espaces naturels et le paysage ainsi que le chemin de Saint Jacques de Compostelle, afin d'assurer un levier de développement touristique.
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : Bureau d'études en aménagement (paysagiste, naturaliste) et agence de communication <b>Financier</b> : État, Région, Département
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	Création de sente piétonne : 40€ HT / m <sup>2</sup> ; Acquisition foncière, signalétique, animation. Étude de faisabilité
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2025
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Actions réalisées par rapport au programme envisagé ; Mesure du nombre de visiteurs dans les BIT ; Nombre de flyers, dépliants ou autres supports distribués ; Actualisation et suivi des itinéraires.
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Développement touristique à l'échelle intercommunale
<b>Annexes</b>	

## C.C CAG

<b>Orientation stratégique N°2</b>	<b>Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables</b>
<b>Action 2.1</b>	<b>Valoriser les espaces naturels et paysagers du territoire</b>
<b>Action n°</b>	Développer une communication auprès du public sur les mesures de protection de la ressource hydrique
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes
<b>Description de l'action</b>	Faire prendre conscience au grand public et à la jeunesse la rareté et la nécessité de protéger la ressource hydrique
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : Agence de l'Eau, Associations de protection des milieux <b>Financier</b> : Communes, Département
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	3 000,00 €
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Outils de communication, sensibilisation du public, intervention dans les écoles
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Communication et sensibilisation de la population locale autour des enjeux environnementaux
<b>Annexes</b>	

<b>Orientation stratégique N°3</b>	<b>Soutenir la vitalité du territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services et par le pari de l'innovation</b>
<b>Action 3.1</b>	<b>Conserver l'offre en commerces et services comme vecteur d'une économie locale</b>
<b>Action n°</b>	Recrutement d'un manager développeur économique
<b>Statut</b>	En cours
<b>Niveau de priorité</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes
<b>Description de l'action</b>	Recruter un manager développeur économique afin de répondre au besoin de développement des commerces pour les communes de niveau 2, 3 et 4 identifiées par le SCOT de Gascogne. Il s'agit de fédérer les acteurs publics chargés du développement économique et les entreprises privées afin de créer un partenariat local pour développer le commerce à l'échelle communautaire, créer les conditions à la pérennisation des entreprises et développer le concept de boutiques à l'essai, boutiques éphémères et le concept de tiers-lieu/espace de travail partagé.
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : État, Région, Département, C.C CAG, Communes, CCI, CMA, associations de commerçants, commerçants, fédération des boutiques à l'essai <b>Financier</b> : État, Région, Département, C.C CAG, Communes
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	Recrutement du manager de commerce : 45.000€ ; Achat d'un local : 60.000€ et aménagements/équipement : 50.000€ ; Développer le concept de boutique à l'essai : 50.000€, Développer le concept de tiers-lieu : 100.000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2022-2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Recrutement du manager, réalisation des travaux et projets, nombre de boutiques ouvertes et d'entreprises implantées à l'échelle locale
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Développement économique et commercial
<b>Annexes</b>	

<b>Orientation stratégique N°3</b>	<b>Soutenir la vitalité du territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services et par le pari de l'innovation</b>
<b>Action 3.1</b>	<b>Conserver l'offre en commerces et services comme vecteur d'une économie locale et touristique.</b>
<b>Action n°</b>	Soutenir la réhabilitation de locaux commerciaux vacants
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	1
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes
<b>Description de l'action</b>	Soutenir la réhabilitation de locaux commerciaux vacants en accueillant de nouveaux commerces
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : CCI, Communes <b>Financier</b> : Communauté de Communes
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	10.000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2023-2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de commerçants installés
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Développement économique et commercial, diminution de la vacance commerciale
<b>Annexes</b>	

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.1</b>	<b>Améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc.</b>
<b>Action n°</b>	Réhabilitation de la résidence Lagrange sur la commune de Miélan
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes/CIAS
<b>Description de l'action</b>	Réhabiliter la résidence autonomie Lagrange accueillant 39 résidents afin de répondre aux attentes d'une population vieillissante souhaitant une alternative à l'EHPAD.
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : Département, ARS <b>Financier</b> : CCCAG, Région, CARSAT
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	400.000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2023-2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Répondre aux besoins sanitaires et sociaux
<b>Annexes</b>	

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.2</b>	<b>Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.</b>
<b>Action n°</b>	Transfert des locaux administratifs de la communauté de communes dans des locaux adaptés
<b>Statut</b>	En cours
<b>Niveau de priorité</b>	1
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes
<b>Description de l'action</b>	Répondre à la demande en services publics à l'échelle communautaire
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : Bureau d'étude, Maître d'œuvre, services communautaires <b>Financier</b> : État, Région, Département
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	Achat 65.000€ Travaux 600.000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2025-2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Améliorer la qualité du service public
<b>Annexes</b>	

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.2</b>	<b>Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.</b>
<b>Action n°</b>	Mise en place d'un Contrat Local de Santé sur le territoire de la communauté
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	1
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes
<b>Description de l'action</b>	Le contrat local de santé (CLS) est un outil proposé par l'ARS pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé, comme par exemple lutter contre les déserts médicaux.
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : ARS, bureau d'étude, professionnels de santé <b>Financier</b> : État, ARS
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	30.000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2023 - 2024
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Médecins/Spécialistes maintenus/installés
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Maintien des services de santé
<b>Annexes</b>	

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.2</b>	<b>Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.</b>
<b>Action n°</b>	Création d'un bassin de natation à usage des scolaires et de l'apprentissage
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	4
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes
<b>Description de l'action</b>	Création d'un bassin de natation à vocation d'enseignement à destination du public scolaire (primaires et secondaires) et adultes.
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : Communes, Région, Département, Académie <b>Financier</b> : État, Région, Département, Europe
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	1.500.000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Réalisation des travaux
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Développement des équipements d'apprentissage de la natation en commune de centralité
<b>Annexes</b>	

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.2</b>	<b>Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.</b>
<b>Action n°</b>	Transfert et agrandissement de la structure "Ious Pitchous"
<b>Statut</b>	En cours
<b>Niveau de priorité</b>	1
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de Communes
<b>Description de l'action</b>	Répondre à la demande des familles concernant les besoins de garderie des enfants sur la commune de Mirande
<b>Partenaires</b>	<b>Technique :</b> Commune, services d'enfance de la communauté, CAF, MSA, PMI départementale <b>Financier :</b> CAF, MSA, État, Région, Département
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	700.000€
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2022 - 2023
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Bourg-Centre
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de familles prises en charge
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Développement d'un établissement scolaire
<b>Annexes</b>	

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.3</b>	<b>Renforcer les équipements touristiques et de loisirs</b>
<b>Action n°</b>	Développement de circuits thématiques
<b>Statut</b>	En cours
<b>Niveau de priorité</b>	1
<b>Maître d'ouvrage</b>	Office du Tourisme/Communauté de Communes
<b>Description de l'action</b>	Développement de circuits thématiques autour du patrimoine local comme par exemple les bastides et Castelnaus, l'histoire de la résistance ou bien le patrimoine vernaculaire : églises et chapelles
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : Office du Tourisme, BIT, services des communes de la communauté du Parc Naturel Régional de l'Astarac, Comité Départemental du Tourisme <b>Financier</b> : UE, État, Région, Département, Communes
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	20 000,00 €
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2023-2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Création d'activités en faveur du tourisme, nombre d'utilisateurs
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Développement touristique
<b>Annexes</b>	

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.3</b>	<b>Renforcer les équipements touristiques et de loisirs</b>
<b>Action n°</b>	Développement d'animations facilitant la visite du territoire
<b>Statut</b>	En cours
<b>Niveau de priorité</b>	1
<b>Maître d'ouvrage</b>	Office du Tourisme/Communauté de Communes
<b>Description de l'action</b>	Mise en place d'animations favorisant la découverte du territoire à destination des touristes (visite, géocaching, espace game...)
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : Office du Tourisme, services des communes de la communauté du Parc Naturel Régional de l'Astarac, Comité Départemental du Tourisme <b>Financier</b> : Département, Communes
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	2 000,00 €
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2022-2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre d'animations installées, nombre de visiteurs
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Créer un circuit touristique du patrimoine de la communauté
<b>Annexes</b>	

## C.C CAG

<b>Orientation stratégique N°4</b>	<b>Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.</b>
<b>Action 4.3</b>	<b>Renforcer les équipements touristiques et de loisirs</b>
<b>Action n°</b>	Mise en place d'une signalétique d'interprétation du patrimoine touristique
<b>Statut</b>	Projet
<b>Niveau de priorité</b>	2
<b>Maître d'ouvrage</b>	Office du Tourisme/Communauté de Communes
<b>Description de l'action</b>	Mise en place d'une signalétique d'interprétation du patrimoine touristique à destination des touristes
<b>Partenaires</b>	<b>Technique</b> : Office du Tourisme, services des communes de la communauté du Parc Naturel Régional de l'Astarac, Comité Départemental du Tourisme, propriétaire de patrimoine d'intérêt <b>Financier</b> : UE, État, Région, Département, Communes
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	152 000€ (≈8 000€/Communes)
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	2023-2026
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	Parc Naturel Regional de l'Astarac
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de signalétique installé, nombre de visiteurs
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Créer un circuit touristique autour du patrimoine de la communauté
<b>Annexes</b>	

## Annexe 3 – Listes des projets en maturation

Axe	N°	Orientation	Nom	MOA	Calendrier prévi.	Estimation HT	Statut
Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune	1.1	Valoriser l'image du cœur historique en agissant sur son organisation urbaine et son patrimoine bâti	Embellir des cœurs historiques par une opération façade dans le cadre de périmètres prédéfinis	Commune de Miélan / privés  Commune de Mirande / privés	2022-2026	10 000€/an pour la commune	
			Rendre accessible et organiser le partage de l'espace public ordinaire : Axe Tulipier, Cubet, Berroy et Place du Padouen	Commune de Miélan, SIVOM	2022-2026	400 000€	
			Requalifier les espaces de centralité : place Adrien Pérez (désimperméabilisation, îlot de fraîcheur)	Commune de Mirande	2025	150 000€	
			Rendre accessible et organiser le partage de l'espace public	Commune de Mirande	2022-2026	Rue de l'Evêché ( en cours ) 100.000€, Place Durieux 90 000€ ; Rue Laffitte 90.000€, rue Laplagne 90.000€	
			Établir des chartes visuelles harmonisées	Commune de Mirande	2023	25 000€	
			Réhabilitation de la tour de Rohan et aménagement de son square	Commune de Mirande	2026		
			Réhabilitation de l'Église Sainte-Marie	Commune de Mirande	2024	250 000€	
			Requalifier les espaces de centralité	Commune de Montesquiou	2023-2025	600 000€	
			Requalifier et sécuriser l'entrée de Bourg : sécurisation de la RD 943	Commune de Montesquiou, Conseil départemental	2022-2026	445.000€ HT ; Arrêt de bus : 5000€	
	1.2	Rénover, mettre en valeur le patrimoine historique	Rénovation d'un bâtiment public	Commune de Miélan	2024-2025	160 000€	
			Rénovation et accessibilité de l'intérieur de l'église.	Commune de Miélan	2023-2026	130 000€	
			Rendre accessible au public le patrimoine historique vernaculaire	Commune de Miélan	2023-2026	120 000€	
			Valorisation des vestiges du Château	Commune de Montesquiou	2023-2026	350 000€	
			Rénovation de l'église	Fondation du Patrimoine	2023-2026	250 000€	
	Engager les communes de la Communauté de Communes dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement de énergies renouvelables	2.1	Valoriser les espaces naturels et paysagers du territoire	Rénovation des réseaux d'assainissement	Commune de Miélan	2023-2024	Chiffrage en cours
Créer un comité d'animation des usages des plans d'eau de l'intercommunalité				Communauté de Communes	2025	5000€	
Mailler les parcours de découverte				Communauté de Communes	2025		
Développer une communication auprès du public sur les mesures de protection de la ressource hydrique				Communauté de Communes	2023	3 000€	
Référencer les chemins				Commune de Mirande	2025	12 000€ (480h)	

			<b>ruraux pouvant constituer un circuit de chemin de randonnée</b>					
			<b>Rénovation des réseaux d'assainissement</b>	<b>Commune de Mirande</b>	<b>2024-2026</b>		800 000€	
			<b>Aménagements des entrées de ville aux abords de la RN21</b>	<b>Commune de Mirande</b>	<b>2026</b>		entrée Nord 120.000€ ; entrée Sud 120.000€	
			<b>Valorisation du lac du Lizet</b>	<b>Commune de Montesquiou</b>	<b>2023-2026</b>		676 170€	
			<b>Rénovation des réseaux d'assainissement</b>	<b>Commune de Montesquiou</b>	<b>2022-2023</b>		463 000€	
			<b>Rénovation de l'éclairage public</b>	<b>Commune de Miélan</b>	<b>2024</b>		150 000€	
			<b>Rénovation énergétique d'un bâtiment public</b>	<b>Commune de Miélan</b>	<b>2023-2024</b>		120 000€	
			Couverture par ombrière photovoltaïque des stationnements	<b>Commune de Miélan</b>	<b>2024</b>		Tiers investisseur	
			Mise en œuvre chaufferies éco-responsables sur les équipements sportifs et logements	<b>Commune de Miélan</b>	<b>2024-2025</b>			
			Rénovation de l'éclairage public	<b>Commune de Mirande/Syndicat d'énergie</b>	<b>2022-2026</b>		20 000€/an	
			Isolation thermique de l'Hôtel de Ville	<b>Commune de Mirande</b>	<b>2024</b>		36 000€	
			Créer des unités de production énergétiques sur les bâtiments publics	<b>Commune de Mirande</b>	<b>2023-2026</b>		290 000€	
			Isolation thermique de l'école maternelle	<b>Commune de Mirande</b>	<b>2023-2024</b>		315 000€	
			Créer des unités de production énergétique sur les équipements sportifs et stationnements	<b>Commune de Montesquiou</b>	<b>2023-2026</b>		Tiers investisseur	
			Créer des unités de production énergétique sur les bâtiments publics	<b>Commune de Montesquiou</b>	<b>2022-2024</b>			
			Rénovation énergétique d'un bâtiment scolaire	<b>Commune de Montesquiou</b>	<b>2022-2023</b>		30 000€	
			Isolation thermique du parc de logements locatifs	<b>Commune de Montesquiou</b>	<b>2022-2023</b>		15 000€	
			Création d'un pôle d'échange multimodal	<b>Commune de Mirande</b>	<b>2025</b>		30 000€	
			Création d'itinéraires d'un circuit de mobilité douce entre la ville haute et le secteur du Batardeau (Projet Bajon-Batardeau)	<b>Commune de Mirande</b>	<b>2024</b>		50 000€	
			Finalisation du circuit de mobilité douce Nord/Sud de la commune	<b>Commune de Mirande</b>	<b>2026</b>		80 000€	
			Développer en partenariat avec la Région (AOM) les services de déplacement entre Communautés de Communes et entre communes de la communauté	<b>Commune de Mirande</b>	<b>2026</b>		10 000€	
			Développer le service de bus desservant les différents quartiers de la commune les jours de marché de plein	<b>Commune de Mirande</b>	<b>2022-2026</b>		5 000€/an	
	<b>2.2</b>	Préserver les ressources et engager le territoire dans un renouveau énergétique visant le rang de commune à énergie positive						
	<b>2.3</b>	Développer les liaisons multimodales						

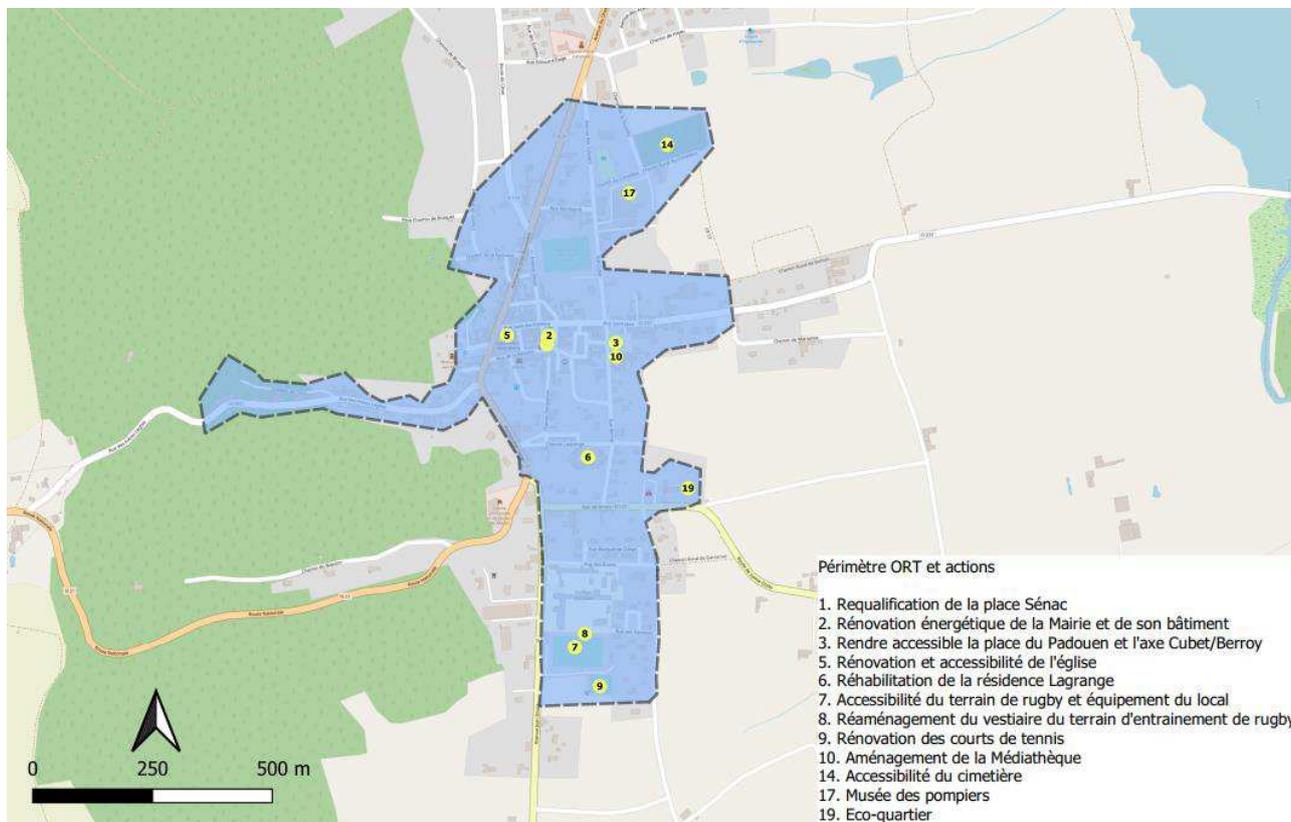
		vent					
Soutenir la vitalité d territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services et par le pari de l'innovation	3.1	Conserver l'offre en commerces et services comme vecteur d'une économie locale et touristique.	Soutenir les circuits courts et l'agrotourisme	Commune de Miélan/Communauté de Communes  Commune de Mirande/Communauté de Communes	2026		
			Communiquer sur l'offre en équipements et services sur la commune	Commune de Miélan	2022-2024	80 000€	
			Recrutement d'un manager développeur économique	Communauté de Communes	2022-2026	Recrutement du manager de commerce : 45.000€ ; Achat d'un local : 60.000€ et aménagements/équipement : 50.000€ ; Développer le concept de boutique à l'essai : 50.000€, Développer le concept de tiers-lieu : 100.000€	
			Soutenir la réhabilitation de locaux commerciaux vacants	Communauté de Communes	2023-2026	10 000€	
			Communiquer sur l'offre en équipements et services présents sur la commune.	Commune de Mirande	2022-2025	15 000€	
			Promouvoir le label Cittaslow	Office du Tourisme Communautaire / Commune de Mirande	2022-2026	5 000€	
			Communiquer sur l'offre en équipements et services sur la commune	Commune de Montesquiou	2022-2024	15 000€	
			Soutenir les circuits courts et l'agrotourisme	Commune de Montesquiou/Communauté de Communes	2026	1 000€	
			Faciliter la reprise de l'auberge-restaurant	Commune de Montesquiou et Communauté de Communes	2022-2026	250 000€	
			Extension de la zone d'activité	Communauté de Communes et Commune de Montesquiou	2022-2024	500 000€	
	3.2	Soutenir les modèles économiques innovants	Création d'un tiers lieu	Commune de Montesquiou	2022-2026	20 000€	
Concevoir une politique de logemen et services adaptés à demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants e milieu rural.	4.1	Améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc.	Soutenir la réhabilitation de logements vacants dans le Centre-Bourg (OPAH/OPAH- RU)	Commune de Miélan  Commune de Mirande  Commune de Montesquiou	2023-2026	20 000€/an à Mirande	
			Diversifier le parc de logements en fonction des attentes des nouveaux arrivants en milieu rural.	Commune de Miélan  Commune de Mirande	2022-2026		
			Réhabilitation des logements HLM	Bailleurs sociaux, Commune de Miélan	2022-2026		
			Création d'un éco-quartier	Commune de Miélan, Promoteurs	2023-2026		
			Soutenir la réhabilitation et la mise aux normes de logements adaptés (OPAH)	Commune de Miélan  Commune de Mirande  Commune de Montesquiou	2023		
			Réhabilitation du parc locatif communal vacant	Commune de Miélan	2023-2024	150 000€	
			Réhabilitation de la	Communauté de	2023-2026	400 000€	

			résidence Lagrange sur la commune de Miélan	Communes/CIAS				
			Instauration de mesures incitatives en vue de la résorption de la vacance de logements	Commune de Mirande	2023-2026			
			Soutenir l'installation de structures intergénérationnelles	Commune de Mirande	2022-2026			
			Diversifier le parc de logements en fonction des attentes des nouveaux arrivants en milieu rural:	Commune de Montesquiou	2022-2026	400 000€		
			Instauration de mesures incitatives en vue de la résorption de la vacance	Commune de Montesquiou	2023-2026			
			Soutenir l'installation de structures intergénérationnelles	Commune de Montesquiou/Promoteur privé	2022-2024			
			Création de logements locatifs : Maison "Descat" et granges de l'auberge-restaurant	Commune de Montesquiou	2022-2026	Maison Descat : 250.000€ ; Logements auberge-restaurant : 180.000€		
			Création d'une crèche familiale	Commune de Miélan	2023			
			Rénovation et requalification des locaux associatifs	Commune de Miélan	2023-2024	75 000€		
			Accessibilité du terrain d'honneur de rugby et équipements du local du club de rugby	Commune de Miélan	2023-2024	150 000€		
			Réaménagement d'un vestiaire du terrain d'entraînement du rugby	Commune de Miélan	2025-2026	45 000€		
			Rénovation des deux courts de tennis	Commune de Miélan	2024-2025	30 000€		
			Changer les tatamis du Dojo	Commune de Miélan	2023	20 000€		
			Aménagement de la Médiathèque	Commune de Miélan	2025-2026	100 000€		
			Création d'une salle socio-culturelle	Commune de Miélan	2026			
			Poursuite de l'aménagement du musée des pompiers et d'une salle d'exposition	Commune de Miélan	2022-2024	25 000€		
			Construction d'une nouvelle gendarmerie	Commune de Miélan	2023-2026	1 500 000€		
			Transfert des locaux administratifs de la communauté de communes dans des locaux adaptés	Communauté de Communes	2025-2026	Achat 65.000€ Travaux 600.000€		
			Mise en place d'un Contrat Local de Santé sur le territoire de la communauté	Communauté de Communes	2023-2024	30 000€		
			Création d'un bassin de natation à usage des scolaires et de l'apprentissage	Communauté de Communes	2026	1 500 000€		
			Transfert et agrandissement de la structure "Ious Pitchous"	Communauté de Communes	2022-2023	700 000€		
			Création de locaux par aménagement de locaux vacants pour accueillir le	Commune de Mirande	2025-2026	800 000€		
	4.2	Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population.						

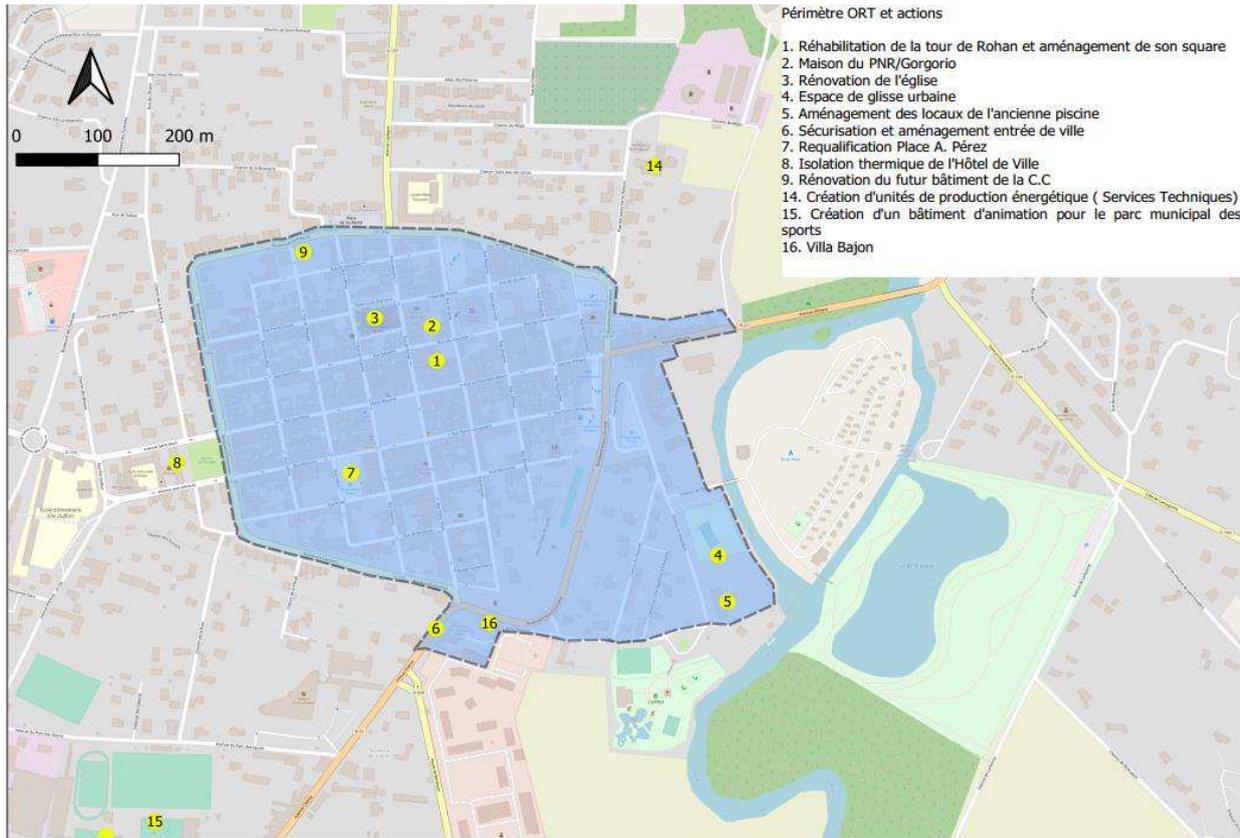
		siège social du Parc Naturel régional de l'Astarac				
		Mise en place d'un Schéma Directeur Immobilier Énergétique	Commune de Mirande	2023-2024	20 000€	
		Mise aux normes des équipements du Parc municipal des sports (Tennis, Rugby)	Commune de Mirande	2023-2025	50 000€	
		Construction d'un DOJO pour les associations d'art martial	Commune de Mirande	2024-2025	320 000€	
		Construction d'un bâtiment d'animation associative au parc Municipal des sports	Commune de Mirande	2024-2025	350 000€	
		Aménagement du terrain de jeu à destination de la pala (pelote basque)	Commune de Mirande	2023	22 000€	
		Création et fermeture du stade d'athlétisme à usage des scolaires et associatifs	Commune de Mirande	2023-2024	20 000€	
		Aménagement des locaux/vestiaires de l'ancienne Piscine du batardeau	Commune de Mirande	2024	600 000€	
		Installation de système de vidéo destiné à assurer la protection des personnes et des biens	Commune de Mirande	2023-2024	80 000€	
		Création d'un espace de glisse urbaine	Commune de Mirande	2023	190 000€	
		Transfert des ateliers municipaux	Commune de Montesquiou	2022-2026	150 000€	
		Réhabilitation du second terrain de tennis	Commune de Montesquiou	2022-2025	15 000€	
		Finalisation du programme d'éclairage public	Commune de Montesquiou	2022-2023	15 000€	
		Adressage de la commune	Commune de Montesquiou	2023	10 000/15 000€	
		Transfert et construction de la caserne des pompiers	SDIS	2022-2023	850 000€	
4.3	Renforcer les équipements touristiques et de loisirs	Requalifier l'aire de camping car	Commune de Miélan	2026	20 000€	
		Développement de circuits thématiques	Office du Tourisme/Communauté de Communes	2023-2026	20 000€	
		Développement d'animations facilitant la visite du territoire	Office du Tourisme/Communauté de Communes	2022-2026	2 000€	
		Mise en place d'une signalétique d'interprétation du patrimoine touristique	Office du Tourisme/Communauté de Communes	2023-2026	152 000€	

## Annexe 4 – Périmètres d'intervention détaillés

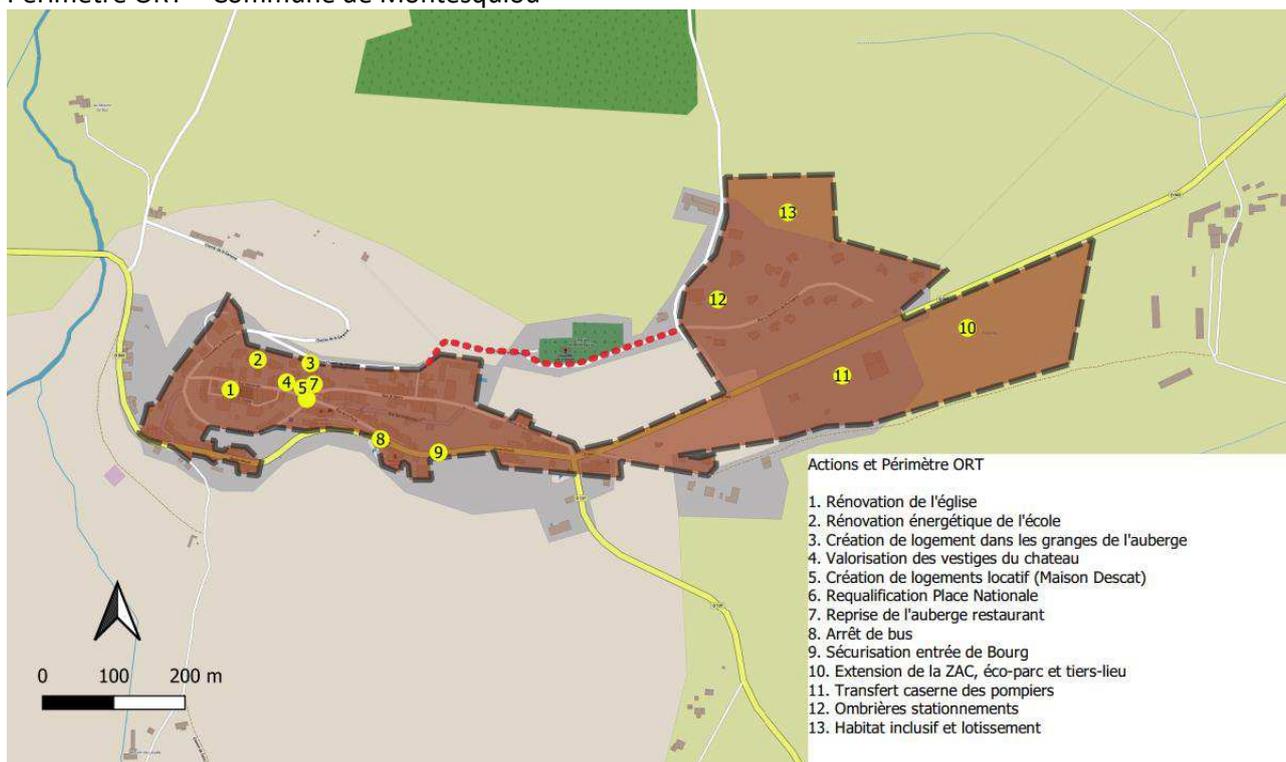
Périmètre ORT commune de Miélan :



### Périmètre ORT – Commune de Mirande :



## Périmètre ORT – Commune de Montesquiou



## Annexe 5 – Maquette financière

Axe stratégique du projet de revitalisation	Sous-orientation stratégique	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Lieu de l'action	Coût total HT	Coût total TTC	Cofinancement acquis						Commentaires
							Europe	Etat	Région	Département	Banque des Territoires	ANAH	
<b>Miélan</b>													
Axe 1 : Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune	Valoriser l'image du cœur historique en agissant sur son organisation urbaine et son patrimoine bâti	Embellir des cœurs historiques par une opération façade dans le cadre de périmètres prédéfinis (OPAH, places, voies charretières, voies traversières, chemin de ronde)	Commune de Miélan	Miélan	10.000€/an				40%				
		Requalifier les espaces de centralité : Place Sénac	SIVOM	Miélan	150 000€								
		Rendre accessible et organiser le partage de l'espace public ordinaire : Axe Tulpier, Cubet, Berroy et Place du Padouen	Commune de Miélan, SIVOM	Miélan	400 000€								
	Rénover et mettre à valeur le patrimoine historique	Rénovation d'un bâtiment public	Commune de Miélan	Miélan	160 000€								
		Rénovation et accessibilité de l'intérieur de l'église	Commune de Miélan	Miélan	130 000€								
		Rendre accessible au public le patrimoine historique vernaculaire : chapelles de Barbast, Saint Jean, Gouts, Forcets et le cimetière du bourg	Commune de Miélan	Miélan	120 000€								

<b>Axe 2 : Engager le territoire dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables</b>	Valoriser les espaces naturels et paysagers du territoire	Rénovation des réseaux d'assainissement	Commune de Miélan	Miélan	350 000€										
	Préserver les ressources et engager le territoire dans un nouveau renouveau énergétique visant le rang de commune à énergie positive	Rénovation de l'éclairage public	Commune de Miélan	Miélan	150 000€/4e tranche										
		Rénovation énergétique d'un bâtiment public	Commune de Miélan	Miélan	120.000€										
		Couverture par ombrière photovoltaïque des stationnements	Commune de Miélan	Miélan	?										
		Chaudières écoC responsables sur les équipements sportifs et logements	Commune de Miélan	Miélan	?										
<b>Axe 3 : Soutenir la vitalité du territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services et par le pari de l'innovation</b>	Conserver l'offre en commerces et services comme vecteur d'une économie locale et touristique	Soutenir les circuits courts et l'agrotourisme	Commune de Miélan/Communauté de Communes	Miélan	?										
		Communiquer sur l'offre en équipements et services sur la commune	Commune de Miélan	Miélan	80 000€										

Améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc	Soutenir la réhabilitation de logements vacants dans le centre-bourg (OPAH/OPALPU)	Commune de Miélan	Miélan											
	Diversifier le parc de logements en fonction des attentes des nouveaux arrivants en milieu rural : appartements de ville et maisons individuelles, lotissements	Commune de Miélan	Miélan											
	Réhabilitation des logements HLM	Commune de Miélan, bailleurs sociaux	Miélan	?										
	Création d'un écoC quartier	Commune de Miélan, promoteurs	Miélan	?										
	Soutenir la réhabilitation et la mise aux normes de logements adaptés (OPAH)	Commune de Miélan	Miélan	?										
	Réhabilitation du parc locatif communal vacant	Commune de Miélan	Miélan	150000€										

<p><b>Axe 4 : Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural</b></p>	<p>Garantir, à l'échelle du bassin de vie, un équilibre d'accès aux services à la population</p>	Création d'une crèche familiale	Commune de Miélan	Miélan	?																
		Rénovation et requalification des locaux associatifs	Commune de Miélan	Miélan	75000€																
		Accessibilité du terrain d'honneur de rugby et équipements du local du club de rugby	Commune de Miélan	Miélan	150000€																
		Réaménagement d'un vestiaire du terrain d'entraînement de rugby	Commune de Miélan	Miélan	45000€																
		Rénovation de deux courts de tennis	Commune de Miélan	Miélan	30000€ HT																
		Changer les tatamis du Dojo	Commune de Miélan	Miélan	20000€																
		Aménagement de la médiathèque	Commune de Miélan	Miélan	100000€																
		Création d'une salle socio-culturelle par transformation et rénovation de la salle polyvalente	Commune de Miélan	Miélan	1400000€																
		Poursuite de l'aménagement du musée des pompiers et d'une salle	Commune de Miélan	Miélan	25000€																
		Création de hotspot Wifi sur le bourg centre	Commune de Miélan	Miélan	20000€																
Renforcer les équipements touristiques et de loisirs																					
		Création d'une nouvelle médiathèque	Commune de Miélan	Miélan	1500000€																
		Requalifier l'aire de camping-car	Commune de Miélan	Miélan	20000€																

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le 21/12/2022

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is located in the top right corner of the page. It consists of the letters 'SLO' in a bold, blue, sans-serif font, with a stylized blue wave or underline beneath the letters.

ID : 032-243200425-20221212-2022196-DE

Mirande													
<p><b>Axe 1 : Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune</b></p>	<p>Valoriser l'image du cœur historique en agissant sur son organisation urbaine et son patrimoine bâti</p>	<p>Embellir des cœurs historiques par une opération façade dans le cadre de périmètres prédéfinis (OPAH, places, voies charretières, voies traversières, chemin de ronde)</p>	<p>Commune de Mirande, privés</p>	<p>Mirande</p>	<p>10.000€/an</p>								
		<p>Requalifier les espaces de centralité : place Adrien Pérez (désimperméabilisation, îlot de fraîcheur)</p>	<p>Commune de Mirande</p>	<p>Mirande</p>	<p>150 000€</p>								
		<p>Rendre accessible et organiser le partage de l'espace public</p>	<p>Commune de Mirande</p>	<p>Mirande</p>	<p>Evêché : 100 000 € Durieux : 90 000 €, Lafitte 90 000 €, Laplagne 90 000 €</p>								
		<p>Etablir des chartes visuelles harmonisées : charte chromatique des façades et devantures commerciales en fonction des époques et typologie du bâti</p>	<p>Commune de Mirande</p>	<p>Mirande</p>	<p>25 000€</p>								
	<p>Rénover et mettre en valeur le patrimoine historique</p>	<p>Réhabilitation de la tour de Rohan et aménagement de son square</p>	<p>Commune de Mirande</p>	<p>Mirande</p>	<p>205 000€ HT (Travaux tour de Rohan : 170 000 € HT et aménagement du square du Rohan : 35 000€ HT)</p>								
		<p>Réhabilitation de l'Eglise Sainte-Mé...</p>	<p>Commune de Mirande</p>	<p>Mirande</p>	<p>250 000 HT</p>								

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le 21/12/2022

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is located in the top right corner of the document. It consists of the letters 'SLO' in a bold, blue, sans-serif font, with a stylized blue wave or underline beneath the letters.

ID : 032-243200425-20221212-2022196-DE

Axe 2 : Engager le territoire dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables	Valoriser les espaces naturels et paysagers du territoire	Référencer les chemins ruraux pouvant constituer un circuit de chemin de randonnée	Commune de Mirande	Mirande	12000€															
		Rénovation des réseaux d'assainissement	Commune de Mirande	Mirande	800000€															
		Aménagements de l'entrée de Ville Nord – entrée Nord RN21	Commune de Mirande	Mirande	120000€															
		Aménagements de l'entrée de Ville Sud – entrée Sud RN21	Commune de Mirande	Mirande	120000€															
	Préserver les ressources et engager le territoire dans un nouveau renouvelé énergétique visant le rang de commune à énergie positive	Rénovation de l'éclairage public	Commune de Mirande, Syndicat d'énergie	Mirande	20.000€/an															
		Isolation thermique de l'Hôtel de Ville (fenêtres, façades Est)	Commune de Mirande	Mirande	36000€															
		Créer des unités de production énergétiques sur les bâtiments publics	Commune de Mirande	Mirande	290000€ (Station d'épuration : 60000€, école élémentaire : 30000€, services techniques : 20000€, stade d'athlétisme : 60000€, chaufferie biomasse pour les équipements publics : 120000€)															
		Isolation thermique de l'école maternelle	Commune de Mirande	Mirande	315000€															
	Développer des liaisons multimodales	Création d'un pôle d'échange multimodal	Commune de Mirande	Mirande	30000€															
		Création d'itinéraires d'un circuit de mobilité douce entre la ville haute et le secteur du Batardeau (projet Baion - Batardeau)	Commune de Mirande	Mirande	50000€															
		Finalisation du circuit de mobilité douce Nord/ Sud de la commune	Commune de Mirande	Mirande	80000€															
		Développer le service de bus desservant les différents quartiers de la commune les jours de marché de plein vent	Commune de Mirande	Mirande	5000€/an															

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le 21/12/2022

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is located in the top right corner of the document. It consists of the letters 'SLO' in a bold, blue, sans-serif font, with a stylized blue wave or underline beneath the letters.

ID : 032-243200425-20221212-2022196-DE

Axe 3 : Soutenir la vitalité du territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services et par le pari de l'innovation	Conservier l'offre en commerces et services comme vecteur d'une économie locale et touristique	Communiquers sur l'offre en équipements et services présents sur la commune	Commune de Mirande	Mirande	15000€										
		Soutenir les circuits courts et l'agrotourisme	Commune de Mirande	Mirande											
		Promouvoir le label Cittaslow	Commune de Mirande, Office du Tourisme Communautaire	Mirande	5000€ HT										
	Améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc	Soutenir la réhabilitation et la mise aux normes de logements adaptés (OPAH)	Commune de Mirande	Mirande											
		Soutenir la réhabilitation de logements vacants dans le centre-bourg (OPAH/OPAH-BV)	Commune de Mirande, privés	Mirande	20.000€/an										
		Installation de mesures incitatives en vue de la résorption de la vacance de logements	Commune de Mirande	Mirande	?										
		Diversifier le parc de logements en fonction des attentes des nouveaux arrivants en milieu rural : appartements de ville et maisons individuelles, lotissements	Commune de Mirande	Mirande	?										
		Soutenir l'installation de structures intergénérationnelles	Commune de Mirande	Mirande	?										

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le 21/12/2022

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is located in the top right corner of the document. It consists of the letters 'SLO' in a bold, blue, sans-serif font, with a stylized blue wave or underline beneath the letters.

ID : 032-243200425-20221212-2022196-DE

<p><b>Axe 4 : Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural</b></p>	<p>Garantir à l'échelle du bassin de vie un équilibre d'accès aux services à la population</p>	Création de locaux par aménagement de locaux vacants pour accueillir le siège social du Parc Naturel Régional de l'Asté	Commune de Mirande	Mirande	800000€															
		Mise en place d'un Schéma Directeur Immobilier Energétique	Commune de Mirande	Mirande	20000€															
		Mise aux normes des équipements du Parc municipal des sports (Tennis, Rugby)	Commune de Mirande	Mirande	50000€															
		Construction d'un dojo pour les associations d'art martial	Commune de Mirande	Mirande	320000€															
		Construction d'un bâtiment d'animation associative au Parc municipal des sports	Commune de Mirande	Mirande	350000€															
		Aménagement du terrain de jeu à destination de la pala (pelote basque)	Commune de Mirande	Mirande	22000€															
		Création et fermeture d'un stade d'athlétisme à usage des scolaires et associatifs	Commune de Mirande	Mirande	20000€															
		Aménagement des locaux/vestiaires de l'ancienne piscine du Batardeau	Commune de Mirande	Mirande	600000€															
		Installation de système de vidéo destiné à assurer la protection des personnes et des biens	Commune de Mirande	Mirande	80000€															
		Création d'un espace de glisse urbaine	Commune de Mirande	Mirande	190000€															

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le 21/12/2022

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is located in the top right corner of the page. It consists of the letters 'SLO' in a bold, blue, sans-serif font, with a stylized blue wave or underline beneath the letters.

ID : 032-243200425-20221212-2022196-DE

Montesquiou												
Axe 1 : Concevoir une politique d'aménagement visant à renforcer l'attractivité du cœur historique de la commune	Valoriser l'image du cœur historique en agissant sur son organisation urbaine et son patrimoine bâti	Requalifier les espaces de centralité : Place Nationale	Commune de Montesquiou	Montesquiou	600 000 €							
		Requalifier et sécuriser l'entrée de bourg : sécurisation de la RD 642	Commune de Montesquiou, Conseil départemental	Montesquiou	445 000 € HT (+ arrêt de bus 50 000 €)							
	Rénover, mettre en valeur le patrimoine historique	Valorisation des vestiges du Château	Commune de Montesquiou	Montesquiou	350 000 €							
		Rénovation de l'église	Fondation du patrimoine	Montesquiou	250 000 €							
Axe 2 : Engager le territoire dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables	Valoriser les espaces naturels et paysagers du territoire	Valorisation de la zone Natura 2000	Commune de Montesquiou	Montesquiou	50 000 € HT							
		Développer un parcours découverte et les sentiers de randonnée dans le	Commune de Montesquiou	Montesquiou	271.170 € HT							
		Rénovation des réseaux d'assainissement	Commune de Montesquiou	Montesquiou	463 000 €						70% Agence AdourA Garonne	
		Création d'une maison de la Nature et de la Biodiversité	Commune de Montesquiou	Montesquiou	400 000 €							
	Préserver les ressources et engager le territoire dans un nouveau développement énergétique visant le rang de commune à énergie positive	Créer des unités de production énergétiques (en autoconsommation sur site)	Commune de Montesquiou	Montesquiou	0							
		Créer des unités de production énergétiques (en autoconsommation sur l'ensemble des bâtiments communaux)	Commune de Montesquiou	Montesquiou	?							
		Créer des ombrières	Commune de Montesquiou	Montesquiou								
		Rénovation énergétique d'un bâtiment scolaire	Commune de Montesquiou	Montesquiou	30 000 €							
		Isolation thermique du parc de logements	Commune de Montesquiou	Montesquiou	150 000 €							

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le 21/12/2022

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is located in the top right corner of the page. It consists of the letters 'SLO' in a bold, blue, sans-serif font, with a stylized blue wave or underline beneath the letters.

ID : 032-243200425-20221212-2022196-DE

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le 21/12/2022



ID : 032-243200425-20221212-2022196-DE

<b>Axe 3 : Soutenir la vitalité du territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services et par le pari de l'innovation</b>	Développer des liaisons multimodales	Construction d'un abris bus	Commune de Montesquiou	Montesquiou	5000€													
	Conserver l'offre en commerces et services comme vecteur d'une économie locale et touristique	Communiquer sur l'offre en équipements et services sur la commune	Commune de Montesquiou	Montesquiou	15000€													
		Soutenir les circuits courts et l'agrotourisme	Commune de Montesquiou	Montesquiou	1000€													
		Faciliter la reprise de l'auberge-restaurant	Commune de Montesquiou, Communauté de communes	Montesquiou	250000€													
		Extension de la zone d'activité	Commune de Montesquiou, Communauté de communes	Montesquiou	500000€													
	Soutenir les modèles économiques innovants	Création d'un tiers C lieu	Commune de Montesquiou	Montesquiou	20000€													
		Réalisation d'un écoR parc	Commune de Montesquiou	Montesquiou	?													

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le 21/12/2022

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is located in the top right corner of the document. It consists of the letters 'SLO' in a bold, blue, sans-serif font, with a stylized blue wave or underline beneath the letters.

ID : 032-243200425-20221212-2022196-DE

<p><b>Axe 4 : Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural</b></p>	<p>Améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc</p>	<p>Soutenir la réhabilitation de logements vacants dans le centre-bourg (OPAH/OPAH RU)</p>	<p>Commune de Montesquiou, Communauté de communes</p>	<p>Montesquiou</p>	<p>?</p>															
		<p>Diversifier le parc de logements en fonction des attentes des nouveaux arrivants en milieu rural : appartements de ville et maisons individuelles, lotissements</p>	<p>Commune de Montesquiou</p>	<p>Montesquiou</p>	<p>400000€</p>															
		<p>Installation de mesures incitatives en vue de la résorption de la parc</p>	<p>Commune de Montesquiou, Communauté de communes</p>	<p>Montesquiou</p>	<p>?</p>															
		<p>Soutenir l'installation de structures intergénérationnelles</p>	<p>Commune de Montesquiou ? Promoteur privé ?</p>	<p>Montesquiou</p>	<p>?</p>															
		<p>Soutenir la réhabilitation et la mise aux normes de logements adaptés (OPAH)</p>	<p>Commune de Montesquiou</p>	<p>Montesquiou</p>	<p>?</p>															
		<p>Création de logements locatifs : Maison "Descal"</p>	<p>Commune de Montesquiou</p>	<p>Montesquiou</p>	<p>250000€</p>															
		<p>Création de logements locatifs : Grandes de l'auberge</p>	<p>Commune de Montesquiou</p>	<p>Montesquiou</p>	<p>180000€</p>															
	<p>Garantir, à l'échelle du bassin de vie, un équilibre d'accès aux services à la population</p>	<p>Transfert des ateliers municipaux</p>	<p>Commune de Montesquiou</p>	<p>Montesquiou</p>	<p>150000€</p>															
		<p>Réhabilitation du second terrain de tennis</p>	<p>Commune de Montesquiou</p>	<p>Montesquiou</p>	<p>15000€</p>															
		<p>Finalisation du programme d'éclairage</p>	<p>Commune de Montesquiou</p>	<p>Montesquiou</p>	<p>10.000/15000€</p>															
		<p>Transfert et construction de la caserne des pompiers</p>	<p>SDIS</p>	<p>ZAC de la commune de</p>	<p>850000€</p>															

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le 21/12/2022

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is located in the top right corner of the page. It consists of the letters 'SLO' in a bold, blue, sans-serif font, with a stylized blue wave or underline beneath the letters.

ID : 032-243200425-20221212-2022196-DE

Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne												
Axe 2 : Engager le territoire dans la préservation des ressources, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la sécurisation des approvisionnements et le développement des énergies renouvelables	Valoriser les espaces naturels et paysagers du territoire	Créer un comité d'animation des usages des plans d'eau de l'intercommunalité	Communauté de communes	Territoire de l'intercommunalité	5000€ HT							
		Mailler les parcours de découverte	Communauté de communes	Territoire de l'intercommunalité	40€/m² HT							
		Développer une communication auprès du public sur les mesures de protection de la ressource hydrique	Communauté de communes	Territoire de l'intercommunalité	3000€							
	Développer des liaisons multimodales	Développer, en partenariat avec la Région (AOM), les services de déplacement entre Communautés de communes et entre communes de la communauté	Communauté de communes	Territoire de l'intercommunalité	10000€							
Axe 3 : Soutenir la vitalité du territoire par le maintien et la diversité de l'offre en commerces et services et par le pari de l'innovation	Conserver l'offre en commerces et services comme vecteur d'une économie locale et touristique	Recrutement d'un manager développeur économique	Communauté de communes	Territoire de l'intercommunalité	305000€ (Recrutement du manager de commerce 45000€, achat d'un local 60000€, aménagements et équipements 50000€, développer le concept de boutique à l'essai 50000€, développer le concept de tiers-lieu 100000€)							
		Fédérer les acteurs publics chargés du développement économique et les entreprises privées	Communauté de communes	Territoire de l'intercommunalité	7800€							
		Commercialisation des terrains et bâtiments de la ZAE - Miélan	Communauté de communes	ZAE de Miélan	2000€							
		Soutenir la réhabilitation de locaux commerciaux vacants dans la Bastide	Communauté de communes	Territoire de l'intercommunalité	10000€							

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le 21/12/2022

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is located in the top right corner of the document. It consists of the letters 'SLO' in a bold, blue, sans-serif font, with a stylized blue wave or underline beneath the letters.

ID : 032-243200425-20221212-2022196-DE

Axe 4 : Concevoir une politique de logements et services adaptés à la demande et répondant aux attentes des nouveaux arrivants en milieu rural	Améliorer le parc de logements existants et promouvoir une diversification du parc	Réhabilitation de la résidence Lagrange	Communauté de communes, CIAS	Miélan	400000€															
	Garantir, à l'échelle du bassin de vie, un équilibre d'accès aux services à la population	Déploiement de la fibre sur les extérieurs du bourg		Communauté de communes	Territoire de l'intercommunalité	20000€														
		Transfert des locaux administratifs de la Communauté de communes dans des locaux adaptés		Communauté de communes	Territoire de l'intercommunalité	665000€ (achat 65000€ et travaux 600000€)														
		Mise en place d'un Contrat Local de Santé sur le territoire de la commune		Communauté de communes	Territoire de l'intercommunalité	30000€														
		Transfert et agrandissement de la structure "Ious Pitchous"		Communauté de communes	Territoire de l'intercommunalité	700000€														
		Création d'un bassin de natation à usage des scolaires et de l'apprentissage		Communauté de communes	Territoire de l'intercommunalité	1500000€														
		Adressage de la commune de Montesquiou		Communauté de communes	Montesquiou	10000 - 15000€														
		Renforcer les équipements touristiques et de loisirs	Mise en place d'une signalétique d'interprétation du patrimoine touristique		Office du Tourisme Communautaire	Territoire de l'intercommunalité	152000€													
	Développement d'animations facilitant la visite du territoire			Office du Tourisme Communautaire	Territoire de l'intercommunalité	2000€														
	Développement de circuits thématiques			Office du Tourisme Communautaire, Communauté de communes	Territoire de l'intercommunalité	20000€														

## Annexe 6 – Synthèse du diagnostic territorial

### Diagnostic territorial

#### Introduction

En 2018, le Pays d'Auch hébergeait 67 234 habitants<sup>1</sup> et présentait une densité inférieure à 40 habitants / km<sup>2</sup>. Le périmètre du PETR regroupe 135 communes et 4 EPCI. Ses composantes présentent des caractéristiques différentes. Au niveau du PETR, la fonction motrice d'Auch s'affirme au sein du territoire et de l'espace départemental. La consolidation de la ville centre et de l'agglomération joue en faveur de l'ensemble du territoire, qui bénéficie d'une image positive au niveau de son cadre de vie.

Trois intercommunalités se situent au sud du Pays d'Auch : Val de Gers, Astarac Arros en Gascogne et Cœur d'Astarac en Gascogne. Ce sont les composantes de l'Astarac dont Mirande est la sous-préfecture. Ce territoire se structure autour d'un maillage Nord/Sud de vallées et de coteaux qui présentent une forte identité et engagent un fonctionnement autour de plusieurs bassins de vie. Selon les secteurs, les ressorts démographiques d'ensemble sont fragiles ou font défaut. Nombre de ces espaces ruraux sont confrontés à des fragilités structurelles liées à la diminution de leur population, au besoin de renouvellement de leur tissu économique, à la rareté des projets de développement endogènes ou aux difficultés à les accompagner. Les problématiques de l'hyper ruralité imprègnent le fonctionnement d'ensemble. Ce territoire est à la recherche d'un nouveau souffle.

La Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne est une communauté de communes française, située dans le département du Gers. Elle correspond à la partie ouest de l'Astarac gersois. Elle est composée de 19 communes et comptait 7 671 habitants en 2019<sup>2</sup>. Le siège de l'intercommunalité se situe à Mirande, également sous-préfecture, qui comptait 3 450 habitants en 2019. L'intercommunalité héberge trois communes labellisées Petites Villes de Demain : Miélan, Mirande et Montesquiou.

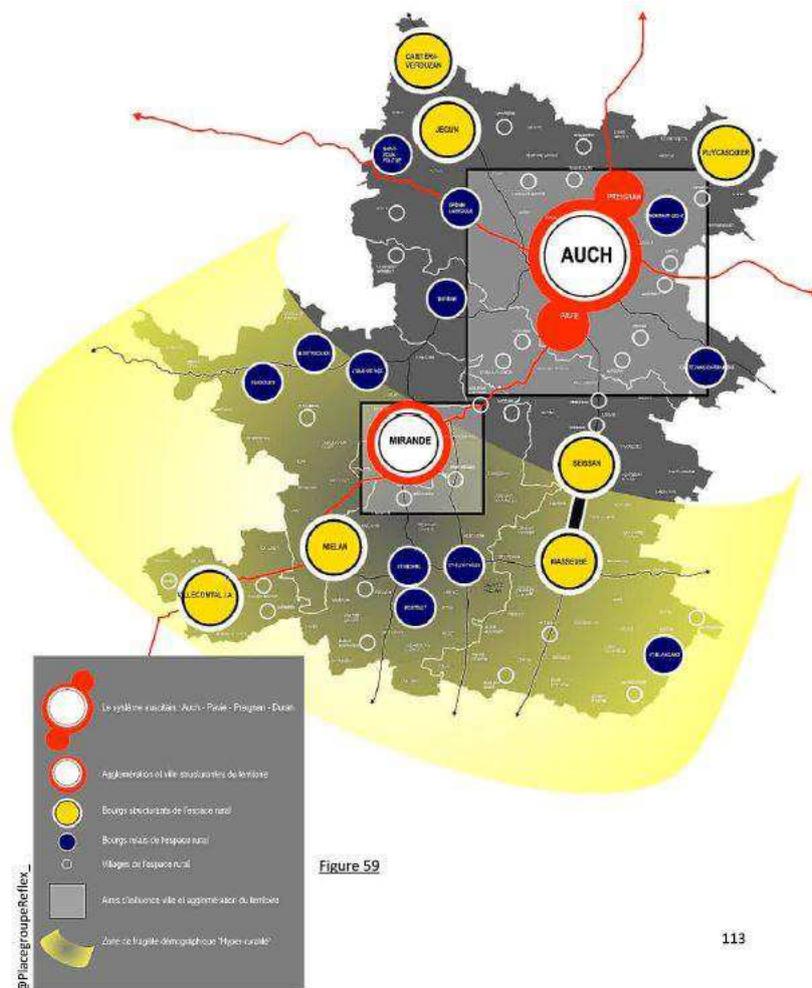
---

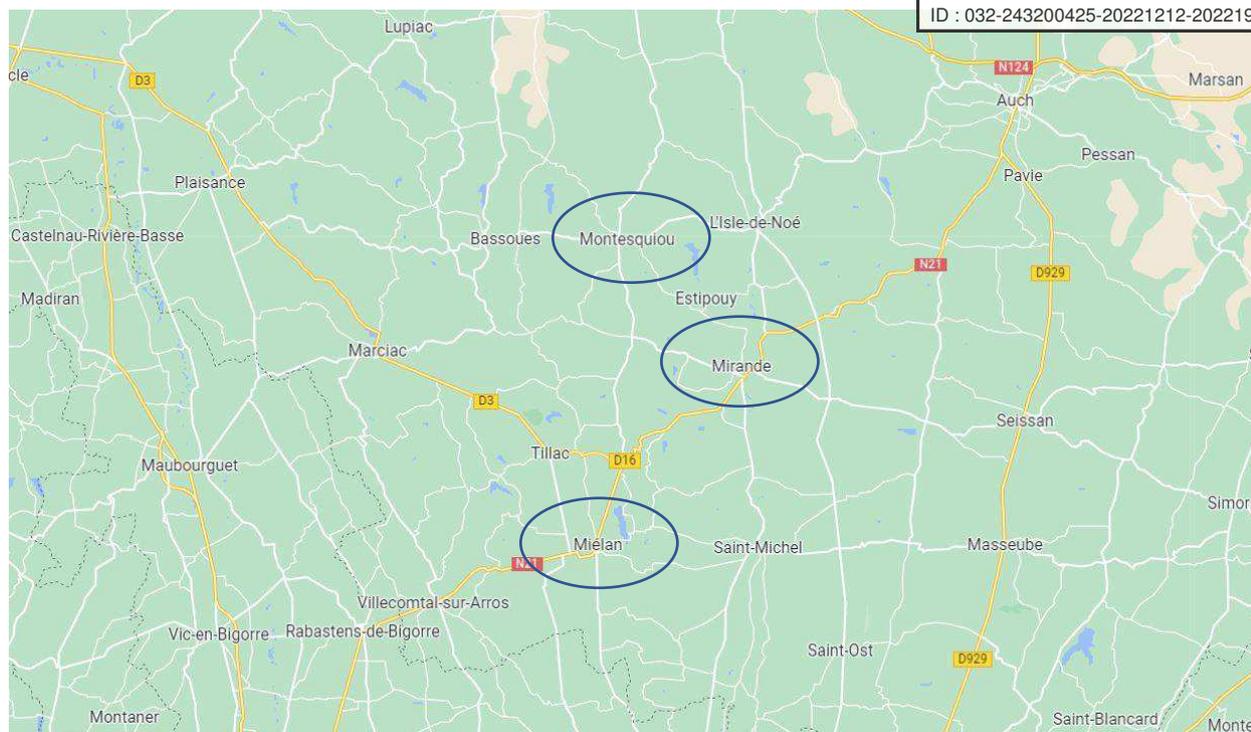
<sup>1</sup> Insee, 2018

<sup>2</sup> Portrait de territoire, Espelica, Insee, 2019

# 1. Localisation

## 1.1. Le territoire en cartes





Google Maps, 2022

## 1.2. Topographie spécifique, paysage

L'Astarac englobe tout le sud du département du Gers, elle correspond à une seule unité géologique et morphologique, c'est le pied de « l'éventail gascon ». Cet ensemble paysager est rythmé par une alternance de coteaux et de vallées qui s'organisent selon trois ensembles :

- La ribère, en fond de vallée, est un couloir de circulation naturel où ont été aménagés les grands axes routiers et les principaux centres urbains,
- La serre, sur la rive droite, est un coteau étroit et abrupt largement dédié aux bois et aux pâturages et sur lequel se succèdent des fermes isolées, des villages perchés et de petits patrimoines diffus (chapelle, moulin à vent...),
- La boubée, sur la rive gauche, est un espace de transition que des petits ruisseaux ont façonné en un paysage de vallons et de collines amples et, pour la majorité, cultivés.

En arrière-plan, les Pyrénées se dressent régulièrement à l'horizon, leur présence est beaucoup plus fréquente que dans le reste du Gers et c'est ce qui rend les paysages de l'Astarac d'autant plus impressionnants.

Cet ensemble paysager se caractérise par l'extrême dispersion de l'habitat. L'architecture traditionnelle des fermes en « équerre » domine quel que soit le terroir et le matériau de construction associé (du gré dans le nord, de la terre crue dans le sud). Le relief marqué de l'Astarac offre également une multitude de sites perchés, tout autant de lieux privilégiés pour l'implantation humaine. Se découvrent ainsi des moulins à vent, chapelles, châteaux, petits castelnaux... qui sont à la fois, outre leur importance patrimoniale, des repères dans le paysage mais aussi des postes d'observation sur les paysages environnants. Enfin, concernant le bâti, l'Astarac ne dispose pas de réelle « capitale », même si Mirande ou Masseube en jouent le rôle symbolique ; l'organisation du territoire reste effectivement marqué par le cloisonnement des vallées, chacune comptant son petit centre urbain, pour la plupart des Bastides : Mirande, Miélan, Masseube, Marciac.

L'Astarac est la principale terre d'élevage du Gers. C'est la seule façon de valoriser les terres les plus pentues. Néanmoins, chaque vallon est une unité de production polycole mêlant bois, prairie et (grandes) cultures.

## 2. Démographie

### 2.1. Etat des lieux

#### 2.1.1. Evolution globale de la population

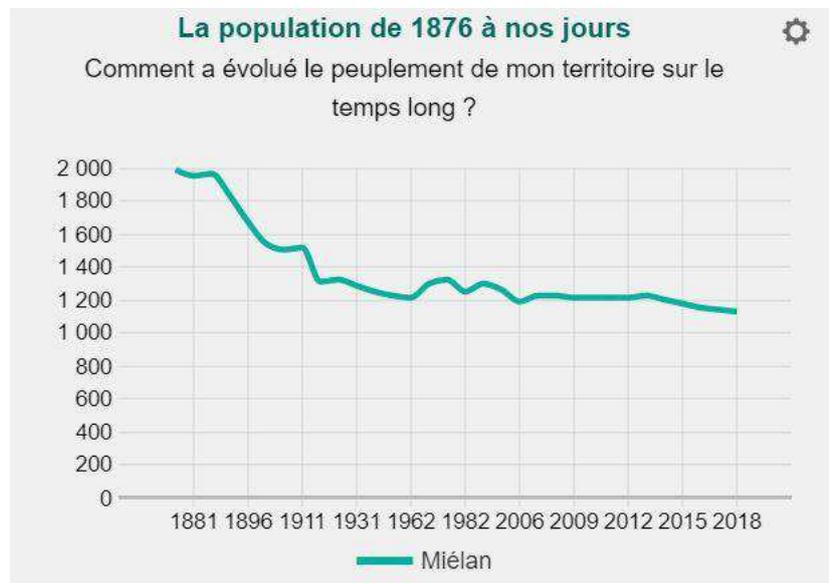
##### Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne :

En 2019<sup>3</sup>, l'EPCI comptait 7 671 habitants sur son territoire. Selon le projet de territoire du Pays d'Auch rédigé en 2018, l'intercommunalité a perdu 279 habitants entre 2009 et 2014 et présentait un taux d'évolution annuelle de -0,7 %. Sur cette même période, le solde naturel était de -188 et le solde migratoire de -91. L'intercommunalité, tout comme le Pays d'Auch s'inscrivent au sein de dynamiques départementales et territoriales plus larges. Ainsi, à large échelle, c'est tout un « ruban Est-Ouest » qui se dessine au sein de l'espace gersois et plus largement si l'on considère le piémont pyrénéen. Cette zone de déclin démographique touche durement la Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne. Elle a perdu 5 % de sa population entre 2012 et 2019.

##### Miélan :

En 2019<sup>4</sup>, la commune de Miélan comptait 1 111 habitants sur son territoire. Cette population est en forte diminution depuis 2012. Entre 2012 et 2019, la commune a perdu 8,4 % de sa population. Cette diminution est plus importante qu'au niveau de l'EPCI (-5,0 %) et qu'au niveau départemental (+1,0 %).

En 2018 et 2019, le solde naturel et le solde migratoire étaient négatifs.



Observatoire des territoires, Insee, 2018

##### Mirande :

En 2019<sup>5</sup>, la commune de Mirande comptait 3 450 habitants sur son territoire. Cette population est en diminution depuis 2012. Entre 2012 et 2019, la population a diminué de 5,8 %. Cette diminution est

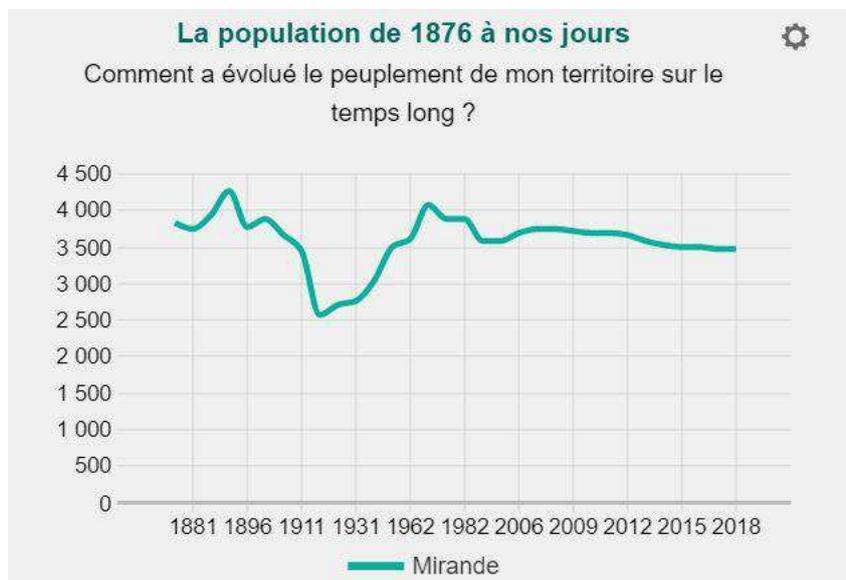
<sup>3</sup> Portrait de territoire, Espelica, Insee, 2019

<sup>4</sup> Portrait de territoire, Espelica, Insee, 2019

<sup>5</sup> Portrait de territoire, Espelica, Insee, 2019

légèrement plus importante qu'au niveau de l'EPCI (-5,0 %) et qu'au niveau départemental (+1 %).

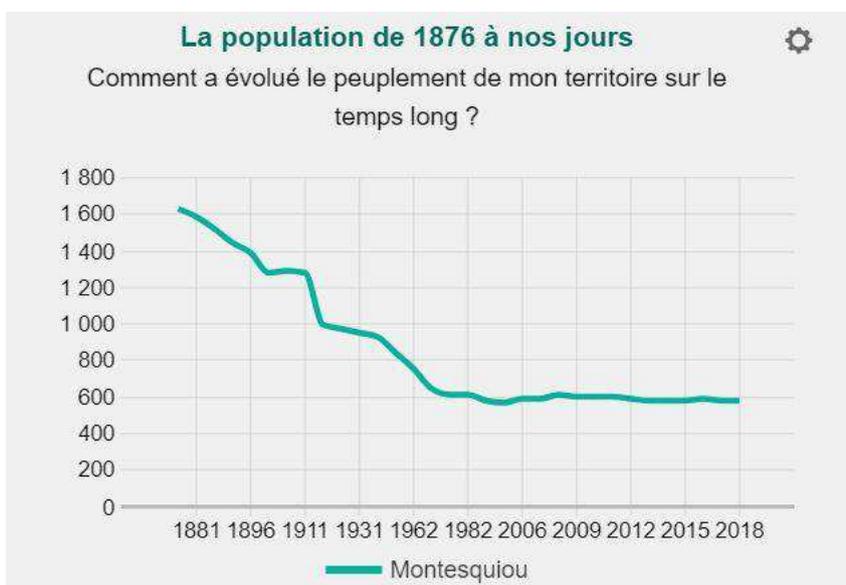
Depuis 2016, le solde migratoire positif ne suffit plus à compenser un solde naturel négatif.



Observatoire des territoires, Insee, 2018

**Montesquiou :**

En 2019<sup>6</sup>, la commune de Montesquiou comptait 572 habitants sur son territoire. Cette population est en diminution depuis 2016. Entre 2012 et 2016, la population a évolué, tantôt à la hausse, tantôt à la baisse. Au total, sur la période 2012 à 2019, la population a diminué de 3,1 %. Cette diminution est inférieure à la diminution de la population intercommunale (-5 %) et départementale (+1 %).



Observatoire des territoires, Insee, 2018

<sup>6</sup> Portrait de territoire, Espelica, Insee, 2019

## 2.1.2. Age de la population

### Communauté de communes Cœur d’Astarac en Gascogne :

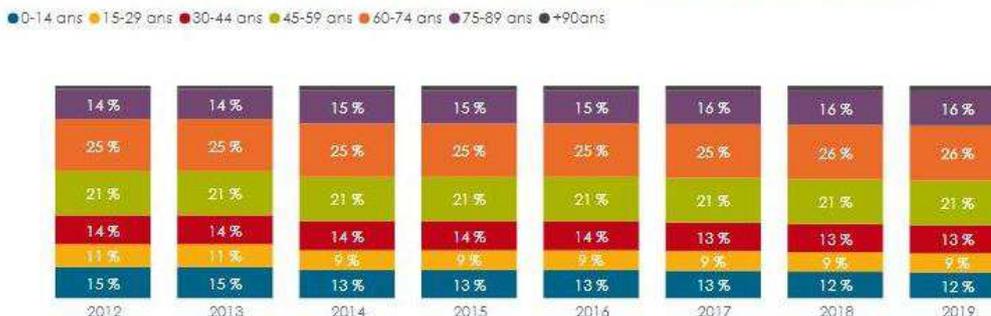
A l’échelle du PETR, la tendance est à l’affirmation du vieillissement des ménages. En 2019<sup>7</sup>, l’indice de jeunesse de l’intercommunalité était de 0,44. Autrement dit, pour 100 personnes âgées de 60 ans et plus, la Communauté de communes comptait 44 personnes âgées de 20 ans et moins.

### Miélan :

En 2019<sup>8</sup>, l’indice de jeunesse de la commune de Miélan s’élève à 0,38. C’est donc inférieur à l’indice de jeunesse de l’EPCI (0,44), du département (0,58) ou de la France (0,93). Autrement dit, pour 100 personnes âgées de 60 ans et plus, la commune de Miélan compte 38 personnes âgées de 20 ans et moins.

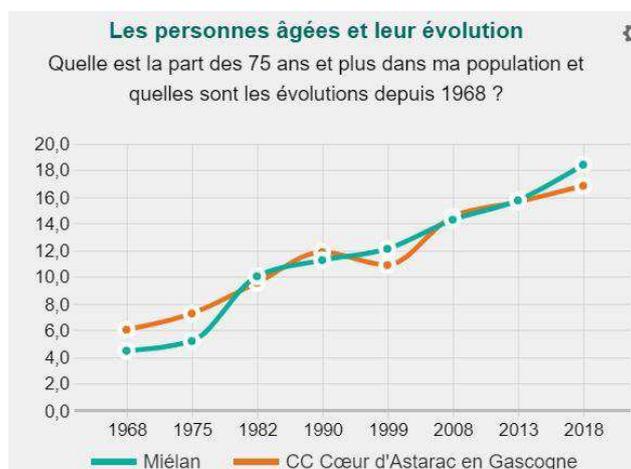
La part des personnes âgées a augmenté depuis 2012. En effet, en 2012, le territoire communal comptait légèrement plus de 40 % de personnes âgées de plus de 60 ans. En 2019, ces mêmes personnes représentaient environ 45 % de la population. A l’inverse, la part des individus de moins de 30 ans a diminué dans des proportions similaires en passant de 26 % en 2012 à 21 % en 2019.

Evolution historique de la structure de la population par tranche d’âge



Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

La part des personnes âgées dans la population communale a donc augmenté, légèrement plus fortement qu’à l’échelle intercommunale.



Observatoire des territoires, Insee, 2018

<sup>7</sup> Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

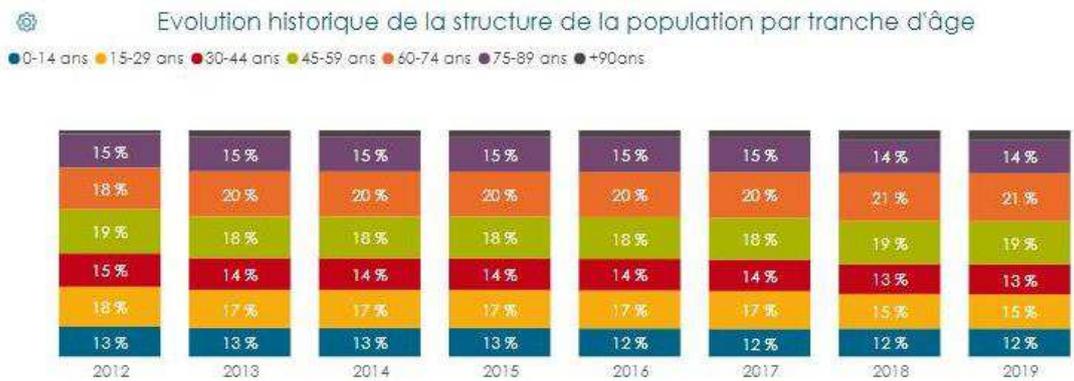
<sup>8</sup> Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

Par ailleurs, en 2018<sup>9</sup>, aucune personne âgée de plus de 75 ans ne vivait dans des établissements pour personnes âgées à Miélan, contre 10,6 % au niveau de l'intercommunalité. Pourtant, on recensait 45 places dans des établissements pour personnes âgées autonomes sur la commune de Miélan. L'accompagnement de la population vieillissante et l'adaptation de la ville à leurs besoins constitue un enjeu à prendre en compte par la commune. En effet, 48 % des personnes de plus de 75 ans vivent seules à leur domicile contre seulement 36,5 % pour l'intercommunalité.

**Mirande :**

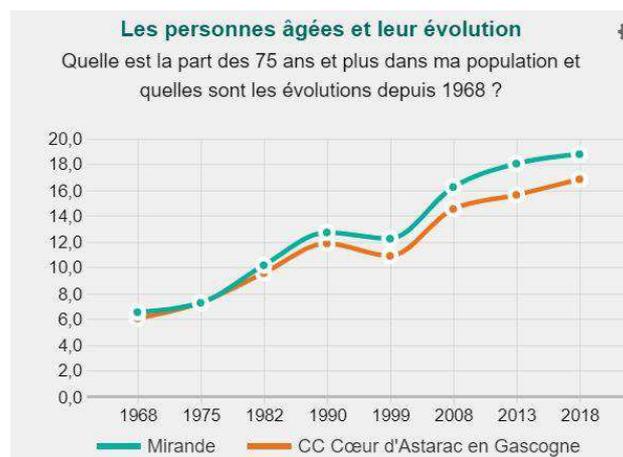
En 2019<sup>10</sup>, l'indice de jeunesse de la commune de Mirande s'élevait à 0,44. Il était donc identique à celui de l'EPCI. Toutefois, il restait inférieur à celui du département (0,58) ou de la France (0,98). Autrement dit, pour 100 personnes âgées de 60 ans et plus, on comptait 44 personnes âgées de 20 ans et moins.

La part des personnes âgées a augmenté depuis 2012. En 2012, les personnes âgées de plus de 60 ans représentaient 35 % de la population communale. En 2019, ces individus représentaient plus de 40 % de la population. A l'inverse, la part des individus de moins de 30 ans a diminué dans des proportions similaires en passant de 31 % en 2012 à 27 % en 2019.



Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

La part des personnes âgées dans la population communale a donc augmenté, légèrement plus fortement qu'à l'échelle intercommunale.



Observatoire des territoires, Insee, 2018

<sup>9</sup> Observatoire des territoires, Insee, 2018

<sup>10</sup> Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

Par ailleurs, en 2018<sup>11</sup>, 21 % des personnes âgées de plus de 75 ans vivaient dans un établissement pour personnes âgées. C'est plus qu'au niveau de l'intercommunalité (10,6 %). Pourtant, on recensait 177 places dans des établissements pour personnes âgées en 2020 (44 places dans des établissements pour personnes âgées autonomes et 133 places dans des établissements pour personnes âgées dépendantes et atteintes de la maladie d'Alzheimer). Toutefois, 109 personnes âgées de plus de 75 ans (soit 48 % d'entre elles) vivent seules chez elles, contre 36,5 % pour l'intercommunalité. L'accompagnement de la population vieillissante et l'adaptation de la ville à leurs besoins constitue un enjeu à prendre en compte par la commune.

**Montesquiou :**

En 2019<sup>12</sup>, l'indice de jeunesse de la commune de Mirande s'élevait à 0,44. Il était donc identique à celui de l'EPCI. Toutefois, il restait inférieur à celui du département (0,58) ou de la France (0,98). Autrement dit, pour 100 personnes âgées de 60 ans et plus, on comptait 44 personnes âgées de 20 ans et moins.

La part des personnes âgées a augmenté depuis 2012. En 2012, les personnes âgées de plus de 60 ans représentaient 36 % de la population communale. En 2019, ces individus représentaient plus de 38 % de la population. Dans le même temps, la part des individus de moins de 30 ans a diminué dans des proportions comparables en passant de 27 % en 2012 à 24 % en 2019.

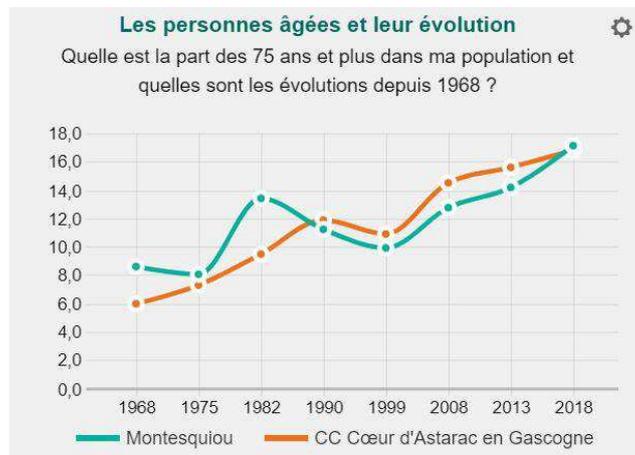
Evolution historique de la structure de la population par tranche d'âge

● 0-14 ans ● 15-29 ans ● 30-44 ans ● 45-59 ans ● 60-74 ans ● 75-89 ans ● +90ans



Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

La part des personnes âgées dans la population communale a donc augmenté, à un rythme proche de celui de l'intercommunalité.



Observatoire des territoires, Insee, 2018

<sup>11</sup> Observatoire des territoires, Insee, 2018

<sup>12</sup> Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

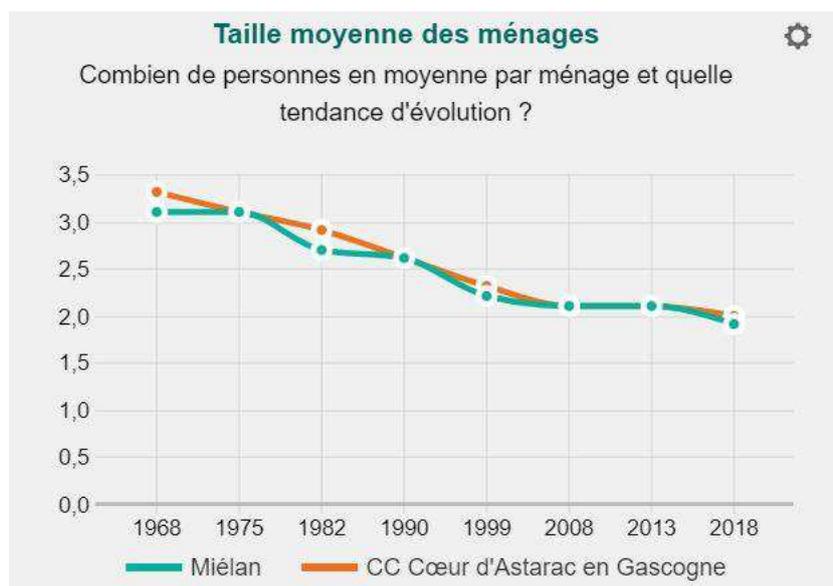
Par ailleurs, en 2018<sup>13</sup>, aucune personne âgée de plus de 75 ans ne vivait dans un établissement pour personnes âgées. C'est donc moins qu'au niveau de l'intercommunalité (10,6 %). On ne recensait pas de place dans des établissements pour personnes âgées en 2020. En revanche, 31 personnes âgées de plus de 75 ans (soit 30 % d'entre elles) vivaient seules chez elles en 2018, contre 36,5 % pour l'intercommunalité. L'accompagnement de la population vieillissante et l'adaptation de la ville à leurs besoins constitue un enjeu à prendre en compte par la commune.

### 2.1.3. Autres caractéristiques

#### Miélan :

La commune regroupe une population relativement précaire. En 2018<sup>14</sup>, la médiane du revenu disponible par unité de consommation s'élevait à 18 870 € contre 19 250 € au niveau de l'intercommunalité, 20 820 € au niveau du département et 21 350 € à l'échelle nationale. Au niveau de l'intercommunalité, le taux de pauvreté s'élevait à 20,3 %. C'est plus qu'au niveau départemental (18,7 %) mais moins qu'au niveau national (22,1 %).

La commune de Miélan comptait 590 ménages sur son territoire en 2019<sup>15</sup>. La taille moyenne des ménages de Miélan était de 1,90 individus. C'est légèrement inférieur à la taille moyenne des ménages de l'intercommunalité (1,96) et largement inférieur à la taille moyenne des ménages du département (2,09) ou français (2,16).



Observatoire des territoires, Insee, 2018

En 2019<sup>16</sup>, le territoire de Miélan hébergeait 317 familles. La commune comptait 68 % de familles sans enfant, 15 % de familles avec 1 enfant et 9,8 % de familles avec 2 enfants. A titre de comparaison, en 2012, on recensait 64 % de familles sans enfant et 16 % de familles avec 2 enfants.

Le territoire communal comptait également 13,68 % de familles monoparentales, soit 44 familles. Ce taux a plutôt diminué sur les dernières années, passant de 16,30 % en 2012 à 13,68 % en 2018. Par ailleurs, c'est

<sup>13</sup> Observatoire des territoires, Insee, 2018

<sup>14</sup> Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

<sup>15</sup> Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

<sup>16</sup> Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

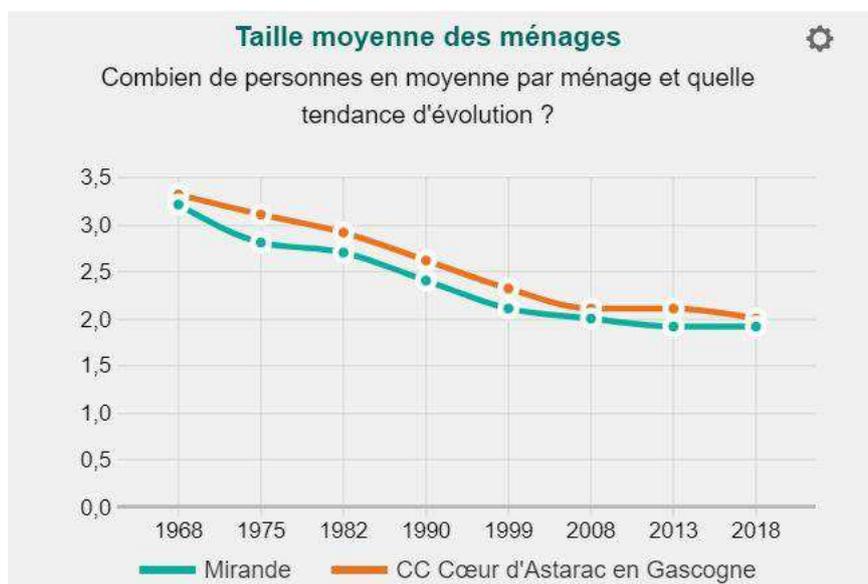
moins important qu'au niveau de l'EPCI (14,58 %), du département (14,18 %) ou de la France (16,49 %).

Enfin, le territoire totalisait 258 personnes seules, soit 43,63 % des ménages. C'est plus important qu'à l'échelle de l'EPCI (40,20 %), du département (35,90 %) ou de la France (36,80 %). Ce phénomène est fortement corrélé à la proportion de personnes âgées, en augmentation.

### Mirande :

La commune regroupe une population relativement précaire. En 2018<sup>17</sup>, la médiane du revenu disponible par unité de consommation s'élevait à 19 080 €, contre 19 250 € pour l'intercommunalité, 20 820 € pour le département et 21 350 € pour la France. Au niveau de l'intercommunalité, le taux de pauvreté s'élevait à 20,3 %. C'est plus qu'au niveau départemental (18,7 %) mais moins qu'au niveau national (22,1 %).

La commune de Mirande comptait 1 759 ménages sur son territoire en 2019<sup>18</sup>. La taille moyenne des ménages de Mirande était de 1,84 individus. C'est inférieur à la taille moyenne des ménages de l'intercommunalité (1,96) et largement inférieur à la taille moyenne des ménages du département (2,09) ou français (2,16).



*Observatoire des territoires, Insee, 2018*

En 2019<sup>19</sup>, le territoire de Mirande hébergeait 910 familles. La commune comptait 61 % de familles sans enfant, 19 % de familles avec 1 enfant et 15 % de familles avec 2 enfants. A titre de comparaison, en 2012, on recensait 59 % de familles sans enfant, 20,5 % de familles avec 1 enfant et 13% de familles avec 2 enfants. De manière générale, on remarque une certaine stabilité dans cette structure.

Le territoire communal comptait également 17,58 % de familles monoparentales, soit 160 familles. Ce taux a plutôt augmenté ces dernières années, passant de 13,22 % à 17,58 % entre 2012 et 2018. Par ailleurs, c'est plus important qu'au niveau de l'EPCI (14,58 %), du département (14,18 %) ou de la France (16,49 %).

Enfin, le territoire totalisait 921 personnes seules, soit 46,70 % des ménages. C'est plus important qu'aux échelles territoriales supérieures (40,20 % pour l'EPCI, 35,90 % pour le Gers et 36,80 % pour la France). Ce phénomène est fortement corrélé à l'augmentation de la proportion des personnes âgées au sein de la

<sup>17</sup> Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

<sup>18</sup> Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

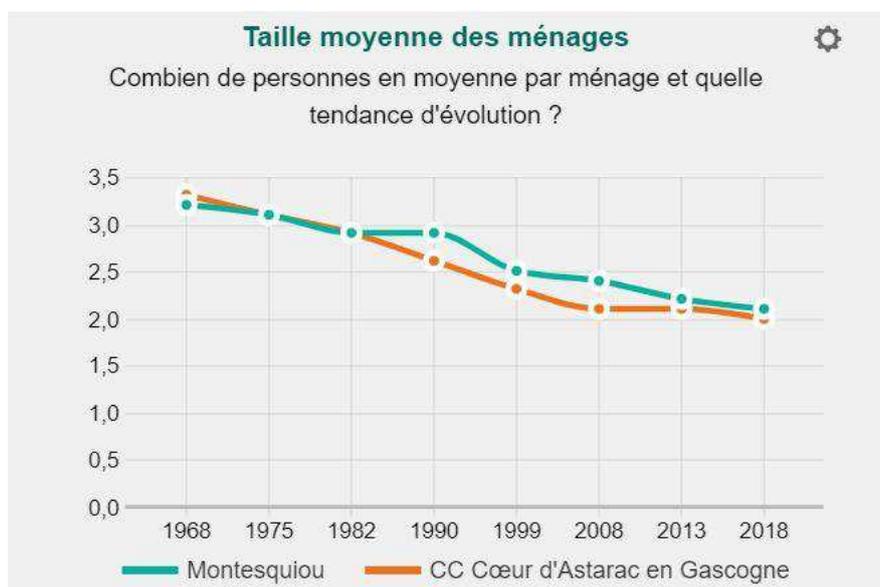
<sup>19</sup> Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

population communale. Alors qu'on comptait 443 personnes âgées de plus de 55 ans et seules en 2012, on en compte désormais 512.

### **Montesquiou :**

La commune regroupe une population précaire. En 2018<sup>20</sup>, la médiane du revenu disponible par unité de consommation s'élevait à 18 630 €, contre 19 250 € pour l'intercommunalité, 20 820 € pour le département et 21 350 € pour la France. Au niveau de l'intercommunalité, le taux de pauvreté s'élevait à 20,3 %. C'est plus qu'au niveau départemental (18,7 %) mais moins qu'au niveau national (22,1 %).

La commune de Montesquiou comptait 275 ménages sur son territoire en 2019<sup>21</sup>. La taille moyenne des ménages de Montesquiou était de 2,10 individus. C'est supérieur à la taille moyenne des ménages de l'intercommunalité (1,96), équivalent à la taille moyenne des ménages du Gers (2,09) et légèrement inférieur à la taille moyenne des ménages français (2,16).



*Observatoire des territoires, Insee, 2018*

En 2019<sup>22</sup>, le territoire de Montesquiou hébergeait 166 familles. La commune comptait 69 % de familles sans enfant, 11,5 % de familles avec 1 enfant et 11,5 % de familles avec 2 enfants. A titre de comparaison, en 2012, on recensait 60 % de familles sans enfant, 20 % de familles avec 1 enfant et 16 % de familles avec 2 enfants.

Le territoire communal comptait également 2,87 % de familles monoparentales, soit 5 familles. Ce taux a diminué ces dernières années, passant de 11,11 % en 2012 à 2,87 % en 2018. Par ailleurs, c'est largement moins important qu'au niveau de l'EPCI (14,58 %), du département (14,18 %) ou de la France (16,49 %).

Le territoire totalisait 99 personnes seules, soit 36 % des ménages. C'est moins important qu'au niveau de l'EPCI (40,20 %) et équivalent au taux départemental et national (respectivement 35,90 % et 36,80 %). Ce phénomène est nettement corrélé à l'augmentation de la proportion des personnes âgées au sein de la population communale. Alors que l'on comptait 56 personnes âgées de plus de 55 ans et seules sur le territoire en 2012, on en comptait 74 en 2019.

<sup>20</sup> Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

<sup>21</sup> Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

<sup>22</sup> Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

## 2.2. Synthèse et enjeux

### Synthèse



- Un territoire en déprise démographique,
- Un vieillissement marqué de la population,
- Une population relativement précaire,
- Un desserrement des ménages.

### Enjeux



Il convient d'inverser la tendance démographique, aussi bien au niveau des communes labélisées Petites Villes de Demain qu'au niveau de l'intercommunalité. De même, le vieillissement de la population étant marqué, il convient de le prendre en compte et d'adapter le territoire aux nouveaux besoins de la population, notamment en termes d'accompagnement. Enfin, le territoire héberge une population relativement précaire qu'il convient également de considérer et de prendre en compte.

## 3. Urbanisme et habitat

### 3.1. Etat des lieux

#### 3.1.1. Habitat

##### Miélan :

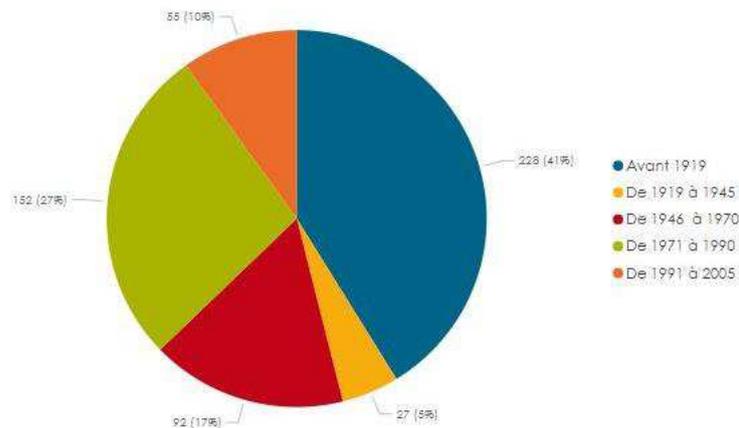
Au niveau de la commune<sup>23</sup>, on remarque une importante sur-représentation des maisons (81 %) par rapport aux appartements (19 %), caractéristique typique des territoires ruraux ou ultra-ruraux. On remarque des proportions similaires aux échelles intercommunale et départementale. La tendance est en revanche moins marquée au niveau national : 56 % de maisons pour 44 % d'appartements.

Globalement, ce sont des logements de tailles importantes. 43 % de ces logements disposent au moins de 5 pièces et 88 % d'au moins 3 pièces. On remarque tout de même la présence, sur la commune, de 7 % de studios (contre 2,3 % à l'échelle intercommunale, 1,78 % à l'échelle départementale et 6 % à l'échelle nationale).

Le parc de logements est relativement ancien. En effet, 41,2 % du parc a été construit avant 1919. Toutefois, 37 % des logements ont été construits après 1970, dont 10 % après 1991.

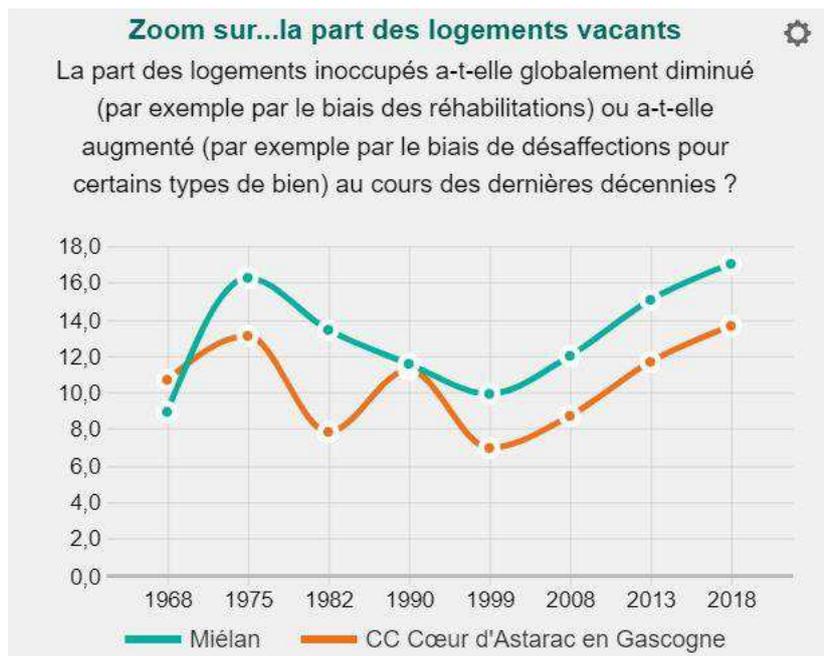
<sup>23</sup> Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

Période d'achèvement des résidences principales



Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

Le taux de vacance résidentielle a sensiblement augmenté depuis 2012<sup>24</sup>, passant 15 % à 17 % en 2018.



Observatoire des territoires, Insee, 2018

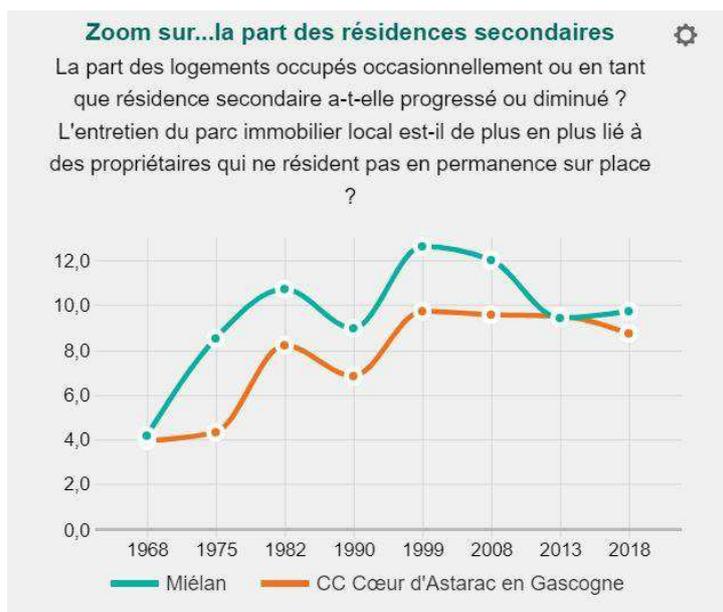
En 2019<sup>25</sup>, la commune disposait de 7 % de logements sociaux, ce qui est plus important qu’au niveau intercommunal ou départemental (5 %). Cette part reste toutefois inférieure à la part nationale (13 %). Ces logements sociaux sont plutôt de grandes tailles : on constate une large majorité de logements de 3 pièces et plus.

En 2018<sup>26</sup>, 73 % des logements de Miélan étaient des résidences principales (contre 77 % pour la Communauté de communes) et 10 % étaient des résidences secondaires (contre 8,7 % au niveau de l’intercommunalité).

<sup>24</sup> Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

<sup>25</sup> Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

<sup>26</sup> Observatoire des territoires, Insee, 2018



Observatoire des territoires, Insee, 2018

### **Mirande :**

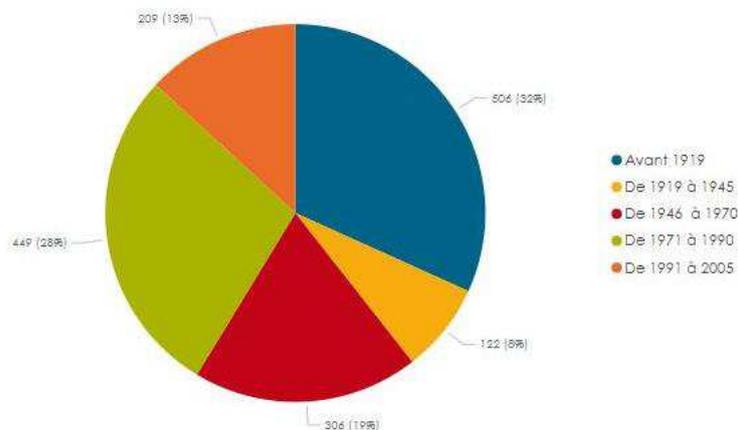
Au niveau de la commune<sup>27</sup>, on remarque une sur-représentation des maisons (69 %) par rapport aux appartements (31 %). Cette tendance est néanmoins moins marquée qu'au niveau de l'EPCI (81 % de maisons pour 19 % d'appartements) ou qu'au niveau du département (82 % de maisons et 18 % d'appartements).

Ce sont des logements de tailles relativement importantes. En effet, 35 % des logements disposent au moins de 5 pièces, et 89 % de logements d'au moins 3 pièces. On note toutefois une sur-représentation, par rapport à l'échelle intercommunale et départementale, des logements de 3 pièces (22 % contre 17 % et 15 %).

Le parc de logements est relativement ancien. 32 % des logements ont été construits avant 1919 et 40 % avant 1945. Toutefois, 41 % des logements ont été construits après les années 1970.

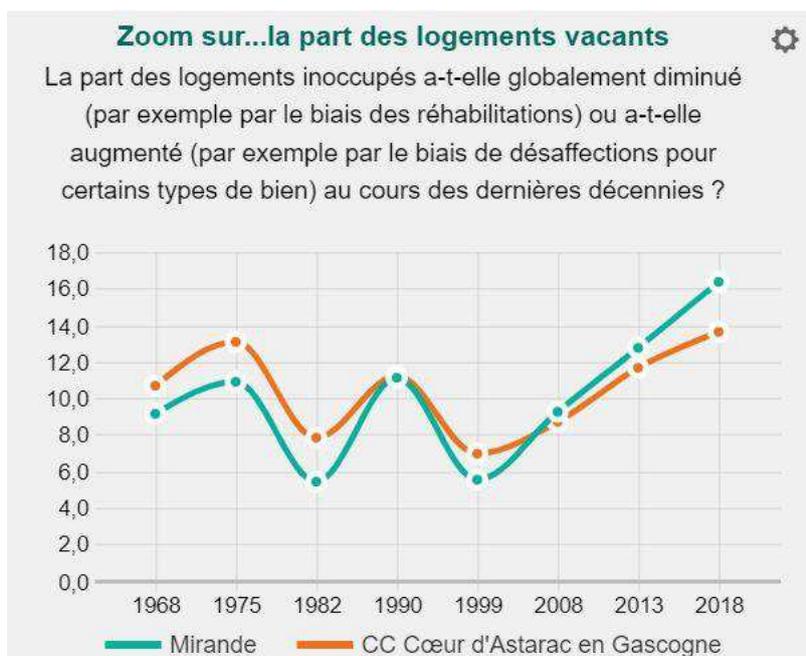
<sup>27</sup> Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

Période d'achèvement des résidences principale



Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

Le taux de vacance résidentielle a augmenté depuis 2012<sup>28</sup> passant de 11 % à 16,40 % en 2018.



Observatoire des territoires, Insee, 2018

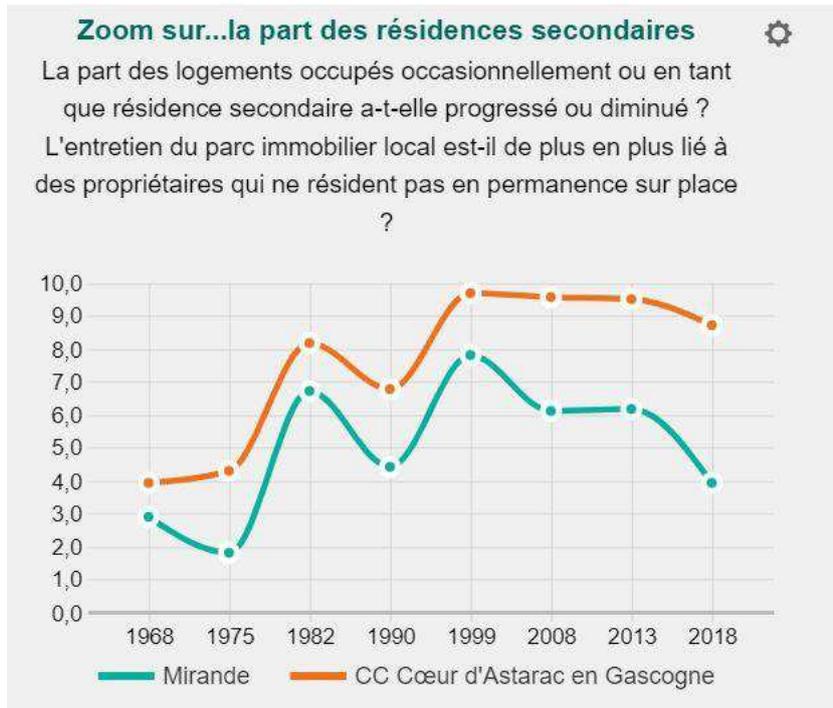
En 2019<sup>29</sup>, la commune disposait de 7 % de logements sociaux, contre 5% au niveau de l'EPCI et du département. Entre 2015 et 2019, la commune a perdu 2 logements sociaux. Ces logements sont globalement de grandes tailles. En effet, 55 % des logements disposent d'au moins 4 pièces et seulement 6 % de ces logements disposent de 2 pièces ou moins.

En 2018<sup>30</sup>, 79,7% des logements de la commune étaient des résidences principales (contre 77,7 % pour la Communauté de communes) et 3,9 % étaient des résidences secondaires (contre 8,7% pour la Communauté de communes).

<sup>28</sup> Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

<sup>29</sup> Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

<sup>30</sup> Observatoire des territoires, Insee, 2018



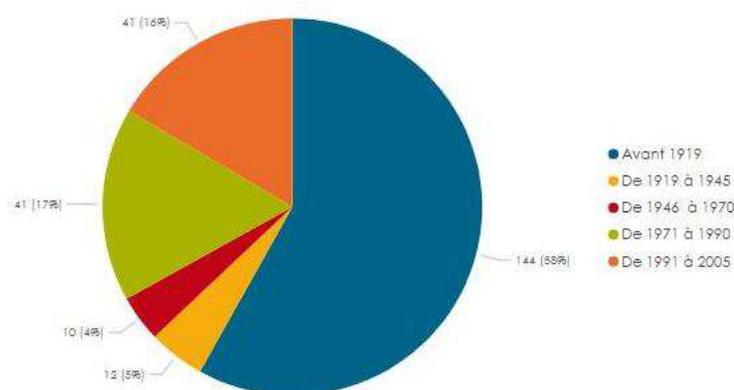
Observatoire des territoires, Insee, 2018

### Montesquiou :

Au niveau de la commune<sup>31</sup>, on remarque une très nette sur-représentation des maisons (94 %) par rapport aux appartements (6 %). Cette tendance est largement plus marquée qu'au niveau de l'EPCI (81% de maisons contre 19% d'appartements), ou du département (82% de maisons contre 18 % d'appartements).

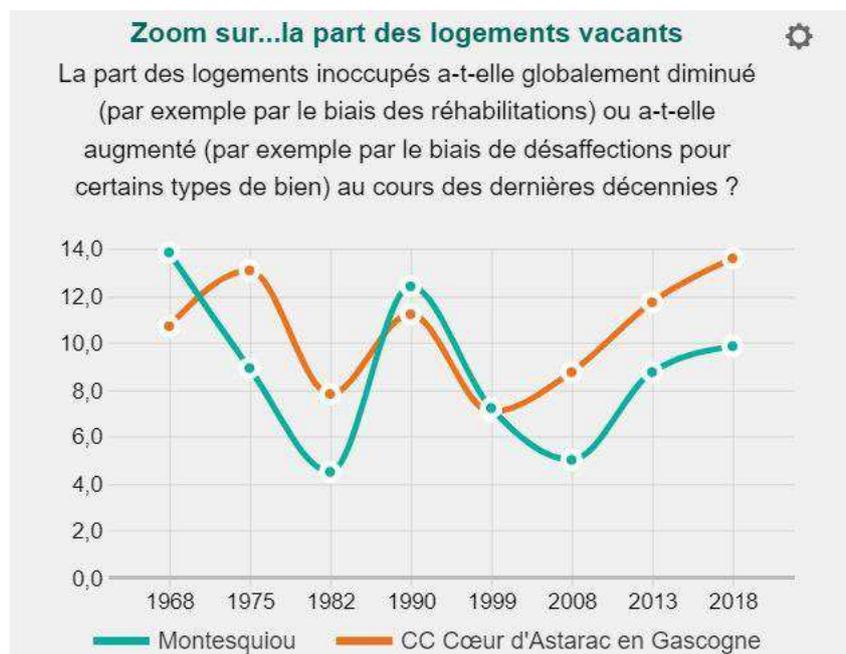
Par ailleurs, ce sont des logements de tailles importantes puisque 56 % des logements sont des biens d'au moins 5 pièces et 82 % d'au moins 4 pièces. Ce sont également des logements plutôt anciens. En effet, 58 % des logements ont été construits avant 1919. Néanmoins, les logements construits depuis 1970 représentent 33 % du parc.

Période d'achèvement des résidences principales



<sup>31</sup> Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

Depuis 2012<sup>32</sup>, le taux de vacance résidentielle n'a cessé d'augmenter, en passant de 8,6 % à 9,8 % en 2018.



Observatoire des territoires, Insee, 2018

En 2019<sup>33</sup>, la commune disposait de 3 % de logements sociaux. C'est moins qu'aux échelons supérieurs (5 % pour l'EPCI et le département et 13 % pour la France). Sur les 10 logements, seulement 2 disposent de moins de 4 pièces.

En 2018<sup>34</sup>, 77% des logements de la commune étaient des résidences principales (contre 77,7 % pour la Communauté de communes) et 13,2 % des résidences secondaires (contre 8,7% pour la Communauté de communes).

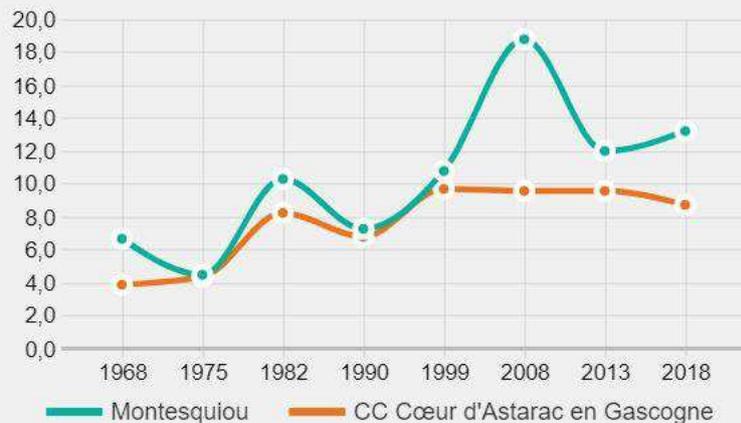
<sup>32</sup> Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

<sup>33</sup> Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

<sup>34</sup> Observatoire des territoires, Insee, 2018

### Zoom sur...la part des résidences secondaires

La part des logements occupés occasionnellement ou en tant que résidence secondaire a-t-elle progressé ou diminué ?  
L'entretien du parc immobilier local est-il de plus en plus lié à des propriétaires qui ne résident pas en permanence sur place ?



Observatoire des territoires, Insee, 2018

### 3.1.2. Espaces publics et accessibilité

### 3.1.3. Commerces

#### Miélan :

L'étude de condition de portage de locaux à vocation commerciale réalisée par le groupe SCET en 2022 a permis de mettre en évidence les forces et les faiblesses du tissu commercial de Miélan.

Miélan occupe des fonctions de centralité importantes. Une rénovation du bourg est en cours et va participer à la valorisation du village, notamment en matière touristique. La zone de chalandise est relativement importante, bien qu'en légère diminution.

Toutefois, le centre-bourg est particulièrement touché par la vacance commerciale, un phénomène sûrement renforcé par un tissu socio-économique fragile. Le bourg souffre d'un déficit d'image, auprès des locaux comme des touristes. Enfin, sa fonction de centralité est fortement concurrencée par Mirande.

#### Mirande :

Cette même étude a permis de mettre en évidence les forces et les faiblesses du tissu commercial de Mirande.

Mirande dispose d'une offre commerciale riche et diversifiée, d'une place centrale dynamique et peu touchée par la vacance commerciale, ce qui participe à une bonne image du commerce. La commune dispose également d'un marché reconnu et bien implanté regroupant plus de 100 exposants ainsi que de zones commerciales aujourd'hui complémentaires avec l'offre de centre-ville.

Toutefois, la situation commerciale de Mirande est fragilisée par la situation socio-économique précaire du territoire, par une dynamique collective des commerçants qui semble ralentie, par des rues

entrantes/sortantes fragilisées et par un manque de dynamisme, les jours de marchés, au niveau des flux halle – place, qui pourraient être développés.

### **Montesquiou :**

Cette même étude a permis de mettre en évidence les forces et les faiblesses du tissu commercial de Montesquiou.

La commune occupe une fonction de centralité affirmée. De plus, sa fonction de pôle de santé en centre-bourg génère des flux intéressants pour la dynamique commerciale. Le calendrier événementiel fourni constitue également un point fort de la commune, notamment l'été. Enfin, le positionnement de la commune autour de l'environnement et de la biodiversité constitue un atout intéressant à valoriser.

Toutefois, la zone de chalandise de la commune reste limitée, ce qui réduit fatalement l'attractivité. Et, comme pour les deux autres communes, la fragilité du tissu socio-économique du territoire représente un frein pour le développement commercial.

## **3.2. Synthèse et enjeux**

### **Synthèse**



- **Un parc de logements relativement ancien,**
- **Une vacance globalement importante, malgré une pluralité de situations à l'échelle du territoire,**
- **Un réel potentiel commercial mais en perte de vitesse.**

### **Enjeux**



**Il convient pour le territoire d'adapter le parc de logements aux particularités de la population du territoire (vieillesse, parcours résidentiels, densification, précarité...) ainsi qu'aux enjeux environnementaux maintenant essentiels. Il est également important de lutter contre l'amplification du phénomène de vacance de plus en plus visible. De même, même si le territoire dispose d'atouts commerciaux indéniables, la redynamisation commerciale apparaît primordiale.**

## 4. Economie, emploi, commerce, tourisme

### 4.1. Etat des lieux

#### 4.1.1. Tissu économique local

Au niveau du PETR<sup>35</sup>, on relève l'existence de productions d'excellence. Le Gers est le 1<sup>er</sup> département bio de France, dispose de filières de qualité, d'une terre agricole et d'élevage.

Son économie repose sur :

- La force de l'existant et du développement endogène,
- L'assise du secteur présentiel.

Le PETR dispose de trois chaînes de valeur économique ayant une forte capacité d'entraînement et d'impact sur le territoire :

- Agriculture-Agroalimentaire-Transport/Logistique
- Mécanique-Aéronautique-Equipements,
- Tourisme-Hébergement-Restaurant.

Le PETR met également en place des démarches innovantes, prises collectivement pour soutenir des filières ou aider à enclencher de nouveaux modèles (agroparc, abattoir...).

Mais le PETR fait face à certaines difficultés et faiblesses. Tout d'abord, l'économie productive ne retient pas suffisamment la transformation et la création de valeur ajoutée. De plus, il fait face à un manque de visibilité de l'image de marque.

#### Miélan :

En 2019<sup>36</sup>, le territoire communal comptait la présence de 22 entreprises, soit une diminution de 80 % depuis 2012. Ces entreprises sont majoritairement concentrées dans le domaine de l'agriculture et dans le domaine de l'administration publique.

[Retour au rapport](#)

COMPARAISON DE LA RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR SECTEURS



Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

<sup>35</sup> Projet de territoire du Pays d'Auch – 2018

<sup>36</sup> Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

Le territoire est composé en grande majorité de petites et moyennes entreprises, exception faite du secteur de l'administration. 92 % des entreprises dans le domaine de l'agriculture sont des micro-entreprises et 8 % sont composées de 1 à 2 personnes.

Le solde des entreprises créées / fermées et transférées hors de la commune est faible (0,057, contre 0,074 au niveau de l'EPCI ou 0,084 au niveau du département). Le territoire semble donc en perte de dynamisme au niveau de son réseau tissu économique.

**Mirande :**

En 2019<sup>37</sup>, le territoire communal comptait la présence de 64 entreprises, soit une diminution de 79,68 % depuis 2012. Ces entreprises sont concentrées dans le domaine de l'Administration publique, enseignement, santé et action sociale, dans l'agriculture et dans les autres activités de service.

[Retour au rapport](#)

COMPARAISON DE LA RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR SECTEURS



Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

Le territoire est composé en majorité de TPE et de PME. Dans le domaine de l'administration publique toutefois, on trouve des entités plus importantes (sûrement en raison du statut de sous-préfecture de Mirande). On retrouve également une entreprise pourvoyeuse d'emploi dans le domaine de l'Industrie manufacturière, extraction et autre.

Le solde des entreprises créées / fermées et transférées hors de la commune est de 0,083 contre 0,074 pour l'EPCI et 0,084 pour le département et 0,136 pour la France. Le territoire semble donc en perte de dynamisme au niveau de son tissu économique.

**Montesquiou :**

En 2019<sup>38</sup>, le territoire communal comptait la présence de 27 entreprises sur son territoire, soit une diminution de -74,77 % depuis 2012. Ces entreprises sont ultra concentrées dans le domaine de l'agriculture (85 % des entreprises). Le territoire est qualifié d'hyper-rural dans le diagnostic du SCoT. En 2022<sup>39</sup>, on recense 36 exploitations agricoles et 90 ha de surface agricole avec près de 80 % en bio. Certains agriculteurs ont une activité de transformation comme la ferme des Grisettes et d'autres éleveurs pratiquent la vente directe. Un projet de méthanisation est en cours mais soulève des problèmes d'acceptabilité.

<sup>37</sup> Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

<sup>38</sup> Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

<sup>39</sup> Compte-rendu - Petites Villes de Demain : commune de Montesquiou (GERS) – Cerema – 2022



Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

La majorité de ces entreprises sont de petites tailles (TPE ou PME). Seul le secteur de l'administration publique dispose d'entités employant plus de 10 personnes.

Le solde des entreprises créées / fermées et transférées hors de la commune est de 0,071 contre 0,074 pour l'EPCI et 0,084 pour le département et 0,136 pour la France. Le territoire semble donc en perte de dynamisme au niveau de son tissu économique. Toutefois, la commune a pour projet la création d'une ZAE en entrée de ville, sur une superficie de 3,4 ha.

#### 4.1.2. Emploi et chômage

Au niveau du PETR<sup>40</sup>, la répartition des emplois épouse l'armature du territoire :

- Regroupant le quart des emplois du département, l'agglomération auscitaine est un point d'ancrage pour un aménagement équilibré de l'espace régional,
- Mirande est le deuxième pôle d'emploi du Pays d'Auch,
- Les bourgs-centres (Miélan, Villecomtal-sur-Arros, Masseube, Seissan, Jegun, Castéra-Verduzzan...) jouent un rôle économique structurant au sein de leurs espaces ruraux.

De plus, la grande majorité des actifs vivent et travaillent au sein du Pays d'Auch. A l'échelle du PETR, on note un recul du nombre d'emplois sur la période récente, mais qui s'inscrit de manière différenciée dans chacun des EPCI. On constate également une assise de l'emploi présentiel dans les secteurs de l'Administration publique, l'enseignement, la santé, l'action sociale et le Commerce, transport et services divers. Enfin, on relève une présence très affirmée des emplois agricoles à l'échelle du Pays d'Auch et particulièrement dans l'Astarac.

#### Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne :

Selon le projet de territoire du Pays d'Auch (2018), la Communauté de communes totalisait 3 400 emplois en 2014, soit 12 % des emplois du PETR. Entre 2009 et 2017, le territoire intercommunal a perdu 127 emplois.

Au total, le territoire propose 0,5 emploi par habitant. 67 % de ces emplois étaient présents quand 33 %

<sup>40</sup> Projet de territoire du Pays d'Auch, 2018

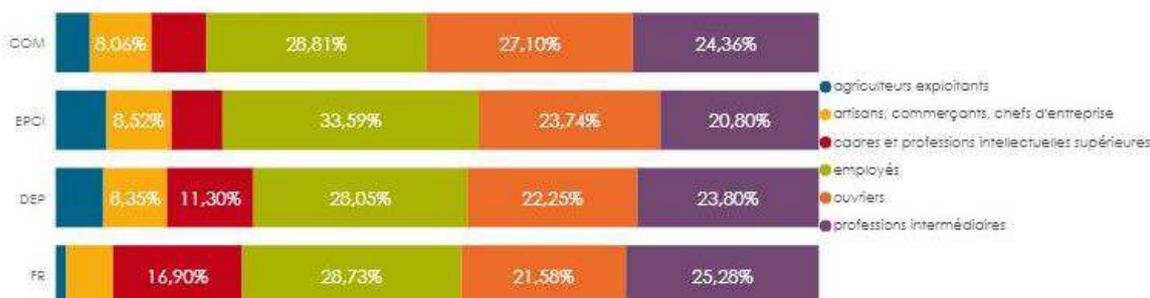
étaient productifs.

### Miélan :

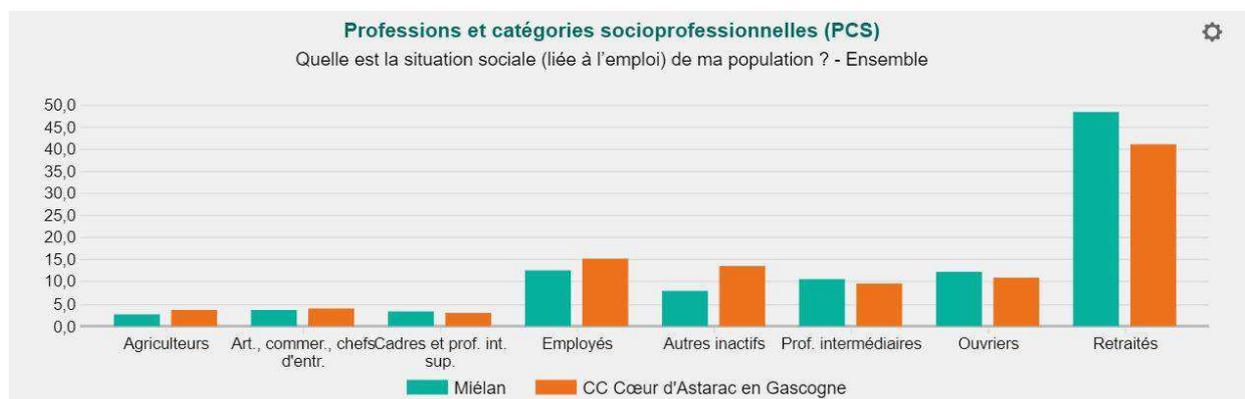
En 2019<sup>41</sup>, la commune présentait un taux de chômage relativement important se situant autour de 17 %. Ce chômage touche majoritairement les 25 – 54 ans. Toutefois, il semble particulièrement important chez les 55 – 64 ans (18,37 %, contre 16,6 % (EPCI), 16 % (Département) et 12,7 % (France)). Le chômage des jeunes est également plus important sur la commune que sur le territoire de l'intercommunalité. En 2018, le taux de chômage des jeunes s'élevait à 36,1 % contre 28 % pour l'intercommunalité.

Au niveau de l'emploi par catégorie socio-professionnelle, la commune est sur-représentée en termes de professions intermédiaires et d'ouvriers. En revanche, on compte moins de cadres et professions intellectuelles supérieures qu'aux échelons supérieurs. Le secteur de l'agriculture est sur-représenté par rapport à l'échelle nationale mais l'est moins qu'à l'échelon intercommunal et départemental.

Emplois par catégorie socio-professionnelle



Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019



Observatoire des territoires, Insee, 2018

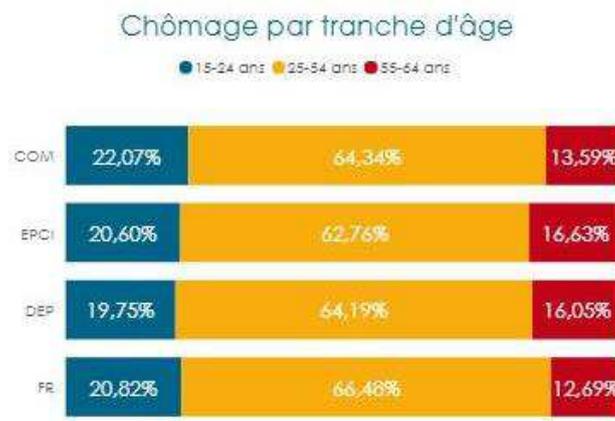
Selon l'observatoire des territoires, en 2018, 72,5 % des emplois de la commune se trouvaient dans le tertiaire. Il est également important de constater que la part des actifs en emploi mais dont l'activité professionnelle ne correspond pas à un temps plein est plus élevée au niveau de la commune que de l'intercommunalité : 23,7 % contre 19,8 %. De plus, la part de salariés en emploi précaire est en nette augmentation depuis 2013 passant de 11,8 % à 22,5 % en 2018.

Toujours selon l'observatoire des territoires, en 2018, 420 emplois étaient proposés sur le territoire, contre 510 en 1975. L'indice de concentration de l'emploi en 2018 était de 117 emplois pour 100 actifs occupés. La commune constitue donc un pôle d'emploi.

<sup>41</sup> Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

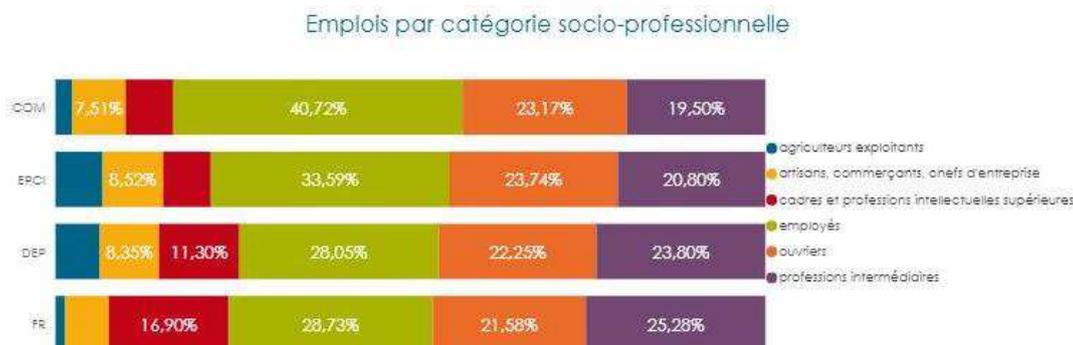
**Mirande :**

En 2019, la commune présentait un taux de chômage relativement important (17 %). Ce chômage touche majoritairement les 25 – 54 ans. Toutefois, le chômage chez les jeunes semble légèrement plus important au niveau de la commune qu’aux échelons supérieurs.

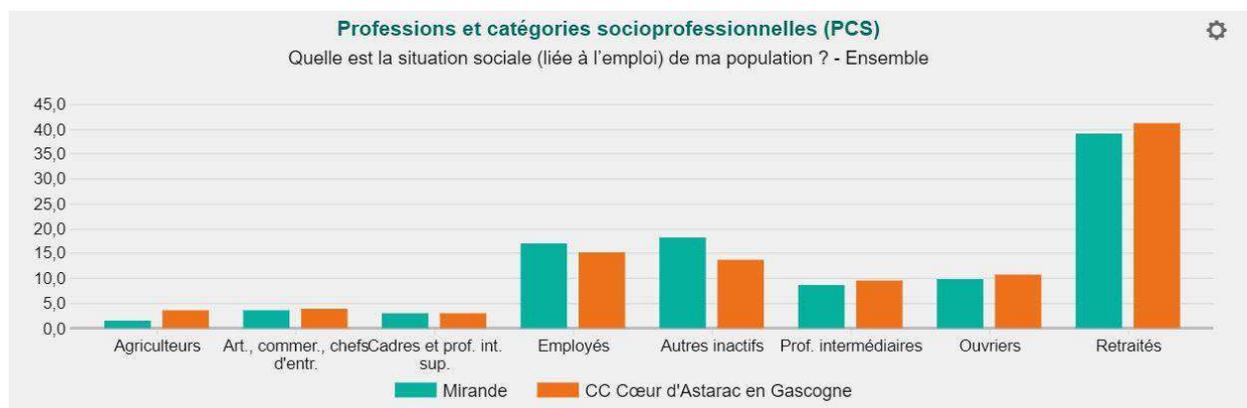


Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

Au niveau de l’emploi par catégorie socio-professionnelle, la commune connaît une importante sur-représentation, par rapport aux échelons territoriaux supérieurs des employés. *A contrario*, elle compte moins de Cadres et professions intellectuelles supérieures ainsi que de professions intermédiaires qu’aux échelons territoriaux supérieurs.



Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019



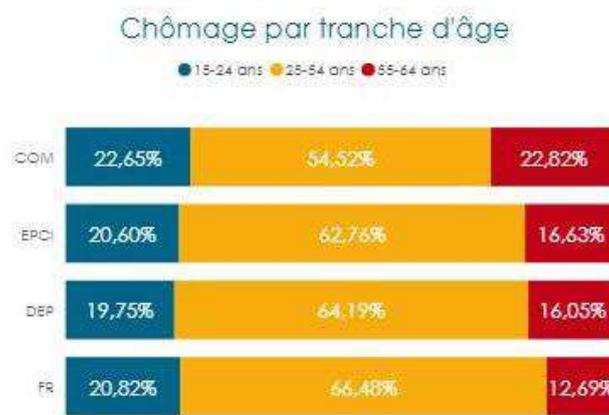
Observatoire des territoires, Insee, 2018

Selon l’observatoire des territoires, en 2018, 86,3 % des emplois se trouvaient dans le tertiaire. Il est également important de constater que la part des actifs en emploi mais dont l’activité professionnelle ne correspond pas à un temps plein est plus faible au niveau de la commune (17,9 %) qu’au niveau de l’intercommunalité (19,8 %). De plus, la part de salariés en emploi précaire est en diminution constante depuis 2008, passant de 20,5 % à 16,2 % entre 2008 et 2018.

Toujours selon l’observatoire des territoires, en 2018, 2 039 emplois étaient proposés sur le territoire, contre 1 440 en 1975. L’indice de concentration de l’emploi en 2018 était de 169,8 emplois pour 100 actifs occupés. La commune constitue donc un pôle d’emploi.

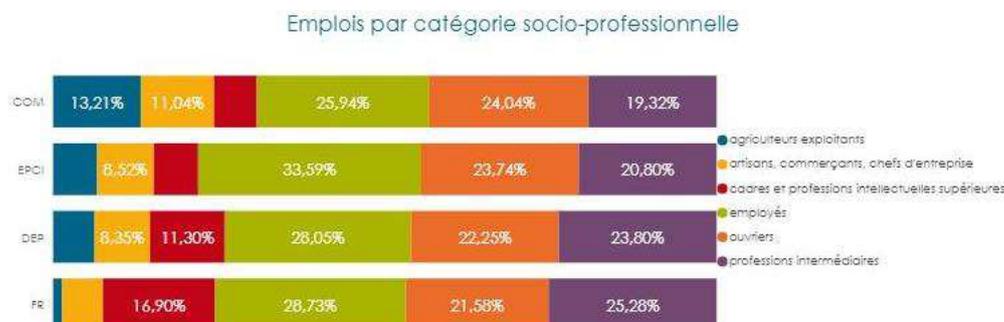
**Montesquiou :**

La commune présente un taux de chômage important (15 %) mais inférieur à celui des deux autres communes labélisées Petites Villes de Demain de l’intercommunalité. Ce chômage semble toucher davantage les 15 – 24 ans et les 55 – 64 ans qu’aux échelons territoriaux supérieurs.

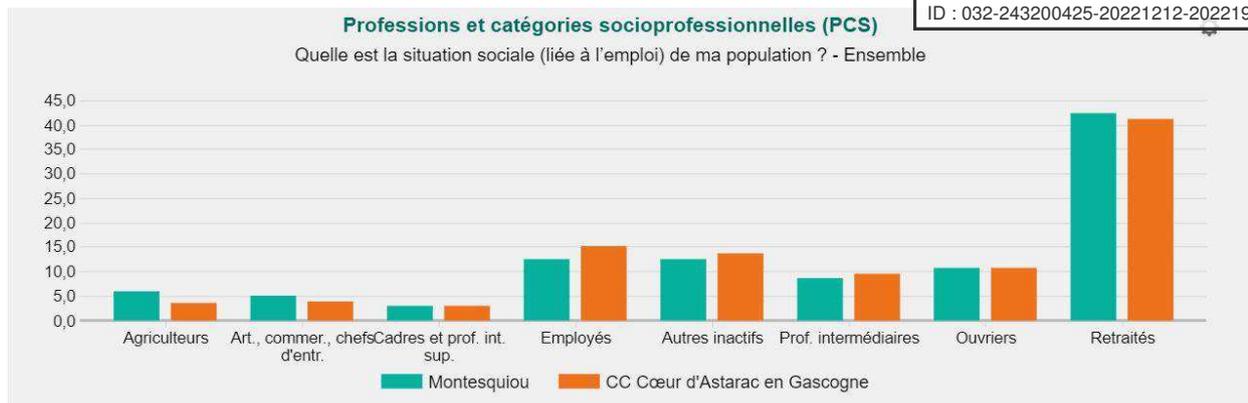


Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019

Au niveau de l’emploi par catégorie socio-professionnelle, la commune connaît une importante sur-représentation, par rapport aux échelons territoriaux supérieurs, de la catégorie des agriculteurs exploitants. Les Artisans, commerçants et chefs d’entreprises sont aussi bien représentés. En revanche, toutes les autres catégories socio-professionnelles le sont moins.



Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019



Observatoire des territoires, Insee, 2018

En 2018, selon l'observatoire des territoires, 76,0% des emplois en 2018 étaient dans le tertiaire. Il est important de constater que la part des actifs en emploi mais dont l'activité professionnelle ne correspond pas à un temps plein est légèrement plus important au niveau de la commune (20,3 %) qu'au niveau de l'intercommunalité (19,8 %). De plus, la part de salariés en emploi précaire est en diminution depuis 2013, passant de 20,6% à 17,5% entre 2013 et 2018.

Toujours selon l'observatoire des territoires, en 2018, 169 emplois étaient proposés sur le territoire, contre 145 en 1975. L'indice de concentration de l'emploi en 2018 était de 78,1 emplois pour 100 actifs occupés. La commune ne constitue donc pas réellement un pôle d'emploi mais semble davantage occuper une fonction résidentielle.

### 4.1.3. Scolarité et formation

#### **Miélan :**

En 2018, sur le territoire de la commune<sup>42</sup>, la part des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus non scolarisés était de 17,3 %, contre 22 % au niveau de l'intercommunalité.

La part des jeunes de 15 – 24 ans ni en emploi, ni en formation (NEET), donc déscolarisés ou confrontés à des difficultés d'insertion, s'élevait à 24 % en 2018 contre seulement 18,2 % pour la Communauté de communes.

La commune dispose par ailleurs d'une école élémentaire qui accueillait, sur la période 2019 – 2020, 106 élèves et d'un collège qui accueillait 148 élèves.

#### **Mirande :**

En 2018, sur le territoire de la commune<sup>43</sup>, la part des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus non scolarisés était de 21,5 % contre 22 % au niveau de l'intercommunalité.

La part des jeunes de 15 – 24 ans ni en emploi, ni en formation (NEET), donc déscolarisés ou confrontés à des difficultés d'insertion, s'élevait à 18,9 % en 2018 contre seulement 18,2 % pour la Communauté de communes.

La commune dispose par ailleurs d'une école élémentaire qui accueillait 86 élèves sur l'année 2019 – 2020,

<sup>42</sup> Observatoire des territoires, 2018

<sup>43</sup> Observatoire des territoires, 2018

d'une école élémentaire qui accueillait 272 élèves, d'un collège qui accueillait 233 élèves et d'un lycée qui accueillait 374 élèves.

#### **Montesquiou :**

En 2018, sur le territoire de la commune<sup>44</sup>, la part des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus non scolarisés était de 25,9 % contre 22 % au niveau de l'intercommunalité.

La part des jeunes de 15 – 24 ans ni en emploi, ni en formation (NEET), donc déscolarisés ou confrontés à des difficultés d'insertion, s'élevait à 19,1 % contre 18,2 % pour la Communauté de communes. La part de ces jeunes a d'ailleurs nettement augmenté entre 2008 (4,4 %) et 2018 (19,1 %).

La commune dispose seulement d'une école élémentaire qui accueillait 40 élèves sur l'année 2019 – 2020.

#### **4.1.4. Tourisme**

Selon le projet de territoire du Pays d'Auch réalisé en 2018, le PETR bénéficie d'un rayonnement touristique important qui se traduit par la venue de visiteurs, et donc de consommateurs. Mais le document décrit également la vulnérabilité des centres (Auch mais aussi les bourgs structurants) qui éprouvent des difficultés à accomplir leur rôle d'animation du territoire et d'accueil touristique.

#### **Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne :**

Selon le projet de territoire du PETR, la Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne bénéficie d'atouts majeurs en faveur du tourisme.

- Mirande, ville labellisée « Cittaslow » (international – ville du bien vivre). Une quinzaine d'édifices inscrits ou classés monuments historiques. Plusieurs bastides comme Bassoues, Miélan, Mirande ou Montesquiou...
- Musée des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs à Mirande. Médiathèque « Le Colisée » et cinéma à Mirande. Festivals « Country in Mirande » et « Kiosq'n'rock » à Mirande.
- Complexe aqua-ludique « Ludina » et club de canoë-kayak à Mirande. Centres équestres : un à Bars et deux à Puylebon.
- Marchés à Miélan, Astarac, Mirande, Bassoues et Montesquiou. Quelques restaurants et plusieurs hôtels et chambres d'hôtes. Six campings et un domaine d'hébergements insolites (roulottes, tipis, etc.).
- Route touristique « Voyage en cœur d'Astarac » : de Mirande à Mascaras, en passant par Lamazère, Estipouy, Montesquiou, Castelnau d'Anglès, Bassoues, Amous et Cau et Lou-slitges.
- 8 sentiers et balades, dont la randonnée de Saint-Fris à Bassoues qui offre de superbes vues sur la chaîne des Pyrénées et la bastide, le sentier du lac et des coteaux du Lizet à Montesquiou qui permet d'admirer le bocage gersois ou encore le sentier sur le chemin de Saint-Jacques à Pouylebon.
- Forêt de Larroucau de 77 ha. Quatre lacs : à Miélan, Mirande, Montesquiou et Bassoues, non ouverts à la baignade mais ouverts à la pêche et aux loisirs.
- Réseau culturel : bibliothèque-médiathèque à Mirande et bibliothèque-relais à Montesquiou,

<sup>44</sup> Observatoire des territoires, 2018

- Organisation d'événements culturels : association pour la promotion culturelle à Mirande (APCM), Office mirandais d'animation (organisation de « Mirande en fleurs »), Association Ailleurs (concerts de musiques du monde à Bassoues), etc.
- Associations sportives : Les Inondés (football à L'Isle-de-Noé), aéroclub mirandais, rugby club Bassoues-Lupiac-Montesquiou, avenir Miélan tennis club, club de montagne miélanais, etc.
- Associations favorisant le lien social : foyers ruraux dans plusieurs villages notamment Bassoues et Mirande, club des aînés des deux Baïses (L'Isle-de-Noé), amicale du quartier de Barbast et foyer des jeunes et d'éducation populaire (Miélan)...
- Préservation du patrimoine : Les amis de la chapelle de Mazerettes (Mirande), les amis de l'église Saint Pierre (Miélan), association de sauvegarde des monuments bassouais, les amis du donjon (Bassoues), etc.

### **Miélan :**

Pas d'information.

### **Mirande :**

Pas d'information.

### **Montesquiou :**

Aux alentours<sup>45</sup>, le patrimoine environnemental (zone Natura 2000) naturel et agricole, le lac du Lizet (classé Espace Naturel Sensible sur la partie des coteaux), les sentiers de randonnées (route des bastides et des castelnaux, chemins de Saint Jacques), contribuent aux atouts de ce village gersois de caractère et à son attractivité touristique. Les flux touristiques sont notables puisque la population double en période estivale. La commune propose aussi des animations de qualité comme la tenue d'un festival, Montesquiou on the rocks, réunissant 3 000 à 4 000 festivaliers chaque année.

La commune dispose de deux campings, de maisons d'hôte (hébergement à la ferme), d'un hôtel de tourisme et d'un gîte labellisé *slow tourisme*, dont certains font table d'hôtes

La commune a pour volonté de développer un tourisme sur les 4 saisons, de valoriser la zone Natura 2000. Le projet du Parc Naturel Régional est en cours de rédaction de sa charte et constitue une opportunité de valorisation et de préservation patrimoniale et environnementale.

<sup>45</sup> Compte-rendu - Petites Villes de Demain : commune de Montesquiou (GERS) – Cerema – 2022

## 4.2. Synthèse et enjeux

### Synthèse



- Un tissu économique trop peu diversifié,
- Une diminution du nombre d'emplois au niveau de l'intercommunalité,
- Une augmentation globale de l'emploi précaire sur le territoire,
- Un taux de chômage important,
- Une population peu diplômée,
- Un problème d'insertion professionnelle chez les jeunes,
- Une diversité des dynamiques selon les communes labellisées Petites Villes de Demain.

### Enjeux



Il convient pour le territoire d'agir en faveur du développement économique : diversification du tissu économique (notamment en faveur d'entreprises de tailles plus importantes), création d'emplois et d'entreprises... La spécificité agricole du territoire est également à prendre en compte. De même, le chômage et notamment le chômage des jeunes représente un enjeu important pour le territoire. Il apparaît essentiel pour le territoire de travailler sur l'armature éducative. Enfin, le territoire dispose d'atouts touristiques majeurs qu'il convient de renforcer et de mettre en valeur. Toutefois, il est important de tenir des particularités de chacune des communes labellisées Petites Villes de Demain, qui présentent toutes des dynamiques économiques singulières.

## 5. Services à la population

### 5.1. Etat des lieux

#### 5.1.1. Services et équipements présents sur le territoire

De manière générale, à l'échelle du PETR<sup>46</sup>, on recense l'existence de démarches collectives et de réponses volontaristes développées par les EPCI pour rendre accessible l'offre de services et d'équipements à la population et satisfaire à la diversification des besoins sur tous les âges. Toutefois, la maille de proximité s'affaiblit, soumise à des effets de seuil (masse critique, démographie), à l'accélération des fragilités (renouvellement générationnel).

<sup>46</sup> Projet de territoire du Pays d'Auch, 2018

### **Miélan :**

Au niveau de la couverture réseau, en 2021<sup>47</sup>, aucun logement et local à usage professionnel n'était raccordé à la fibre optique.

Il est possible d'estimer le niveau de couverture du territoire en équipements en s'intéressant aux équipements sportifs et culturels. En 2020, la commune disposait de 62,22 équipements sportifs et culturels de la gamme de proximité pour 10 000 habitants, contre 46,47 pour l'intercommunalité. Elle disposait de 8,89 de la gamme intermédiaire pour 10 000 habitants, contre 7,79 pour l'intercommunalité. En revanche, au niveau de la gamme supérieure, la commune ne dispose pas d'équipements, contre 2,60 pour 10 000 habitants pour l'intercommunalité. De manière générale, la commune semble relativement bien dotée en équipements.

Enfin, en utilisant le *proxy* du nombre de licenciés dans des activités sportives associatives sur le territoire, il est possible d'estimer le degré de dynamisme associatif de la commune. Miélan dispose de 29,3 licenciés pour 100 habitants. C'est plus qu'à l'échelle nationale (22,1). Le territoire présente donc un certain dynamisme associatif.

### **Mirande :**

Au niveau de la couverture réseau, en 2021<sup>48</sup>, 93,6 % des logements et locaux à usage professionnel étaient raccordés à la fibre optique.

Il est possible d'estimer le niveau de couverture du territoire en équipements en s'intéressant aux équipements sportifs et culturels. En 2020, la commune disposait de 28,94 équipements sportifs et culturels de la gamme de proximité pour 10 000 habitants, contre 46,66 pour l'intercommunalité. Elle disposait de 14,47 équipements de la gamme intermédiaire pour 10 000 habitants contre 7,79 pour l'intercommunalité. Au niveau de la gamme supérieure, la commune disposait de 5,79 équipements, contre 2,60 pour 10 000 habitants pour l'intercommunalité. La commune semble donc bien dotée en équipements.

Enfin, en utilisant le *proxy* du nombre de licenciés dans des activités sportives associatives sur le territoire, il est possible d'estimer le degré de dynamisme associatif de la commune. Mirande dispose de 41,6 licenciés pour 100 habitants. C'est plus qu'à l'échelle nationale (22,1). Le territoire semble donc dynamique au niveau associatif.

### **Montesquiou :**

Au niveau de la couverture réseau, en 2021<sup>49</sup>, aucun logement et local à usage professionnel n'était raccordé à la fibre optique.

La visite du petit centre urbain de Montesquiou confirme la disponibilité d'une gamme d'équipements et de services : pôle de santé, école, commerces, poste, aires de jeux, halle du marché, etc... et sa dynamique (associations...).

Il est possible d'estimer le niveau de couverture du territoire en équipements en s'intéressant aux équipements sportifs et culturels. En 2020, au niveau des équipements sportifs et culturels, la commune disposait de 121,95 équipements sportifs et culturels de la gamme de proximité pour 10 000 habitants contre 46,77 pour l'intercommunalité. Elle ne disposait pas d'équipements de la gamme intermédiaire pour 10 000 habitants contre 7,79 pour l'intercommunalité. Au niveau de la gamme supérieure, la commune ne

<sup>47</sup> Observatoire des territoires, 2018

<sup>48</sup> Observatoire des territoires, 2018

<sup>49</sup> Observatoire des territoires, 2018

disposait pas d'équipements contre 2,60 pour 10 000 habitants pour l'intercommunalité. La commune est donc plutôt bien dotée en équipements de la gamme de proximité.

En utilisant le *proxy* du nombre de licenciés dans des activités sportives associatives sur le territoire, il est possible d'estimer le degré de dynamisme associatif de la commune. Montesquiou dispose de 18,7 licenciés pour 100 habitants. C'est moins qu'à l'échelle nationale (22,1). Le territoire semble donc relativement peu dynamique au niveau associatif.

### 5.1.2. Santé

#### Miélan :

En utilisant le *proxy* de l'Accessibilité potentielle localisée (APL)<sup>50</sup> aux médecins généralistes, il est possible d'estimer la couverture du territoire au niveau de la santé. L'APL de Miélan est de 3,9, identique à celui de la France. Cet indicateur tient compte de l'offre et de la demande issue des territoires environnants. L'APL met en évidence des disparités d'offre de soins qu'un indicateur usuel de densité aura tendance à masquer. L'APL tient également compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins.

#### Mirande :

En utilisant le *proxy* de l'Accessibilité potentielle localisée (APL)<sup>51</sup> aux médecins généralistes, il est possible d'estimer la couverture du territoire au niveau de la santé. L'APL de Mirande est de 3,8, quasiment identique à celui de la France. Cet indicateur tient compte de l'offre et de la demande issue des territoires environnants. L'APL met en évidence des disparités d'offre de soins qu'un indicateur usuel de densité aura tendance à masquer. L'APL tient également compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins.

#### Montesquiou :

En utilisant le *proxy* de l'Accessibilité potentielle localisée (APL)<sup>52</sup> aux médecins généralistes, il est possible d'estimer la couverture du territoire au niveau de la santé. L'APL de Montesquiou est de 3,0, donc inférieure à celui de la France (3,9). Cet indicateur tient compte de l'offre et de la demande issue des territoires environnants. L'APL met en évidence des disparités d'offre de soins qu'un indicateur usuel de densité aura tendance à masquer. L'APL tient également compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins.

### 5.1.3. Mobilités

Le territoire du PETR<sup>53</sup> dispose d'une qualité d'infrastructures routières (RN 124, RN 21) et ferroviaires qui crée un phénomène d'enclavement. Le Pays d'Auch éprouve des difficultés à faire venir et retenir des entreprises et des publics. Les difficultés de liaisons à l'agglomération toulousaine limitent par exemple la capacité d'Auch à jouer pleinement son rôle de chef-lieu de département et de ville moyenne. Cet enclavement en cascade pénalise l'ensemble des territoires du Pays d'Auch et notamment les territoires de l'Astarac ou du sud : un effet de verrou qui bloque l'inscription de l'Astarac dans la dynamique gersoise.

<sup>50</sup> Observatoire des territoires, 2018

<sup>51</sup> Observatoire des territoires, 2018

<sup>52</sup> Observatoire des territoires, 2018

<sup>53</sup> Projet de territoire du Pays d'Auch, 2018

Au niveau des flux, force est de constater que la grande majorité des actifs vivent et travaillent au sein du Pays d'Auch. Très peu de flux domicile-travail s'exercent avec la métropole toulousaine et les autres départements.

### **Miélan :**

En 2018<sup>54</sup>, 55,2 % des actifs de Miélan vivaient et travaillaient dans des communes différentes. 83,5 % des déplacements domicile-travail des habitants de Miélan étaient réalisés en voiture, contre 78,9 % au niveau de la Communauté de communes. 2,5 % de ces déplacements étaient réalisés en deux roues, contre 1,9 % pour l'intercommunalité. Enfin, aucun déplacement n'était réalisé en transports en commun.

### **Mirande :**

En 2018<sup>55</sup>, 39,1 % des actifs de Mirande vivaient et travaillaient dans des communes différentes. 72,9 % des déplacements domicile-travail des habitants de Miélan étaient réalisés en voiture, contre 78,9 % au niveau de la Communauté de communes. 3,8 % de ces déplacements étaient réalisés en deux roues, contre 1,9 % pour l'intercommunalité. Enfin, 0,4 % de ces déplacements était réalisé en transports en commun.

### **Montesquiou :**

En 2018<sup>56</sup>, 83 % des déplacements domicile-travail des habitants de Montesquiou étaient réalisés en voiture, contre 78,9 % au niveau de la Communauté de communes. Aucun de ces déplacements n'étaient réalisés en deux roues (contre 1,9 % pour l'intercommunalité) ou en transports en commun (contre 0,4 % pour l'intercommunalité).

## **5.2. Synthèse et enjeux**

### **Synthèse**



- **Un niveau d'équipements relativement important, notamment dans le domaine de la santé, témoignant du rôle de centralité de chacune des communes,**
- **Un territoire enclavé,**
- **L'importance des migrations pendulaires au sein même du PETR.**

### **Enjeux**



**Il apparaît important pour le territoire de compléter sa gamme d'équipements et de services, notamment dans le domaine de la santé (compte tenu du vieillissement de la population) ainsi que sa couverture numérique. Il convient également de favoriser le désenclavement du territoire en développant la mobilité avec les autres territoires ainsi qu'au sein même de ce territoire, en raison du nombre de migrations pendulaires.**

<sup>54</sup> Observatoire des territoires, 2018

<sup>55</sup> Observatoire des territoires, 2018

<sup>56</sup> Observatoire des territoires, 2018

Une réflexion pourrait être menée autour du déploiement d'une offre de transports en commun par exemple.

## 6. Transition écologique

Le Pays d'Auch<sup>57</sup> bénéficie d'une diversité de relief qui offre une biodiversité riche et variée en fonction des terroirs distinctifs qui composent le Pays d'Auch. Ses ensembles les plus remarquables sont identifiés au travers de réseaux (Natura 2000), d'inventaires (ZNIEFF, zones humides) ou d'outils de gestion et de conservation.

Le réseau Natura 2000 dans le Gers se compose de six sites relevant de la Directive « Habitats, Faune, Flore » dont un se situe dans la Communauté de communes Val de Gers. 55 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont également recensées sur le Pays d'Auch.

Le Pays d'Auch comporte également de nombreuses zones humides. Elles font l'objet de mesures de protection pour leurs trois fonctions aujourd'hui reconnues comme essentielles : hydrauliques et hydrologiques, biologiques et socio-économiques.

Le milieu naturel et les paysages façonnent l'ADN de l'identité gersoise. Ils sont à préserver, protéger, conserver, entretenir... On constate actuellement une certaine déprise des espaces agricoles et des terres d'élevage. On peut également remarquer une pression sur l'eau qui pèse sur les orientations agricoles et les paysages.

### **Miélan :**

Entre 2009 et 2019<sup>58</sup>, 0,3% du territoire a été artificialisé, soit 5,9 ha. Cette part d'artificialisation est inférieure à la part nationale (0,4 %).

En termes d'émission de gaz à effet de serre hors puits (PRG), 8 607 tonnes équivalent CO2 ont été relâchées dans l'atmosphère en 2016. C'est relativement important par rapport aux territoires environnants.

Enfin, sur le territoire, en 2019, 4 exploitations agricoles étaient engagées dans l'agriculture biologique.

### **Mirande :**

Entre 2009 et 2019<sup>59</sup>, 1,7 % du territoire a été artificialisé, soit 39,5 ha. Cette part d'artificialisation est très nettement supérieure à la part nationale (0,4%).

En termes d'émissions de gaz à effet de serre hors puits (PRG), 16 483 tonnes équivalent CO2 ont été relâchées dans l'atmosphère en 2016. C'est important par rapport aux territoires environnants.

Enfin, sur le territoire, en 2019, 4 exploitations agricoles étaient engagées dans l'agriculture biologique.

### **Montesquiou :**

Entre 2009 et 2019<sup>60</sup>, 0,1 % du territoire a été artificialisé, soit 3,7 ha. Cette part d'artificialisation est inférieure à la part nationale (0,4%).

<sup>57</sup> Projet de territoire du Pays d'Auch, 2018

<sup>58</sup> Observatoire des territoires, 2018

<sup>59</sup> Observatoire des territoires, 2018

En termes d'émissions de gaz à effet de serre hors puits (PRG), 12 093 tonnes équivalent CO2 ont été relâchées dans l'atmosphère en 2016. C'est important par rapport aux territoires environnants et lié à la spécificité de ce territoire autour de l'agriculture.

Enfin, sur le territoire, en 2019, 12 exploitations agricoles étaient engagées dans l'agriculture biologique.

## 7. Sources

- Compte-rendu - Petites Villes de Demain : commune de Montesquiou (GERS) – Cerema, 2022
- Etude de condition de portage de locaux à vocation commerciale – SCET / Banque des Territoires, 2022
- Etude impact crise commerce – volet 2 – CC Cœur d’Astarac en Gascogne, 2022
- Observatoire des territoires, Insee, 2018
- Plans d’actions pour le commerce, CC Cœur d’Astarac en Gascogne – Synthèse de l’atelier de co-construction avec les commerçants, 2022
- Portrait de territoire, Espelia, Insee, 2019
- Projet de territoire du Pays d’Auch, 2018

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le 21/12/2022



ID : 032-243200425-20221212-2022196-DE

## Annexe 7 – Contribution spécifique à la convention des établissements publics et opérateurs

## Table des matières

Préambule.....	4
Sommaire.....	5
Article 1 - Objet de la convention cadre .....	6
Article 2 – Présentation du territoire signataire .....	7
2.1. La Communauté de communes Cœur d’Astarac en Gascogne .....	7
2.2. La commune de Miélan .....	8
2.3. La commune de Mirande .....	9
2.4. La commune de Montesquiou .....	9
Article 3 – Les documents cadres concourant à la définition du projet de territoire .....	10
Article 4 – Les ambitions du territoire .....	11
4.1. La commune de Mirande .....	11
4.2. La commune de Miélan .....	12
4.3. La commune de Montesquiou .....	13
Article 5 – Les orientations stratégiques .....	14
Article 6 – Le plan d’action .....	15
6.1 Les actions .....	15
6.2. Projets en maturation .....	16
Article 7 – Présentation des périmètres des secteurs d’intervention ORT.....	22
Article 8 – Modalités d’accompagnement en ingénierie.....	24
Article 9 - Engagements des partenaires .....	25
9.1. Dispositions générales concernant les financements .....	25
9.2. Le territoire signataire.....	25
9.3 L’État, les établissements et opérateurs publics .....	26
9.4. Engagements de la Région Occitanie .....	27
9.5. Engagements du Département du Gers .....	28
9.6. Engagements des autres opérateurs publics et opérateurs spécifiques.....	30
9.6.1. La Caisse des Dépôts et Consignations .....	30
9.6.2. L’Établissement Public Foncier Occitanie.....	30
9.6.3. Action Logement .....	31
9.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques .....	31
9.8 Maquette financière.....	31
Article 10 : Complémentarité entre le programme « Petites Villes de Demain et la politique de contractualisation « Bourgs Centres Occitanie » .....	33
Article 11 - Gouvernance du programme Petites Villes de Demain .....	34
Article 12 - Suivi et évaluation du programme .....	35
Article 13 - Résultats attendus du programme.....	36
Article 14 – Utilisation des logos .....	38
Article 15 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité .....	39
Article 16 – Evolution et mise à jour du programme.....	40
Article 17 - Résiliation du programme .....	41

Article 18 – Traitement des litiges .....	12
Sommaire des annexes .....	43
Annexe 1 - Orientations stratégiques.....	44
Annexe 2 – Fiches action.....	46
Annexe 3 – Listes des projets en maturation .....	151
Annexe 4 – Périmètres d’intervention détaillés.....	156
Annexe 5 – Maquette financière .....	159
Annexe 6 – Synthèse du diagnostic territorial.....	181
1. Localisation .....	182
1.1. Le territoire en cartes .....	182
1.2. Topographie spécifique, paysage .....	183
2. Démographie .....	184
2.1. Etat des lieux .....	184
2.1.1. Evolution globale de la population .....	184
2.1.2. Âge de la population .....	186
2.1.3. Autres caractéristiques .....	189
2.2. Synthèse et enjeux .....	192
3. Urbanisme et habitat .....	192
3.1. Etat des lieux .....	192
3.1.1. Habitat .....	192
3.1.2. Espaces publics et accessibilité .....	198
3.1.3. Commerces .....	198
3.2. Synthèse et enjeux .....	199
4. Economie, emploi, commerce, tourisme.....	200
4.1. Etat des lieux .....	200
4.1.1. Tissu économique local .....	200
4.1.2. Emploi et chômage .....	202
4.1.3. Scolarité et formation .....	206
4.1.4. Tourisme .....	207
4.2. Synthèse et enjeux .....	209
5. Services à la population .....	209
5.1. Etat des lieux .....	209
5.1.1. Services et équipements présents sur le territoire .....	209
5.1.2. Santé .....	211
5.1.3. Mobilités .....	211
5.2. Synthèse et enjeux .....	212
6. Transition écologique .....	213
7. Sources.....	215
Annexe 7 – Contribution spécifique à la convention des établissements publics et opérateurs.....	216
Table des matières.....	217

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le 21/12/2022



ID : 032-243200425-20221212-2022196-DE

**COMMUNAUTE de COMMUNES – CŒUR d'ASTARAC en GASCOGNE****EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 12 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 6 décembre 2022 sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

**Etaient présents** : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, Mmes DUBOSQ Dominique, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM DESBARATS Jean-Marc, ORTHOLAN Jean Jacques, FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mme MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DOUBRERE Jean-Paul, DRUSSEL Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, MONBERNARD Joël, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane.

**Absents ayant donné procuration** : Mme LARRIEU Muriel a donné procuration à M MONBERNARD Joël ; M GATELET Claude a donné procuration à M CABOS Christian ; Mme PICCIN Colette a donné procuration à M FORGUES Gérard ; Mme BUREL Marie-Jo a donné procuration à M ARENOU Jean-Loup.

**Absents excusés** : MM LABORDERE Gérard, LECLERC Gaëtan, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, Mmes CHABBERT Stéphanie CAPDECOMME Marie-Pierre, MM ABADIE Bruno, Mme SAHUGUEDE Nathalie, M LIBAROS Bruno, Mmes ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline.

M Michel RAFFIN est désigné comme secrétaire de séance.

**OBJET : LOTISSEMENT D'ARTAGNAN A MIRANDE – DETERMINATION DU PRIX DE VENTE DES LOTS N°2 A N°6**

Monsieur le Président indique que, dans le cadre du projet de création du nouveau bâtiment du multi-accueil Lous Pitchous, la parcelle assise du projet a fait l'objet d'une division parcellaire. 5 lots seront ainsi viabilisés et disponibles à la vente à la fin des travaux. Il propose de déterminer le prix de vente des 5 lots créés comme suit :

	m <sup>2</sup>	Prix de vente HT
lot 2	807	27 000,00 €
lot 3	682	23 000,00 €
lot 4	641	21 000,00 €
lot 5	640	21 000,00 €
lot 6	917	31 000,00 €

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **approuve** les prix de vente proposés ci-dessus,
- **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

Monsieur le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de communes.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noullobos – Cours Lyautey – 64010 PAU CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat par envoi sur papier au tribunal, dépôt sur place au tribunal ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) de la requête.

Fait à MIRANDE, le 13 décembre 2022

**Le Président**  
Patrick FANTON

**Le Secrétaire**  
Michel RAFFIN